



Commune de Dinant



Programme Communal de développement rural selon la philosophie d'un agenda 21 local

2013 - 2015

Partie IV

Projets

Etude réalisée par :



[Tr@me](http://www.trame.be) SCRL

83, rue de Liège à 4357 Limont
(www.trame.be)

Commune de Dinant

Programme Communal de développement rural selon la philosophie de l'agenda 21 local

2013 - 2015

Partie IV

Projets

Table des matières

1	ELEMENTS DE METHODOLOGIE	2
1.1	METHODE D'ELABORATION DES FICHES PROJETS	3
1.2	METHODE DE PRIORISATION DES PROJETS	4
1.2.1	ETAPES SUIVIES	4
1.2.2	BOUSSOLE BERNOISE	5
1.3	PRIORISATION FINALE	7
1.3.1	LE LOT 0 : 7 PROJETS	7
1.3.2	LE LOT 1 : 10 PROJETS	8
1.3.3	LE LOT 2 : 10 PROJETS	8
1.3.4	LE LOT 3 : 11 PROJETS	9
1.4	STRUCTURE D'UNE FICHE PROJET	9
2	TABLEAUX DE SYNTHESE	13
2.0	BUDGET DE REALISATION DES 10 PROJETS DU LOT 1 (EN €, TVAC)	13
2.1	REPARTITION DES PROJETS PAR VILLAGES ET PAR LOT	14
2.2	REPARTITION DES PROJETS PAR OBJECTIF SPECIFIQUE ET PAR LOT	16

Annexes de la partie IV

Fiche des projets des lots 0 à 3.

10 fiches projet du lot 1 (1.01 à 1.10)

7 fiches projet du lot 0 (0.01 à 0.07)

10 fiches projet du lot 2 (2.01 à 2.10)

11 fiches projet du lot 3 (3.01 à 3.11)

1 ELEMENTS DE METHODOLOGIE

1.1 METHODE D'ELABORATION DES FICHES PROJETS

Les fiches projets du PCDR, validé en 2007, ont été évaluées en 2013 par la CLDR, avec l'appui des PV de réunions et des rapports annuels.

On se reportera à la partie 1 pour la revue de détail des projets mis en œuvre, leur degré de réalisation et leur impact.

Pour rappel, sur 42 projets retenus dans le premier PCDR de Dinant (2006),

- 10 projets sont implantés avec succès : n° 9, 18, 19, 22, 24, 25, 26, 41, 42 et 43 ;
- 13 projets sont en cours d'implantation : n° 3, 4, 5, 12, 14, 17, 23, 28, 29 et 39, dont trois sont prévus sur financement du DR : n°1 (en partie) et 6 (associé à 35) ;
- 8 Projets à l'étude ou en instruction, sans encore de résultat décisif : n° 2, 10, 13, 15, 20, 30, 31 et 38 ;
- 11 projets sont laissés en attente : n° 8, 11, 16, 21, 27, 32, 33, 34, 36, 37 et 40 ;
- 2 projets ont été abandonnés : n°7 (suite à la vente du presbytère, envisagé au début pour créer une maison de village associé à un logement) et n° 44 (la réaffectation de locaux de l'école de Falmignoul a perdu son sens face à l'augmentation du nombre d'élèves).

Les projets en cours d'implantation et ceux qui ont été implantés avec succès ont reçu une attention particulière de la part de la CLDR afin de les réorienter ou d'élargir leurs résultats et d'amplifier leur impact dans la suite de l'ODR. Cette réflexion a été menée par trois groupes de travail, répartis selon la logique du développement durable. Tous les projets ont ainsi été analysés en vérifiant leur impact actuel ou potentiel en matière d'enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

En outre, les projets envisagés par la CLDR ont tenu compte des programmes actuels de l'ADL, du « projet de voie cuivrée » de Dinant (FEDER), du futur Programme stratégique de développement du GAL Haute Meuse (finalement abandonné en décembre 2014).

Sur cette base, les 44 projets de départ ont été analysés en vue de leur apporter un des trois traitements suivants :

- abandon pour une douzaine de projets (terminés ou jugés trop peu efficaces) ;
- reformulation pour tenir compte des acquis, mais aussi des contraintes ;
- et enfin compléments sous forme de nouveaux projets.

La liste des projets ainsi reformulés représentait 68 propositions en mai 2014. A l'automne 2014, certains projets ont été revus ou adaptés pour intégrer la stratégie de l'ADL de Dinant et du PDS du GAL Haute-Meuse.

Finalement 38 projets ont été retenus comme les plus importants en terme de faisabilité et d'impacts. Parmi ceux-ci, la CLDR a retenu 17 projets très importants et ou aisément faisables. Le critère de la faisabilité financière a été fortement privilégié en raison des difficultés identifiées par le passé pour mettre en œuvre des projets coûteux et des restrictions budgétaires qui se dessinent pour l'avenir.

1.2 METHODE DE PRIORISATION DES PROJETS

1.2.1 ETAPES SUIVIES

La priorisation des fiches-projets a été confiée à chacun des groupes de travail sur base des deux critères suivants :

- la pertinence du projet (c.à.d. son impact en regard des objectifs globaux et spécifiques) ;
- la faisabilité (technique, budgétaire, financière, administrative...).

Entre mai et septembre 2013, les trois groupes de travail se sont réunis deux à trois fois pour mener cette analyse à bien. Ce travail a permis d'identifier plus de 60 projets.

Début 2014, l'ensemble des projets a été revu sur base des deux critères et classés par chaque groupe thématique chargé d'identifier 10 propositions à retenir en première priorité. A la suite de cette analyse et de discussions consécutives, en CLDR plénière, 21 projets ont ainsi été considérés comme les plus prioritaires. Au sein de ces 21 projets, on comptait :

- 7 projets finançables par le Développement rural (essentiellement des projets issus du précédent PCDR ;
- 14 projets relevant de mobilisation interne, sans investissements d'infrastructure ou avec des investissements réduits.

Sur base de cette première priorisation, de mars 2014 à septembre 2014, la faisabilité et l'impact des projets ont été approfondies, tenant compte notamment des autres programmes en cours de développement sur la commune, pour produire 21 fiches-projet complètes et évaluer les projets à classer dans le « lot 0 » et dans le « lot 1 ».

En décembre 2014, la CLDR a alors revu les 21 projets retenus comme essentiels et les a priorisés par vote. Les deux projets retenus en première priorité étaient les aménagements de village à Dréance et à Thynes (phase 2). Compte tenu que le dossier de Thynes a déjà été soumis une première fois au service du Développement rural en 2012 et que le plan terrier est déjà établi, c'est ce projet qui a été retenu par le Collège et le Conseil comme première convention dès la validation du nouveau PCDR – A21L (voir extraits du Conseil communal du 22/12/14 en annexe).

Dans le courant 2015, vu le délai de préparation du nouveau PCDR, initialement envisagé comme une actualisation, il a été décidé par le Collège de déposer un dossier complet, après avoir vérifié que la préparation déjà menée permettait de respecter les prescrits concernant les opérations de développement rural, notamment la participation et le développement d'une stratégie cohérente pour tout le territoire. A cette occasion, tous les projets ont été soumis à une analyse de leur durabilité au moyen d'un outil souvent utilisé en Europe pour les Agenda 21 locaux : la boussole bernoise. Cette analyse a permis de confirmer la pertinence du travail mené précédemment, mais elle apporte surtout la possibilité d'évaluer l'impact des projets selon les trois piliers du développement durable.

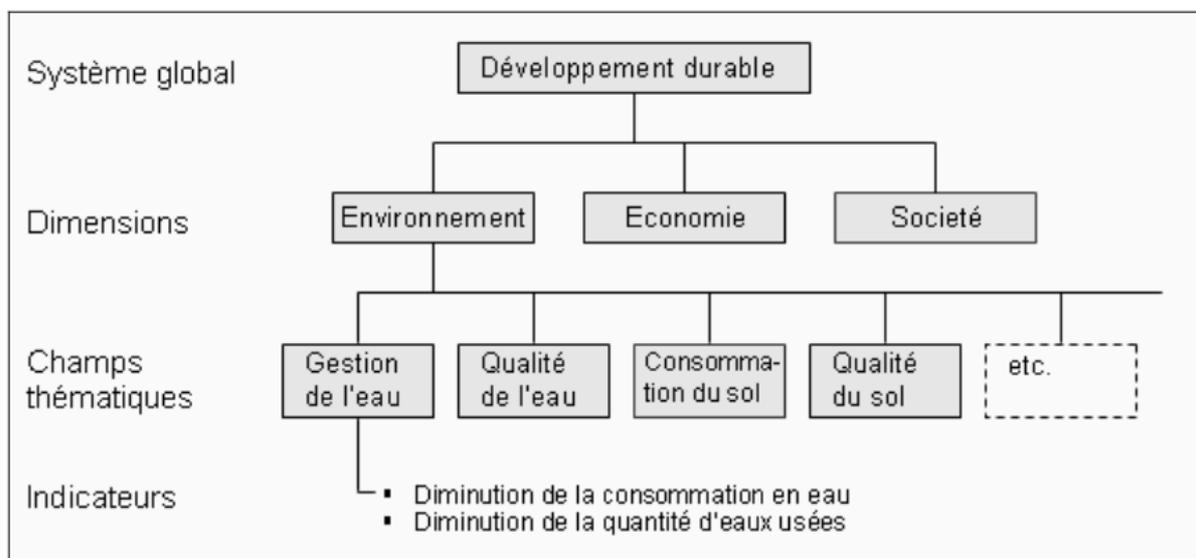
Dans le même temps, les projets envisagés dans le lot 0 ont été revus : seuls les projets effectivement en cours ou immédiatement nécessaires ont été maintenus dans ce lot. Les autres projets ont été reportés sur le lot 1. Un nouveau projet a également été adopté par la CLDR : celui de mettre en place un plan communal de développement de la nature (PCDN) pour répondre aux besoins liés à d'autres projets du PCDR – A21L, et un projet a été

complété sur proposition du collège : celui concernant les aménagements de place de village (Falmignoul et Neffe).

1.2.2 BOUSSOLE BERNOISE

La «boussole bernoise du développement durable» est un outil destiné à évaluer les effets d'un projet donné sur le développement durable.

L'évaluation se base sur des indicateurs préétablis dans les domaines de l'environnement, de l'économie et de la société. Le résultat en est un profil des forces et des faiblesses, qui donne des informations sur le potentiel d'optimisation du projet, ainsi qu'une évaluation globale du point de vue du développement durable.



Structure hiérarchique de la boussole de développement durable¹

La boussole du développement durable se présente sous forme d'un tableau Excel.

L'évaluation du projet s'effectue sur une feuille « Grille d'évaluation » du tableau Excel qui propose 122 indicateurs regroupés en 47 thèmes, eux-mêmes répartis selon les trois piliers de DD et . Les différents indicateurs sont appréciés sur la base d'une échelle préétablie selon leur influence sur le développement durable (voir illustration plus bas) :

- très négative -2,
- négative -1,
- neutre 0,
- positive +1,
- très positive +2.

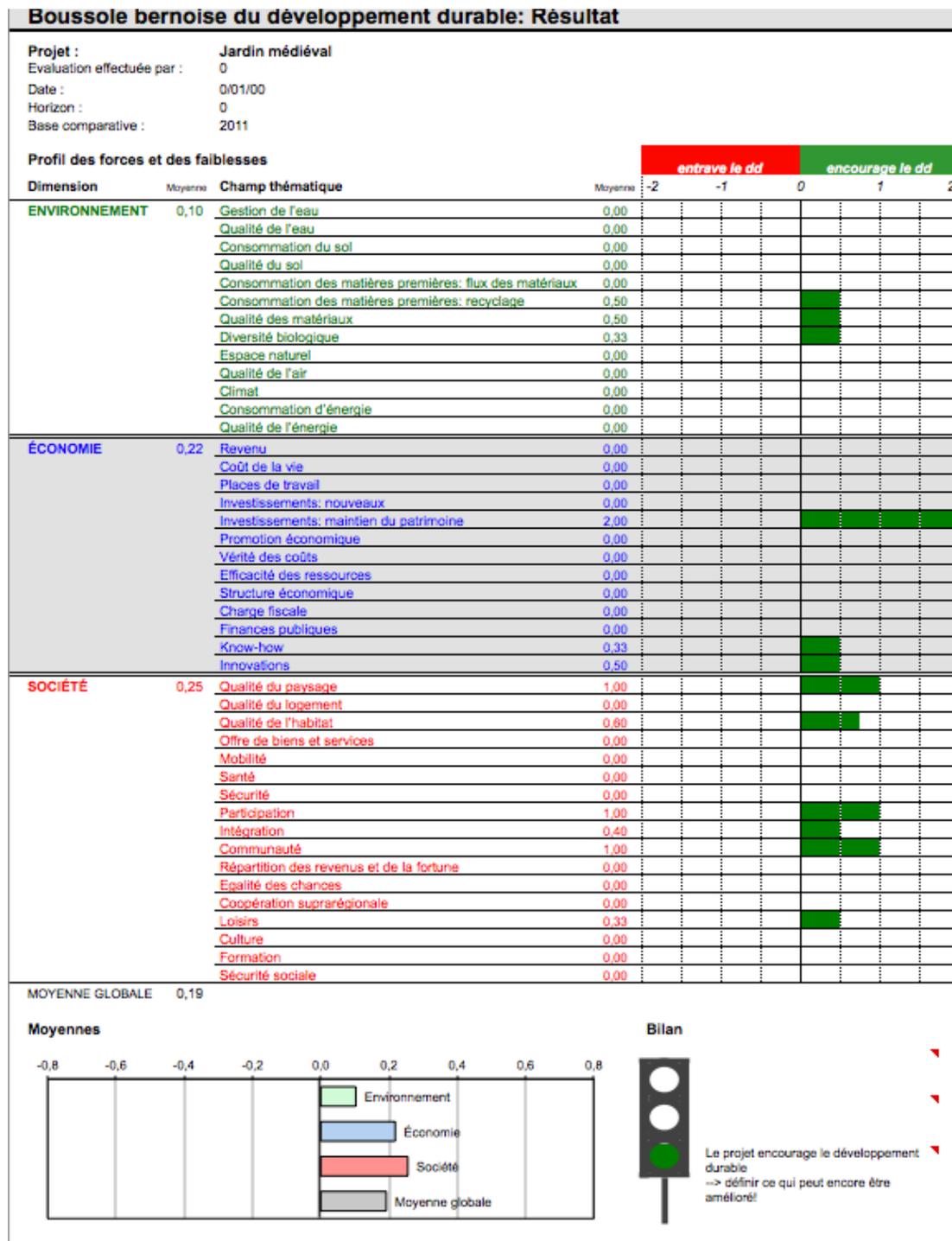
¹ http://www.bve.be.ch/bve/fr/index/direktion/ueber-die-direktion/dossiers/nachhaltige_entwicklungne/nachhaltigkeitsbeurteilung/ne_berner_kompass.assetref/dam/documents/BVE/AUE/fr/aue_ne_nhb_excel_ne_kompass_leitfaden_f.PDF

Boussole bernoise du développement durable: Grille d'évaluation					
Nom du projet : Jardin médiéval				Horizon territorial et	
Evaluation effectuée par :				Basé comparative :	
Date :				Donnée [x]	
				-2	-1 0 1 2
ENVIRONNEMENT					
Gestion de l'eau					
Diminution de la consommation en eau				x	
Diminution de la quantité d'eaux usées				x	
Qualité de l'eau					
Diminution des concentrations de substances polluantes				x	
Diminution des concentrations de substances nutritives				x	
Diminution des pollutions microbiologiques				x	
Consommation du sol					
Diminution de l'imperméabilisation du sol				x	
Diminution de la surface d'habitation par personne				x	
Augmentation du développement intérieur (croissance à l'intérieure de la zone d'agglomération existante)				x	
Diminution de l'érosion du sol				x	
Qualité du sol					
Diminution des concentrations de substances polluantes				x	
Diminution des concentrations de substances nutritives				x	
Diminution du compactage du sol				x	
Consommation des matières premières: flux des matériaux					
Diminution de la quantité de déchets				x	
Diminution de la quantité de matériaux utilisés				x	
Consommation des matières premières: recyclage des matériaux					
Augmentation de la part de matériaux réutilisés ou recyclés					x
Augmentation de la part de déchets organiques recyclés				x	
Qualité des matériaux					
Augmentation de la part de matières premières renouvelables dans la consommation globale					x
Augmentation de la part de matériaux et de produits contenant peu de substances polluantes				x	
Diversité biologique					
Amélioration des habitats des espèces rares et menacées				x	
Amélioration et protection préventive des habitats des espèces courantes					x
Amélioration de la qualité des lacs et cours d'eau comme habitat (ex: maintien de débits résiduels suffisants)					

Illustration : extrait du fichier excel, pilier « environnement ».

Le résultat final est une fiche synthétique reprenant l'analyse pour chaque thème, regroupée pour chaque pilier. Un graphique permet d'apprécier d'un coup d'œil l'impact supposé du projet pour le développement durable : voir l'illustration plus bas.

La méthode reste subjective, mais elle permet de vérifier systématiquement dans quelle mesure les différents thèmes sont pris en compte. Elle permet aussi d'assurer un suivi à terme des impacts du projet.



Fiche synthétique de l'analyse par la Boussole bernoise.

1.3 PRIORISATION FINALE

La priorisation finale a permis le classement des 38 projets en 4 lots :

1.3.1 LE LOT 0 : 7 PROJETS

7 projets sont déjà en cours ou à débiter immédiatement, entièrement sur fonds propres ou sur base volontaire.

Remarque : la colonne « ancien numéro » renvoi aux numéros d'identification des projets durant le processus d'identification, de formulation puis de priorisation. Le numéro actuel est celui qui servira pour le suivi du PCDR et correspond à la priorisation finale.

No actuel	Ancien No	Titre du projet	Statut
0.01	11	Réorganisation du service communal des travaux (procédures clarifiées)	En cours
0.02	4B	Zones 30	En cours
0.03	3	Dinant accueil	En cours
0.04	104	Cantonement des travaux	Urgent, associé au 0 .01
0.05	4	Mise en œuvre d'une politique communale de déplacement piétonnier	En cours
0.06		Agenda 21 communal	Urgent
0.07	29	Création d'un jardin potager communautaire	En cours

1.3.2 LE LOT 1 : 10 PROJETS

Les projets dont la pertinence et la faisabilité justifient leur réalisation dans les 2 prochaines années du programme.

No actuel	Ancien No	Titre du projet	Statut
1.01	1A	Cohabitation des différents modes de transport à Thynes	En cours
1.02	6+35	Maison de village à Sorinnes	En cours
1.03	1B	Cohabitation des différents modes de transport à Dréhance	Important
1.04	23	Création d'un jardin médiéval	En cours
1.05	108	Propreté, réseau poubelles	Important
1.06	117	Energie: Commune économe	En cours
1.07	13	Citoyenneté dans la commune: charte, réseau et dialogue citoyen	Important
1.08	135-137+ 143	Appui aux produits locaux	Initié par l'ADL
1.09	133	Veille informative des appels à projets	Important
1.10		PCDN de Dinant	Important

1.3.3 LE LOT 2 : 10 PROJETS

Les projets dont la réalisation est envisagée entre 2018 et 2020 : projets très importants mais difficiles à mettre en œuvre ou projets ayant un impact plus faible.

No actuel	Ancien No	Titre du projet	Statut
2.01	28	Aménagement des places de Falmignoul (Tombois et Roger Bodart) et de la place de Neffe (Monseigneur)	
2.02	2A	Recréer un axe convivial par le réaménagement du sentier de la Prée	
2.03	1C	Cohabitation des différents modes de transport à Thynes (phase 3)	
2.04	112	Gestion différenciée à Dinant	
2.05	119	Energie: Ecopasseurs (conseils)	

No actuel	Ancien No	Titre du projet	Statut
2.06	130-132	Voie cuivrée (mobilité au centre ville)	Non repris par le FEDER en 2015
2.07	139	Information au centre ville	
2.08	130	Réhabilitation du sentier vers Crèvecoeur	
2.09	131	Réhabilitation le sentier du "bois du Casino"	Projet dédoublé
2.10	132	Réhabilitation du sentier Dry-les-Wennes (Sentier vicinal 58)	Projet dédoublé

1.3.4 LE LOT 3 : 11 PROJETS

La réalisation de ces douze projets a été jugée trop lourde ou moins urgente, mais leur importance justifie leur maintien dans le programme. La CLDR se donne ainsi le temps de travailler à améliorer leur faisabilité. Elle veillera à les promouvoir auprès de diverses instances dès lors que des opportunités se présenteraient. Ces projets pourraient ainsi être mis en œuvre dans le cadre d'appels à projet spécifiques ou portés par des groupes de citoyens ou des associations.

No actuel	Ancien No	Titre du projet	Statut
3.01	5	Elaboration et mise en œuvre d'une politique communale des plantations	
3.02	17	Promotion de l'impact des vergers	
3.03	1D	Cohabitation des différents modes de transport à Awagne	
3.04	30	Petit patrimoine communal	
3.05	34	Mise en œuvre d'une politique favorable au vélo (dans les villages et en ville).	
3.06	105	Propreté publique	
3.07	143	GASAP	
3.08	8	Création d'une maison de village à Loyers.	
3.09	128	Epuration des eaux	
3.10	36	Création d'une maison de village à Falmignoul	
3.11	144	Extension de la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan	

1.4 STRUCTURE D'UNE FICHE PROJET

La fiche projet se présente en deux parties :

La première partie reprend les éléments génériques d'une fiche-projet. Elle comprend un en-tête composé de deux cadres :

Cadre 1 :

- Numéro du projet (le premier chiffre fait référence au lot),
- le lot,
- le titre,
- la référence aux propositions de projet traitées en GT ou par la CLDR (pour un suivi de l'historique des discussions)
- une indication pour les projets à soumettre au financement du développement rural : **DR** (si ce n'est pas le cas, l'indication apparaît grisée et barrée : ~~DR~~)

Cadre 2 : Ce cadre établit le lien avec les objectifs spécifiques selon les quatre axes retenus par la CLDR. Les objectifs adressés par le projet sont indiqués en noir (ceux qui ne sont pas pertinents pour le projet sont indiqués en gris).

La suite de la fiche reprend une description classique de projet.

La seconde partie (la dernière feuille) rassemble des éléments d'information pour le suivi par la CLDR des actions entreprises et pose ainsi les jalons de l'évaluation du programme. Elle reprend une synthèse de l'analyse de faisabilité et d'impact du projet (évaluation à priori), ainsi que la définition d'indicateurs potentiels afin d'évaluer a posteriori le résultat et l'impact du projet vis-à-vis des objectifs fixés. Des schémas, esquisses ou photos sont intégrées dans le descriptif ou dans les détails de mise en œuvre.

Première page : identification du projet et liens avec les démarches des GT

Cadre 1 : identification du projet

Cadre 2 : objectifs spécifiques poursuivis par le projet
Seuls les objectifs pertinents sont indiqués en noir.

A la suite : description détaillée du projet.

PCDR – Agenda 21 local de Dinant Fiche projet

Fiche projet n° 1.01 **Lot 1**

Cohabitation modes transport à Thynes.2 **Ref : 1A - DR**

Sources de financement possible
Finances communales, DR.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Aménagement du cœur de village de Thynes : rues, trottoirs, filets d'eau.

1.1. Objectifs poursuivis

- Sécurité routière
- Appui à la mobilité douce
- Cohabitation des différents modes de transport

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Consultation des habitants (déjà menée)
- Elaboration du plan détaillé et du cahier des charges (déjà réalisé par l'INASEP)
- Adjudication et lancement des travaux
- Inauguration avec la population

1.3. Localisation

Thynes, partie est du village : Sur les Tours, Barbion, chemin de Sovet (voir carte)

Dernière page : identification et évaluation du projet.

Eléments d'analyse pour vérifier à priori l'importance (impact) et la faisabilité du projet

Projet 1.01 – Cohabitation modes transports Thynes.2

Page 4

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Eléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions ++	Technique	++	Plans et métrés établis
++ : Rapidement faisable	Budget	++	Budget établi
+ : Aisément faisable	Institutionnel	++	Dossier introduit auprès du Développement rural en 2012
0 : Moyennement faisable	Financement	+	Financement DR sollicité
- : Difficilement faisable	Social	4	Sécurité des usagers faibles, constitution d'un comité de village
-- : Très difficilement faisable	Environnement	3	Impact sur la collecte des eaux
Impact sur les objectifs (développement durable) 3,5	Economique	3	Renforcement de l'attractivité touristique
5 : Impact décisif	Mobilité	4	Favorise la mobilité alternative à la voiture
4 : Impact important	Gouvernance	3	Comité de village
3 : Impact moyen			
2 : Impact faible			
1 : Impact très faible			
Planning		Lot 1	

Faisabilité globale, ici Faisabilité quasi immédiate (++)

Impact global, ici l'impact global est moyen à important (3,5)

6. Evaluation

6.1. Indicateurs de résultat

- Plan et budgets établis (déjà disponibles)
- Offre validée
- Réception provisoire des travaux

6.2. Indicateurs d'impact

- Taux de satisfaction des habitants (sondage).
- Evaluation des visites de touristes (enquête auprès des gîtes)

7. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)



Voir plan terrier joint (INASEP) en annexe.

Eléments d'analyse pour faciliter le suivi (mise en œuvre) et l'évaluation ex-post du projet.

Une carte ou un croquis peut être ajouté pour préciser la mise en œuvre.

2 TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Les tableaux de synthèse ci-dessous donnent une indication de la répartition des fiches-projets par catégorie de projet (sous-objectifs poursuivis), par lot (Lots 0, 1, 2 et 3) et par localisation.

2.0 BUDGET DE REALISATION DES 10 PROJETS DU LOT 1 (EN €, TVAC)

No actuel	Titre du projet	Budget tot	Commune	DR	Autre (FEADER)
1.01	Cohabitation des différents modes de transport à Thynes	605.877	242.351	363.526	
1.02	Maison de village à Sorinnes	800.000	196.000	60.000	544.000
1.03	Cohabitation des différents modes de transport à Dréhance	400.000	160.000	240.000	
1.04	Création d'un jardin médiéval	26.000	7.600	18.400	
1.05	Propreté, réseau poubelles	271.000	3.000	0	
1.06	Energie: Commune économe	PM		0	
1.07	Citoyenneté dans la commune: charte, réseau et dialogue citoyen	6.500	6.500	0	
1.08	Appui aux produits locaux	6.000	6.000	0	
1.09	Veille informative des appels à projets	PM		0	
1.10	PCDN de Dinant	15.000	0	0	15.000
	Total Lot 1	2.130.377	621.471	681.926	559.000

2.1 REPARTITION DES PROJETS PAR VILLAGES ET PAR LOT

Le chiffre 1 indique le ou les villages concernés par chaque projet

No	Titre	Entité	Awagne	Bouvignes	Dinant	Dréhance	Falmagne	Falmignoul	Foy ND	Furfooz	Liroux	Lisogne	Loyers	Neffe	Sorinnes	Taviet	Thynes	Wespim
0.01	Réorganisation du service communal des travaux (procédures clarifiées)	1																
0.02	Zones 30		1	1	1		1											
0.03	Dinant accueille		1		1	1	1		1	1	1	1		1	1	1	1	1
0.04	Cantonement des travaux	1																
0.05	Mise en œuvre d'une politique communale de déplacement piétonnier	1																
1.06	Création d'un jardin potager communautaire	1																1
0.07	Agenda 21 communal	1																
1.01	Cohabitation des différents modes de transport																1	
1.02	Maison de village à Sorinnes							1		1				1	1	1		
1.03	Cohabitation des différents modes de transport				1													
1.04	Création d'un jardin médiéval																1	
1.05	Propreté, réseau poubelles	1																
1.06	Energie: Commune économe	1																
1.07	Citoyenneté dans la commune: charte, réseau et dialogue citoyen	1																
1.08	Appui aux produits locaux	1																
1.09	Veille informative des appels à projets	1																
1.10	PCDN de Dinant	1																
2.01	Aménagement des places de Falmignoul (Tombois et Roger Bodart) et Neffe (Monseigneur)							1						1				
2.02	Recréer un axe convivial par le réaménagement du sentier de la Prée							1										
2.03	Cohabitation des différents modes de transport																1	
2.04	Gestion différenciée à Dinant	1																
2.05	Energie: Ecopasseurs (conseils)	1																
2.06	Voie cuivrée				1													1
2.07	Information au centre ville				1													
2.08	Réhabilitation du sentier vers CrèveCoeur			1														

No	Titre	Entité	Awagne	Bouvignes	Dinant	Dréhance	Falmagne	Falmignoul	Foy ND	Furfooz	Liroux	Lisogne	Loyers	Neffe	Sorinnes	Taviet	Thynes	Wespin	
2.09	Réhabilitation le sentier du "bois du Casino"				1														
2.10	Réhabilitation du sentier Dry-les-Wennes (Sentier vicinal 58)				1														
3.01	Elaboration et mise en œuvre d'une politique communale des plantations	1																	
3.02	Promotion de l'impact des vergers	1																	1
3.04	Cohabitation des différents modes de transport		1																
3.05	Petit patrimoine communal	1																	
3.05	Mise en œuvre d'une politique favorable au vélo (dans les villages et en ville).	1																	
3.06	Propreté publique	1																	
3.07	GASAP	1																	
3.08	Création d'une maison de village à Loyers.												1						
3.09	Epuration des eaux	1																	
3.10	Création d'une maison de village à Falmignoul						1	1											
3.11	Extension de la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan			1															
Total		19	3	3	5	3	2	5	1	1	2	1	2	1	2	2	5	4	

Remarque : la ligne « Entité » indique les projets qui concernent l'ensemble de la commune.

2.2 REPARTITION DES PROJETS PAR OBJECTIF SPECIFIQUE ET PAR LOT

Le tableau suivant indique les objectifs suivis par chaque projet. Un « S » inique un objectif social, « E » pour l'axe environnemental, « € » pour les aspects économiques, « G » pour les objectifs de gouvernance.

No	Titre	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	En1	En2	En3	En4	En5	Ec1	Ec2	Ec3	Ec4	Ec5	G1	G2	G3
0.01	Réorganisation du service communal des travaux (procédures clarifiées)														€				Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions	Evaluer les progrès du PCDR – A21L	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
0.02	Zones 30	S	S	S								E	E	€					G		G
0.03	Dinant accueil	S			S		S	S					E	€				€	G		G
0.04	Cantonement des travaux				S		S	S					E	€					G	G	G
0.05	Mise en œuvre d'une politique communale de déplacement piétonnier	S	S	S			S	S	E	E				€	€						
0.06	Création d'un jardin potager communautaire				S					E	E	E	E			€			G		G
0.07	Agenda 21 communal				S														G	G	G
1.01	Cohabitation des différents modes de transport	S	S	S	S								E	€	€						
1.02	Maison de village à Sorinnes				S		S	S					E	€	€			€	G		
1.03	Cohabitation des différents modes de transport	S	S	S	S				E				E	€	€						
1.04	Création d'un jardin médiéval				S		S		E		E		E	€		€			G		

	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	En1	En2	En3	En4	En5	Ec1	Ec2	Ec3	Ec4	Ec5	G1	G2	G3
1.05													€						G	
1.06				S					E							€		G	G	G
1.07		S	S	S	S	S	S	E	E				€		€	€		G	G	G
1.08							S						€		€			G		
1.09																		G		
1.10									E	E	E		€		€			G	G	G
2.01		S	S			S		E				E								
2.02	S		S					E		E	E		€							
2.03	S	S	S	S				E				E	€	€						
2.04												E	€							
2.05									E	E	E		€			€		G	G	G
2.06	S	S	S						E				€							
2.07																€	€			G
2.08	S	S	S					E	E				€	€						
2.09	S	S	S					E	E				€	€						
2.10	S	S	S					E	E	E			€	€						
3.01								E	E	E	E	E	€	€	€			G	G	G
3.02								E	E	E					€			G	G	G
3.04	S	S	S	S				E				E	€	€						
3.05								E					€	€						
3.06	S	S	S				S						€	€	€					
3.07							S	E	E	E	E		€	€	€			G		
3.08							S								€			G		
3.09				S		S						E								
3.10					S			E	E	E	E				€					
3.11				S		S						E	€							
3.12						S	S		E			E	€			€		G		
Total	13	13	14	15	2	9	10	16	15	8	12	19	26	13	9	5	3	17	7	11

Fiche projet n° 0.01**Lot 0****Réorganisation du service communal des travaux**

Ref : 11 - DR

Sources de financement possible

Finances communales.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Réorganisation de tout le service communal des travaux afin d'en alléger les charges (externalisation de certains travaux répétitifs ou lourds) pour les recentrer sur les missions les plus importantes : « l'entretien du patrimoine et la gestion quotidienne de la salubrité publique ».

1.1. Objectifs poursuivis

- Renforcer l'efficacité des travaux menés par le service communal afin de répondre aux différentes charges et obligations légales qui incombent à la commune.
- Lutter contre les incivilités (abandon de déchets, vandalisme).
- Renforcer l'entretien et la qualité des infrastructures communales : routes, chemins, bâtiments, structures d'accueil, systèmes d'information, signalisation...
- Faciliter la mise en œuvre du décret et un arrêté wallons du 05/09/ 2013 et engager la commune vers l'abandon des produits phytopharmaceutiques.
- Contribuer à l'équilibre budgétaire communal.

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Décision du Conseil communal (budget, calendrier).

- Analyse fonctionnelle du service des travaux par un expert : diagnostic de l'organisation actuelle, objectifs à atteindre plan de réorganisation budgétisé et priorisé, définition des performances à atteindre et extériorisation éventuelle de certaines activités (à préciser sous forme d'un cahier des charges).
- Système de planification et de rapport des travaux.
- Suivi mensuel avec l'échevin des travaux, l'échevin de l'environnement, le chef de l'atelier communal et l'éco-conseiller sur le taux de réalisation des programme de travail, les mesures correctives et pour préparer la prochaine programmation.

1.3. Localisation

Ensemble de l'entité.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises.
- CLDR, GT Environnement, GT Sentiers.
- Déclaration de politique générale de la majorité 2012-2018 : modernisation de l'équipement, renvoi de certains travaux actuels vers la sous-traitance quand cela s'avère plus efficace.

2.2. Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Manque de personnel et de ressources pour les travaux communaux → nécessité de réduire les déplacements et de s'appuyer sur les initiatives citoyennes.
- Image négative du service des travaux (inefficacité, résultats peu satisfaisants) → améliorer l'efficacité et la visibilité des travaux réalisés par le service communal.

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Accompagnement par le *Comité Agenda 21 communal*.
- Réaliser un film par MA TELE sur le nouvel atelier communal et les ouvriers travaillant à différents endroits, expliquant leurs tâches au quotidien, leurs pratiques, présenter leurs équipes.
- Mise en œuvre de la fiche « Gestion différenciée » (fiche 2.04).

2.5. Effets induits

- Plus grande efficacité des travaux pour une meilleure satisfaction de la population.
- Economies budgétaires.

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent.

2.7. Propriétaire actuel

Non pertinent.

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global : 21 000 € TVAC

- Analyse organisationnelle du service des travaux : 15 000 €
- Formations éventuelles: 6 000 €
- Equipements complémentaires : à prévoir dans le budget annuel.
- Système de planification et de rapportage simple : PM

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.

3.3. Parties prenantes

- Communes : services des travaux, communication, environnement, généraux.
- CLDR, GT sentiers et environnement.

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Néant.

4.2. Programme de réalisation

- 2015 : Décision du Conseil communal (budget, calendrier).
- 2015 : Analyse organisationnelle et plan d'action
- 2016 : Mise en œuvre des formations et externalisation de certains travaux.
- 2017 : Première évaluation

Fiche projet n° 0.02**Lot 0****Zones 30**

Ref : 4B - DR

Sources de financement possible

Finances communales, travaux subsidiés, subsides DGO1 (type MERCURE).

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Mise en place de six sites où la vitesse des voitures sera limitée à 30 km/h.

1.1. Objectifs poursuivis

- Sécurisation des usagers faibles

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Identification des sites dangereux à mettre en zone 30 (déjà réalisé par la CLDR et la population).
- Relevés de terrain et dessin des plans (contrat déjà confié à l'INASEP), consultation de la population sur les aspects de faisabilité et de l'AWSR (ex-IBSR) pour les aspects réglementaires.
- Cahier des charges et adjudication
- Travaux.

1.3. Localisation

Six emplacements ont été identifiés sur l'entité : Awagne, Bouvignes, Dréhance, Falmignoul, Falmagne et Dinant.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Plan d'action du PCM de Dinant (sécurisation des traversées de route à Bouvignes, Falmagne-Falmignoul, Sorinnes)
- Travaux de la CLDR depuis 2011 sur base de la fiche projet 4 du PCDR de 2006 (politique communale de déplacement piétonnier)
- Consultations villageoises
- Appel à consultation publique lancé dans le bulletin communal n°97 de février 2013.

2.2. Justificatif du projet

- Vitesse élevée des véhicules mettant en danger les usagers faibles.
- Préservation de la tranquillité des cœurs de villages (convivialité, tourisme de promenade).

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

Sensibilisation à la cohabitation harmonieuse des modes de mobilité, semaine de la mobilité.

2.5. Effets induits

- Appui au développement de mode de déplacement alternatif à la voiture (piéton, vélo).

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Voies publiques communales.

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **87.000 € TVAC**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Etudes et plans 5.000 €/an sur 3 ans.
- Consultations (population, AWSR) : PM
- Travaux : 24.000 €/an sur 3 ans.

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales, travaux subsidiés, subsides DG01 (type MERCURE).

3.3. Parties prenantes

- Service communal des des travaux
- CLDR, comités de quartier/village, habitants
- Zone de police, AWSR

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Démarches entamées par la CLDR et le Collège auprès de la zone de police et de l'IBSR en 2011 pour mettre la zone d'Awagne en zone 30 km.
- Relevés de terrain et identification de six sites réalisés en 2012 par de la CLDR.
- Consultation de la population par le bulletin communal en 2013.
- Convention passée en 2014 entre la commune et l'INASEP pour élaborer les plans des sites retenus.
- Appel d'offres lancé en 2015 pour la première tranche (Bouvignes et Awagne).

4.2. Programme de réalisation

- 2015 : Traitement de 2 sites prioritaires : Awagne et Bouvignes.
- 2016-17 : Traitement des 4 autres sites.

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

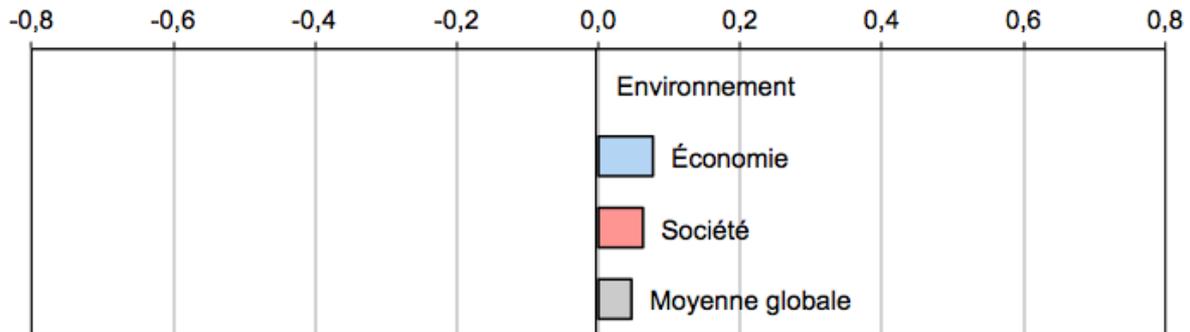
Eléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	++	Repérages des sites réalisés
	Budget	+	Budget détaillé à établir sur base du plan
	Institutionnel	0	Nécessité de produire un plan détaillé pour validation par l'AWSR/IBSR
	Financement	0	Financement à mobiliser sur fonds propres ou travaux subsidiés.
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	3	Défense des usagers faibles des routes
	Environnement	1	
	Economique	1	
	Mobilité	4	Cohabitation des modes, appui au développement d'alternatives à la voiture
	Gouvernance	5	Consultations importante déjà menées (identification) et à poursuivre (faisabilité et intégration des aménagements)
Planning		Lot 0	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement : 0,00.
Aucun impact significatif (la réduction de vitesse permet une baisse dérisoire de consommation de carburant)
- Impact moyen sur l'économie: 0,08.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Investissements nouveaux.**
(L'impact négatif sur le temps de parcours est négligeable).

- Impact moyen sur la société: 0,06
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité de l'habitat, Mobilité, Sécurité, Participation**
- Moyenne globale : 0,05.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- Plans de détails approuvés par la commune et l'AWSB.
- PV de consultation de la CLDR et des comités locaux.
- Implantations réalisées.

7.2. Indicateurs d'impact

- Taux de satisfaction des riverains (enquête).
- Actions complémentaires en faveur des déplacements en vélo.

8. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)

Néant

Fiche projet n° 0.03**Lot 0****Dinant accueil**

Ref : 3 - DR

Sources de financement possible

Finances communales, Développement rural, CGT.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Le projet porte sur l'installation de panneaux d'information accompagnés d'une aire d'accueil au cœur des treize hameaux et villages de la zone rurale de la commune.

1.1. Objectifs poursuivis

Restaurer ou renforcer la polarité des villages :

- Mettre à disposition de tous des informations centrées sur le village ou le hameau (infos communales, enquêtes publiques, manifestations locales, panneau carte de minis circuits de promenades ;
- Offrir un lieu de rencontre central qui marque le pôle du village.

Proposer un lieu de convivialité informel :

- Assurer l'appropriation du lieu par les villageois (choix du site, affichage d'information libre) ;
- Lieux d'accueil à partager entre résidents et visiteurs, quel que soit leur âge.

1.2. Éléments de mise en œuvre

Consultation des villageois pour le choix des sites :

- Choix des critères de localisation, identification des sites potentiels, choix final du site.

Elaboration du cahier des charges général du dispositif et particularités à prendre en compte pour chaque lieu d'installation :

- Définition des critères généraux d'implantation (pour l'information et l'accueil : matériaux intégrés, sécurité, harmonie entre les sites) et identifications des spécificités à prendre en compte dans chaque village (vue à favoriser, risques spécifiques, état du terrain...);
- Consultation des villageois sur les critères d'implantation ;
- Proposition détaillée du dispositif de chaque site et mise en oeuvre.

Construction des dispositifs (prestataire).

Inauguration renforçant l'appropriation par les villageois.

Dispositif d'information selon un triptyque :

- un premier panneau imprimé avec l'information permanente : cartographie interprétative du village (sites, sentiers...);
- un second panneau protégé par du grillage pour accueillir l'information communale ;
- un troisième panneau d'affichage libre pour recevoir les avis ou annonces des habitants.

Dispositif d'accueil comprenant un banc, une poubelle, une sécurisation vis-à-vis des véhicules.

Ces dispositifs seront généralement liés spatialement à d'autres projets, sans préjuger du résultat de la consultation par village.

1.3. Localisation

12 emplacements dans les 12 villages ou hameaux, dans des lieux centraux.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultation villageoise (manque d'information, notamment pour les visiteurs).
- Demandes formulées par le passé par plusieurs villages (Dréhance...)
- Projet retenu comme prioritaire par les 3 GT de révision du PCDR, mais les demandes sont très variables d'un village à l'autre.
- La réalisation faite à Foy Notre-Dame a été laborieuse, nécessitant de nombreux appels vers divers prestataires. Finalement, la réalisation est peu esthétique et n'a pas convaincu les habitants de s'approprier le site.

2.2. Justificatif du projet

Le projet est très fédérateur, et ce à plus d'un titre :

- Le besoin d'information, notamment plus centrée sur les villages, a été largement pointé.
- L'outil qui est proposé permet de rencontrer de multiples objectifs thématiques (mobilité, animation des villages, renforcer la convivialité, mettre en valeur le patrimoine local notamment pour le tourisme...).
- Chaque village pourra disposer du même outil, à développer selon ses besoins ou ressources.
- Le dispositif permet une meilleure information des services communaux vers les villages afin de remédier au sentiment d'être tenu à l'écart de la « ville ».

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Production par la commune d'une affiche mensuelle reprenant toutes les activités socio-culturelles ponctuelles sur le territoire communal (à afficher dans chaque dispositif d'information).
- Choix des sites à prendre en tenant compte autant que possible des autres projets du PCDR (éventuellement à venir) qui pourraient renforcer la polarité dans les villages.

2.5. Effets induits

- Polarisation : en renforçant les lieux de centralité, le projet ambitionne de fournir un point de départ (ou d'arrivée) pour quantité d'autres projets. Ce site d'information centré sur les localités est destiné à devenir un outil de développement local, notamment pour le tourisme.

2.6. Statut au Plan de secteur

- Zone d'habitat ou d'habitat rural (centre des villages).

2.7. Propriétaire actuel

- Terrains publics communaux.

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global 60 000 € TVAC

3.1.1. Budget prévisionnel :

- Consultation des villageois pour l'implantation des sites : PM
- Elaboration des cahiers des charges général et particuliers (12 sites : Loyers, Awagne, Lisogne, Thynes, Taviet, Liroux, Sorinnes, Furfooz, Dréhance, Falmagne, Falmignoul, Wespain) : PM.
- Consultation des villageois sur les critères : PM .
- Construction des dispositifs privilégiant le bois massif: 12 x 5.000€ :
 - Revêtement sol sur 50 m2 (dolomie) et bordures ;
 - un triptyque d'information (3x 0,6m x 1 m sur 3 ou 4 pieds avec auvent) ;
 - un banc ;
 - une poubelle avec couvercle ;
 - une protection contre les véhicules (piquets) ;
 - plantations d'espèces indigènes.
- Inauguration renforçant l'appropriation par les villageois.

Alternative :

- Achat du matériel de base par la commune, puis construction et installation par les ouvriers communaux. Cette option est beaucoup plus souple et permettrait de déployer le projet petit à petit en fonction des demandes de chaque village. En outre cette solution assurerait une meilleure faisabilité puisque l'expérience passée a montré le manque d'intérêt des entreprises à répondre à ce genre d'appel d'offre. La faisabilité de mener ce travail par la commune en interne s'appuie sur la réorganisation du service des travaux. Par contre, cette option ne permet pas d'obtenir des subsides régionaux.

3.1.2. Tableau de financement

Postes	Total (€)	Part sur budget communal, €	Part sur budget DR, € (80%)	Parts d'autres financements, k€
Consultations et inauguration	PM	PM	0	
Etude et 12 installations (mobilier et aménagements) en régie par le service des travaux (achat matériel, hors main d'œuvre)	60 000	60 000		CGT pour les panneaux d'information générale ?
Total	60 000	60 000	0	?

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- Financement Développement rural.
- CGT/ RW.

3.3. Parties prenantes

- Comités de village et de quartier (choix des critères de localisation et d'implantation).
- Services communaux ou para-communaux (organisation et suivi des marchés)
- Opérateurs touristiques, Syndicat d'initiatives
- CGT
- CLDR, GT sentiers

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- 2011 : intégration du projet dans aménagement Infrasport sur la Place de Falmignoul (non abouti).
- 2012: Réalisation d'un site à Foy Notre-Dame.

4.2. Programme de réalisation

- 2015: 2 sites.
- 2016 : 4 sites
- 2017 : 4 sites

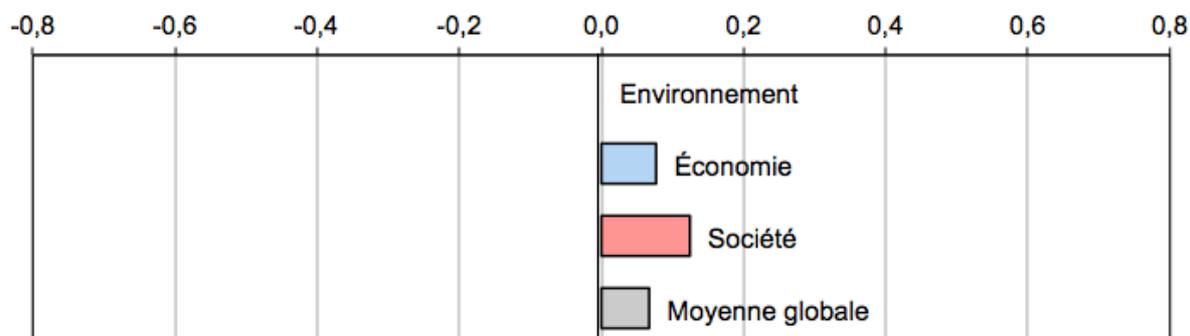
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	0	Choix des sites à bien préparer
	Budget	+	Projet coûteux si on passe par entreprise, peu coûteux en régle.
	Institutionnel	+	
	Financement	+	Voir CGT
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	3	Aspect convivialité
	Environnement	2	
	Economique	3	Info pour le tourisme de promenade
	Mobilité	3	
	Gouvernance	4	Information des habitants et visiteurs
Planning		Lot 0	Lien avec le projet « déplacement piétons »

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement : 0,00.
Pas d'impact positif ou négatif
- Impact moyen sur l'économie: 0,08.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Investissements: nouveaux**
- Impact moyen sur la société: 0,12
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité de l'habitat (lieu de rencontre), Mobilité (info sur mobilité douce), Participation (choix des sites), Communauté (partage d'info)**
- Moyenne globale : 0,07.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- Cahiers des charges techniques.
- PV de consultation.
- Implantations réalisées.

7.2. Indicateurs d'impact

- Evaluation du taux d'utilisation (nombre de visites sur une période donnée, habitants/visiteurs).
- Appropriation du site (respect du bien, entretien apporté par les usagers).

Fiche projet n° 0.04**Lot 0****Cantonnement des travaux communaux**

Ref : 104 - DR

Sources de financement possible

Finances communales, fondations pour la participation citoyenne.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Réorganisation des ouvriers communaux en équipes par secteurs de 2-3 villages pour mener certains travaux d'entretien et de salubrité et renforcer la coopération avec la population à travers des « cantonniers volontaires ».

1.1. Objectifs poursuivis

- Renforcer l'efficacité des travaux menés par le service communal afin de répondre aux différentes charges et obligations légales qui incombent à la commune.
- Lutter contre les incivilités (abandon de déchets, vandalisme).
- Impliquer la population dans le maintien de la propreté des espaces publics.

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Décision du Conseil communal (budget, calendrier).
- Schéma d'organisation en concertation avec les services communaux, inventaire des équipements, achats complémentaires (ex : mini tracteur pour l'entretien des chemins et sentiers...).
- Fiches de description des travaux cantonnés.
- Utilisation d'un site web (ex : BetterStreet.org) ou application Smartphone permettant aux citoyens de signaler les problèmes à traiter (envoi de photos géolocalisées)

- Système de planification et de suivi des travaux.
- Information de la population et spécifiquement des comités de quartier ou de village ; pour chaque groupe d'ouvrier, désigner une personne de contact de la population (un « cantonnier volontaire ».)
- Réunion de contact trimestrielle avec l'échevin des travaux, l'échevin de l'environnement, le chef de l'atelier communal, l'éco-conseiller et le GT environnement de la CLDR afin d'exposer les difficultés rencontrées par les ouvriers sur le terrain et leurs expériences pour mener à bien leur travail.

1.3. Localisation

Ensemble de l'entité.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises.
- CLDR, GT Environnement.
- Déclaration de politique générale de la majorité 2012-2018.

2.2. Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Manque de personnel et de ressources pour les travaux communaux → nécessité de réduire les déplacements et de s'appuyer sur les initiatives citoyennes.
- Image négative du service des travaux (manque d'efficacité, résultats peu satisfaisants) → rapprocher les ouvriers de la population, favoriser la mise en évidence des bonnes pratiques.
- Volonté du Collège de recentrer le personnel communal sur l'entretien du patrimoine et la gestion quotidienne de la salubrité publique.
- Problèmes d'incivilité renforcés (« la crasse appelle la crasse »).

2.3. Conditions préalables

- Présentation de l'organigramme de la répartition des ouvriers et leurs tâches à la CLDR pour comprendre les enjeux et identifier les travaux à cantonner et les domaines de coopération entre population et service communal.
- Organiser avec l'échevin des travaux, l'échevin de l'environnement, l'éco-conseiller et la CLDR une visite des espaces verts principaux de la commune pour établir un état des lieux succinct des pratiques de gestion actuelles.

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Accompagnement par le *Comité Agenda 21 communal*.
- Adapter le règlement communal.
- Programme de « cantonniers volontaires » et/ou de parrainage de sentier (voir fiche projet 0.05 - Politique de déplacement piétonnier).
- Organiser une petite fête une fois par an avec le bourgmestre, le collège, l'éco-conseiller, les comités de quartier et la CLDR pour valoriser leur travail : bilan du travail réalisé, progrès enregistrés, priorités pour l'année suivante.

2.5. Effets induits

- Implication des habitants dans les travaux des ouvriers : conseil, coup de main, prévention des dégradations, encouragement, etc.

- Suivi plus précis et régulier des petits travaux permettant d'intervenir avant une dégradation trop grave avec des frais plus importants.

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent.

2.7. Propriétaire actuel

Non pertinent.

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global : 8 000 € TVAC

- Outils et équipements complémentaires : 6 000 €
- Système de planification et de rapportage, adhésion à une application web.2 (BetterStreet ou autre), formations éventuelles, suivi sous forme de coaching : 2 000 €

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.

3.3. Parties prenantes

- Communes : services des travaux, communication, environnement, généraux.
- CLDR, GT sentiers et environnement.
- Régie de quartier.
- Comités de quartier.
- SI, MT.
- Propriétaires d'hébergement touristique.

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Néant.

4.2. Programme de réalisation

- 2015 : Décision du Conseil communal (budget, calendrier).
- 2016 : Mise en place d'un nouvel organigramme prévoyant le cantonnement : liste des travaux, organisation des équipes, planning général, procédures de concertation avec les personnes de contact dans la population
- 2016 : Mise en œuvre du cantonnement des travaux.
- 2017 : Première évaluation

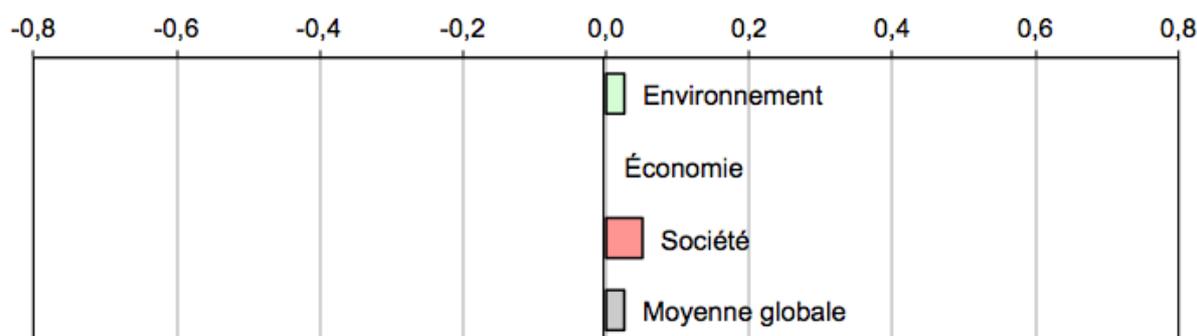
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	+	Réorganisation légère des équipes et des équipements
	Budget	++	Impact budgétaire peu important, économies attendues de la rationalisation
	Institutionnel	-	Important changement de comportement, impact possible sur les statuts des ouvriers
	Financement	+	Financement propre, mais économies à moyens terme (déplacement, efficacité)
Impact sur les objectifs 2,5 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	3	Interaction favorisée entre ouvriers et population → convivialité.
	Environnement	2	
	Economique	3	Meilleure efficacité pour la propreté publique → impact sur la fréquentation touristique
	Mobilité	1	
	Gouvernance	4	Participation de la population aux efforts d'entretien et de travaux : proximité, avis, échanges, évaluation annuelle
Planning		Lot 0	Projet important pour l'ensemble de la commune!

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement: 0,03.
Impact positif sur les thèmes suivants **Diversité biologique**
- Impact moyen sur l'économie: 0,00.
Pas d'impact positif ou négatif:
- Impact moyen sur la société: 0,05
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité de l'habitat (efficacité des entretiens), Participation (cantonniers volontaires)**
- Moyenne globale : 0,03.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- Organigramme du service des travaux
- Nombre de journées prestées en travail d'équipe cantonnées (dans les villages).
- Compte-rendu de la réunion trimestrielle de suivi en commun.
- Bilan annuel des travaux réalisés, progrès enregistrés, priorités pour l'année suivante.

7.2. Indicateurs d'impact

- Liste des aspects positifs ou absence de points négatifs lors des évaluations annuelles.
- Avis positifs donnés par la population à travers une enquête à propos des travaux communaux.
- Avis positifs donnés par les touristes à travers une enquête à propos de la propreté publique et l'entretien des espaces publics.

Fiche projet n° 0.05**Lot 0****Déplacements piétonniers**

Ref : 4 - DR

Sources de financement possible

Finances communales, Leader, CGT, Wallo-Net

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Mise en œuvre d'une politique communale de déplacement piétonnier

1.1. Objectifs poursuivis

- Mobilité fonctionnelle : enfants et jeunes, vélos.
- Mobilité de loisir : familles, touristes, jeux de découverte, interprétation (flore, faune, patrimoine ancien...)
- Mobilité santé : parcours sportifs, itinéraires au long court, trail.
- Partage des espaces : spécialisation des parcours selon usagers (piéton, cyclo, cavalier, attelage...).

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Inventaires et relevés (en cours depuis 2014).
- Priorisation et répartition selon objectifs.
- Programme de travaux.
- Accompagnement, information et promotion.

1.3. Localisation

Ensemble de l'entité.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises
- Consultations par le GAL
- GT Sentiers de la CLDR

2.2. Justificatif du projet

Action proposée dans le PCM de Dinant (2005).

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Patrimoine exceptionnel de la commune (sentiers, paysages, reliefs, sites naturels, potales...) disparaissant peu à peu par accaparement, embroussaillage, méconnaissance...
- Support important pour le tourisme vert.
- Nécessité d'offrir des alternatives au déplacement en voiture privée (liaisons entre villages et vers la ville, déplacements en vélo).

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Approche transcommunale (GAL, CLDR voisines)
- Développement d'une politique cyclable (parcours sécurisés, parking vélo, aides à l'achat de VAE)
- Valorisation dans les produits touristiques
- Programme d'art landing
- Communication : journées de mobilisation citoyenne, promotion de la démarche vers partenaires de la ville, promotion parrainage, rappeler aux propriétaires forestiers les obligations en cas d'exploitation (respect du nouveau code forestier, appui du DNF).

2.5. Effets induits

- Contrôle social sur la propreté de l'espace rural et urbain (passages réguliers)

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Propriétés communales ou droit d'usage

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **9 500 € TVAC**

3.1.1. Éléments à budgétiser

Éléments à budgétiser

- Equipe d'entretien (Wallo-net ou cantonniers)
- Réparation de l'assiette des chemins (budget communal annuel)
- Mobilier, bancs et tables : budget communal annuel.
- Travail carto, maintenance des sites Web : utilisation d'un programme libre (QGIS).
- Edition d'un inventaire voiries publiques/village sous forme de cartes à distribuer et à télécharger : coûts d'impression 500 €
- Edition de petites cartes plastifiées / village à mettre à disposition des touristes dans les gîtes, hôtels, restaurants, manèges... Coûts d'impression et plastification 1 000 €
- Rééditer une nouvelle carte de promenade plus élaborée afin d'inviter à utiliser le plus possible de petites voiries.. (voiries fréquentées nécessitent moins d'entretien). 3 000 € (appui du CGT)
- 13 panneaux carte format A0 avec petits circuits de promenade dans chaque village (Dinant accueil) : 5 000 €

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- CGT
- GAL / Leader
- Appels à projets : Wallonie, Semaine de l'arbre, Fondation Roi Baudouin, Loterie nationale
- Sponsoring privé...

3.3. Parties prenantes

- Communes : Collège (suivi des litiges), services des travaux, communication, environnement,
- CLDR, GT sentiers et environnement
- DNF
- Itinéraires Wallonie (mise à jour du site BalNam)
- NTF (Fédération des propriétaires) : Médiation, promotion
- Sentiers.be : Programme « rendez-vous sur les sentiers », maintenance du site « entretien-voies-vertes », programme Via Vicinalis (parrainage).
- GAL : actions tourisme et mobilité
- comités de village/ de quartiers
- ADL : Parrainage par les entreprises
- SI, MT : Promotion, événements, dossiers d'appui auprès du CGT (Tourisme) ; Evaluation des usagers touristes
- Hébergeurs, manèges : Promotion, parrainage
- Ecoles, comités de quartiers : Parrainage, entretien de la propreté, fleurissement (sentiers au naturel)
- Désignation de « cantonniers volontaires » reconnus par la ville

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Balisage des boucles prioritaires réalisé (GAL, SI)
- Inventaire et relevé des chemins et sentiers en cours
- Carte QGIS en cours d'élaboration
- Projets « rendez-vous sur les sentiers » en cours à Sorinnes..., « sentier au naturel » en cours à Falmignoul.
- Aménagement de Crève-cœur (Bouvignes) réalisé, aménagement du chemin d'accès programmé.

4.2. Programme de réalisation

- 2014 : inventaire, relevés, cartographie
- 2014-2015 : entretiens des sentiers par Wallo-net
- 2015-2016 : Réparation des sentiers prioritaires (Sentier d'accès à Crève-Cœur, sentier 58 de Dry-les-Wennes, sentier du Bois du Casino ...)
- 2016 : Edition et diffusion des cartes.

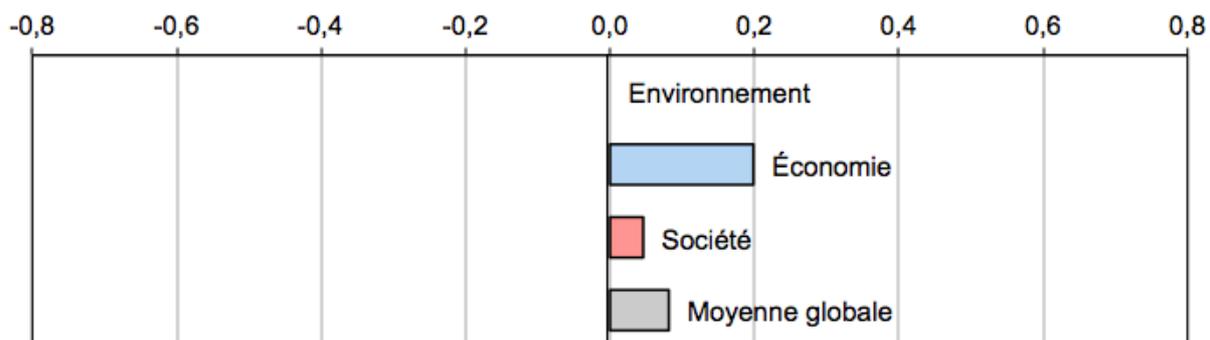
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Eléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions ++ ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	++	Maîtrise des outils, travaux déjà largement engagés
	Budget	++	Budget faible
	Institutionnel	+	Contentieux sur certains chemins, n'empêche pas de travailler sur le reste du réseau.
	Financement	++	Divers financements mobilisables
Impact sur les objectifs 4 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	4	
	Environnement	4	
	Economique	4	
	Mobilité	4	
	Gouvernance	4	
Planning		Lot 0	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement : 0,00.
Pas d'impact positif ou négatif
- Impact moyen sur l'économie: 0,20.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Investissements: nouveaux (investissements réduits), Investissements: maintien du patrimoine, Efficacité des ressources (entretien par l'usage)**
- Impact moyen sur la société: 0,05
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité de l'habitat, Mobilité, Participation**
- Moyenne globale : 0,08.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou positives.

7. Evaluation

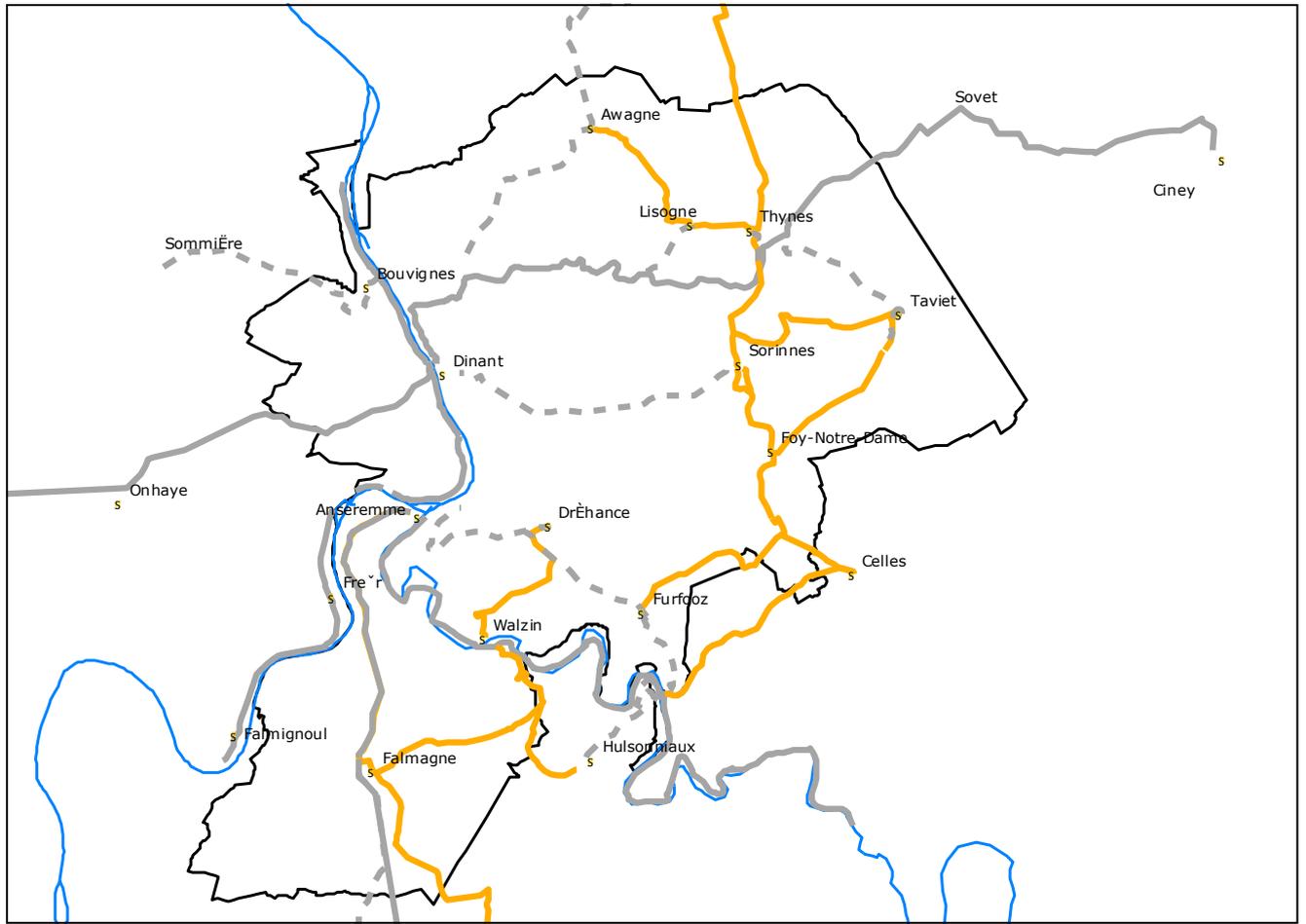
7.1. Indicateurs de résultat

- Longueur de chemins et sentiers inventoriés.
- Nombre de cartes distribuées.
- Nombre de cartes affichées.

7.2. Indicateurs d'impact

- Nombre d'événements réalisés annuellement en lien avec les sentiers.
- Comptages occasionnels sur des sentiers témoins.

8. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)



Carte des sentiers ou chemins de liaison entre village (en jaune) et vers Dinant (en gris). Source PCM de Dinant (2005).

Fiche projet 0.06**Lot 3*****Création d'un potager communautaire*****Réf : 29 - DR****Sources de financement possible**

- Finances communales, Leader, mécénat et volontariat.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

- Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Le projet porte sur l'installation et l'animation d'un potager communautaires.

1.1. Objectifs poursuivis

- Renforcer les habitats pour la biodiversité (plan Maya, variétés anciennes)
- Sensibiliser les habitants à l'importance et l'impact de l'environnement, d'une alimentation durable et saine

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Inventaire des sites potentiels (terrains libres à céder pour une certaine durée sous forme de convention)
- Implantation et organisation d'un verger communautaire
- Actions de sensibilisation : animation, communication, visites de terrain

1.3. Localisation

Partout sur l'entité

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- GT Environnement
- GT Potager de la CLDR

2.2. Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Enjeux agricole et environnemental : sensibiliser à la consommation durable (produits locaux, non traités, non préparés)...
- Enjeux sociaux : alimentation durable et de qualité, partage de connaissances et travaux en commun dans un potager communautaire, activité transgénérationnelle, avec les écoles...

2.3. Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Actions pour renforcer la présence d'insectes, notamment butineurs, accompagnement par des ruches, une mare...

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global

Eléments à budgétiser

- Budget d'équipement et de matériel : clôture, abri, serre, outils
- Matériel de sensibilisation ou de formation
- Appui pour visite de terrain (minibus...)

3.2. Possibilité de financement

Actions « plan Maya », FRB, Leader

4. Détails de mise en œuvre

- Antécédents
 - Un verger communautaire créé à Dréhance sur une propriété privée
 - Potager communautaire créé à Onhayé avec la participation d'habitants de Dinant
 - Convention précaire signée pour un terrain de l'école Bellevue
 - Terrain préparé et clôturé en 2015
 - 16 occupants identifiés, charte préparée.
- Type d'intervention des parties à associer
 - Commune : services des travaux et de l'environnement
 - CLDR – GT vergers, potagers
 - ADL
 - CPAS
 - Ecoles, associations d'entre-aides ou clubs.

5. Schéma, illustration



Fiche projet n° 0.07**Lot 0****Agenda 21 communal****DR****Sources de financement possible**

Finances communales.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Dans le cadre du PCDR et de la stratégie de l'Agence de Développement local de Dinant, mise en œuvre d'un programme communal de développement durable au sein de l'administration communale.

1.1. Objectifs poursuivis

A travers l'implication des différents services communaux et les organismes associés, l'Agenda 21 communal vise à :

- Renforcer le développement de la biodiversité et la protection de l'environnement :
 - A travers les projets suivants du PCDR : « création de potagers communautaires », « création de vergers communautaires », « réorganisation du service des travaux communaux (zéro pesticides) », « politique communale de plantation », « épuration des eaux ».
 - Appui au plan Maya, spécialement à travers les projets du PCDR cités ci-dessus.
 - Adhésion de la commune de Dinant au label PEFC
- Renforcement de l'économie locale
 - Notamment en appuyant les projets suivants du PCDR : « Appui aux produits locaux », « Création d'un GASAP ».

- Valorisation touristique des projets suivants du PCDR : « Politique communale de déplacement piétonnier » (tourisme vert), « Jardin médiéval ».
- Utilisation rationnelle de l'énergie
 - Appui des projets suivants du PCDR : « Energie – commune économe », « Energie-Ecopasseur », « Mise en œuvre d'une politique favorable au vélo ».
 - Adhésion de la commune de Dinant au programme POLLEC en vue de rejoindre la Convention de maires.
- Amélioration des conditions sociales :
 - Participation communale à au moins deux campagnes d'aide sociale (Télévie, Enfance et pauvreté).
 - Adhésion de Dinant au label Commune SAVE (sécurité des enfants sur les routes)
- Contribution de la commune de Dinant à un développement équitable :
 - Adhésion au programme « Commune de commerce équitable »
- Renforcement de la gouvernance et de la participation
 - Appui à la mise en place du projet du PCDR « Charte citoyenne »
 - Développement des services en ligne de la commune pour la population et candidature au prix E-gov Awards.
 - Appui au projet du PCDR « cantonnement des travaux communaux » et spécialement la mise en place de « cantonniers volontaires »
 - Information régulière de la CLDR des progrès de l'Agenda 21 communal
 - Information semestrielle de la population sur les résultats de l'Agenda 21 communal et du PCDR (bulletin communal, site web communal, diffusion d'un rapport annuel).
 - Organisation d'une évaluation participative annuelle de la mise en œuvre du PCDR et de l'agenda 21 communal ; communication publique des résultats.

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Nomination par le Collège d'un Comité Agenda 21 communal au sein des services communaux et incluant les services ou organismes suivants :
 - Services généraux
 - Service de l'environnement : Christophe Goffin
 - Service social
 - Service de communication
 - Agence de développement local
- Le Comité Agenda 21 communal est en charge de :
 - Assurer l'implication de l'administration communale dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions de l'Agenda 21 communal.
 - Favoriser la participation citoyenne dans les projets du PCDR et de l'agenda 21 communal de Dinant
 - Renforcer la solidarité, l'inclusion sociale, la coopération Nord-Sud et la résilience sur le territoire de Dinant.
- Le Comité Agenda 21 communal se réunit mensuellement pour assurer le suivi des projets de l'Agenda 21, coordonner les efforts des différents services, favoriser la communication des progrès à l'ensemble de l'administration et autres parties prenantes (CPAS, Centre culturel, CLDR), assurer l'évaluation au moins annuelle de l'Agenda 21 communal, informer les habitants des démarches et progrès de l'Agenda 21 Communal.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Service Environnement
- Programme stratégique 2014 de l'ADL

2.2. Justificatif du projet

Le PCDR de Dinant rencontre des difficultés à impliquer l'administration communale, d'une part à cause de la multiplicité des outils de programmation existants et d'autre part à cause du cloisonnement entre secteurs d'intervention. L'agenda 21 communal visera avant tout à renforcer la transversalité des démarches au sein de l'administration communale.

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Visite commune de réalisations en lien avec les projets du PCDR et les actions de l'Agenda 21 communal.

2.5. Effets induits

- Ouverture accrue des services communaux vers les expériences transcommunale ou citoyennes.
- Communication plus aisée entre citoyens, associations locales et les services communaux.

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Non pertinent

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global PM

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Emploi d'un éco-conseiller, secrétaire de la CLDR et animateur du Comité Agenda 21 communal.
- Appui méthodologique et animation à la demande du Comité Agenda 21 communal par un intervenant extérieur (facilitation).

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- Subsidés SPW pour l'Agenda 21 local

3.3. Parties prenantes

- Communes : services de communication, social, environnement, généraux
- CLDR et ses GT
- ADL

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

Eco-conseiller formé pour la démarche Agenda 21 local
Comité Agenda 21 communal désigné par le Collège le 18/12/2014.

4.2. Programme de réalisation

- 2015 : Validation du PCDR et mise en place des différents GT (potagers, plantations, vergers, sentiers, circuits courts).
- 2015 - 2025 : Mise en œuvre des projets, évaluation participative au moins annuellement.

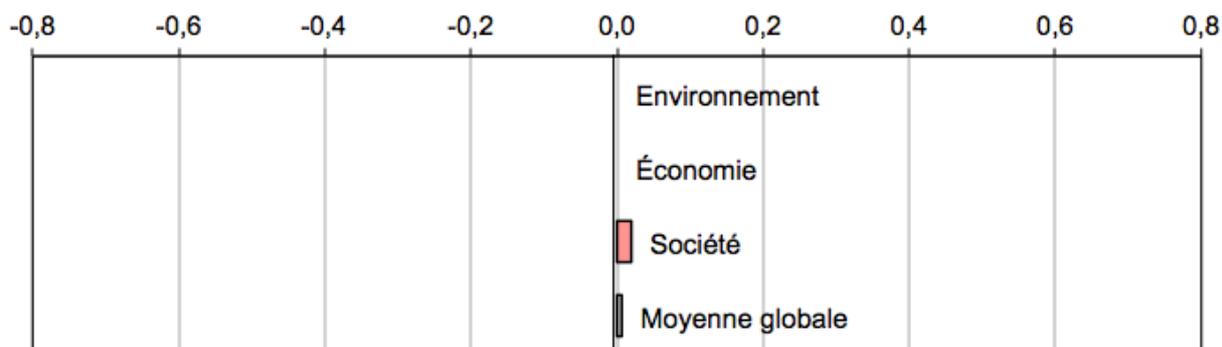
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Eléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions ++ ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable - - : Très difficilement faisable	Technique	++	Eco-conseiller engagé et formé
	Budget	+	
	Institutionnel	++	Décision politique prise, encadrement par la Région
	Financement	++	Subside en cours
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	3	
	Environnement	3	Energie et biodiversité
	Economique	3	Tourisme, activités locales, emplois
	Mobilité	3	Mobilité douce
	Gouvernance	5	GT et participation citoyenne
Planning		Lot 0	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement : 0,00.
Pas d'Impact positif ou négatif
- Impact moyen sur l'économie: 0,00.
Pas d'Impact positif ou négatif
- Impact moyen sur la société: 0,02
Impact positif sur les thèmes suivants : **Participation (mobilisation des partenariats)**
- Moyenne globale : 0,01.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou très faibles. Ce projet se situe très en amont et met en place des conditions et des moyens plutôt que des résultats.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- PV des réunions du Comité Agenda 21 communal
- Articles et autres documents publiés sur la mise en œuvre du PCDR et de l'Agenda 21 communal
- Liste des réunions de GT
- Compte-rendu d'évaluation participative annuelle

7.2. Indicateurs d'impact

- Liste des agents communaux impliqués dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 communal
- Liste des articles ou reportages mentionnant Dinant comme commune impliquée dans le développement durable

Fiche projet n° 1.01**Lot 1*****Cohabitation modes transport à Thynes.2*****Ref : 1A - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, DR.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Aménagement du cœur de village de Thynes : rues, accotements, filets d'eau.

1.1. Objectifs poursuivis

- Sécurité routière
- Appui à la mobilité douce
- Cohabitation des différents modes de transport

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Consultation des habitants (déjà menée)
- Elaboration du plan détaillé et du cahier des charges (déjà réalisé par l'INASEP)
- Adjudication et lancement des travaux
- Inauguration avec la population

1.3. Localisation

Thynes, partie sud du village : Chemin de Sorinnes (voir carte)

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Fiche projet n° 1 (lot 1) du PCDR de 2006, en partie réalisée, sur la partie ouest du village.
- Comité de village de Thynes créé suite à la première phase des travaux et à l'élaboration de la fiche projet 1.04 (jardin médiéval)
- CLDR
- Collège

2.2. Justificatif du projet

Thynes est un village de grand intérêt architectural et patrimonial du XI^e siècle (tour, ferme château, crypte « romane »). Les rues étroites mettent les piétons et les cyclistes en danger. Les travaux de la phase 1 (2012) ont permis de résoudre ce problème autour de l'école, de l'église et de la ferme-château. La poursuite des travaux sur la partie est apportera cohérence à l'impact architectural et à la sécurité des déplacements doux sur l'ensemble du village. Il permettra également la cohérence dans la collecte des eaux de pluie.

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

Néant

2.5. Effets induits

- Les travaux de la phase 1 ont déjà engagé une dynamique communautaire, un sentiment renforcé d'identité locale qui a abouti à la création d'un comité de village (2014). Ces travaux renforceront cet impact et l'engagement du comité dans l'aménagement et la mise en valeur du jardin médiéval (projet 1.04).
- Les aménagements renforceront l'attrait du village comme lieu de détente pour le tourisme rural (2 gîtes et un hôtel-restaurant à moins de 3 km) : mare et verger didactiques, crypte romane, réserve domaniale du bois de Chession, chemins de liaison entre villages et vers Dinant (fiche projet 0.05 – déplacements piétonniers)...

2.6. Statut au Plan de secteur

Voiries

2.7. Propriétaire actuel

Voiries communales

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **605 877 € TVAC**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Travaux d'aménagement de voirie publique : asphaltage, filets d'eau et égouttage, trottoirs.

3.1.2. Tableau de financement

Postes	Total (€)	Part sur budget communal, €	Part sur budget DR, € (60%)	Parts d'autres financements, k€
Etudes et plan (déjà réalisés)	PM	PM	0	
Démolition et déblais	55.175	22.070	33.105	
Terrassements et fondations	91.710	36.684	55.026	
Revêtement et bordures	137.180	54.872	82.308	
Filets d'eau, avaloirs et raccordements	140.400	56.160	84.240	
Murs	76.260	30.504	45.756	
TVA	105.152	42.061	63.091	
Total	605.877	242.351	363.526	

3.2. Possibilité de financement

- DR, travaux subsidiés.

3.3. Parties prenantes

- Service communal des travaux
- CLDR
- Nouveau comité de village
- INASEP (plan et égouttage)

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Consultation réalisée
- Plan métré et budget établis par l'INASEP
- Dossier introduit au service du développement rural

4.2. Programme de réalisation

- 2016 : Réunion de concertation impétrants.
- 2016 : Adjudication et travaux.

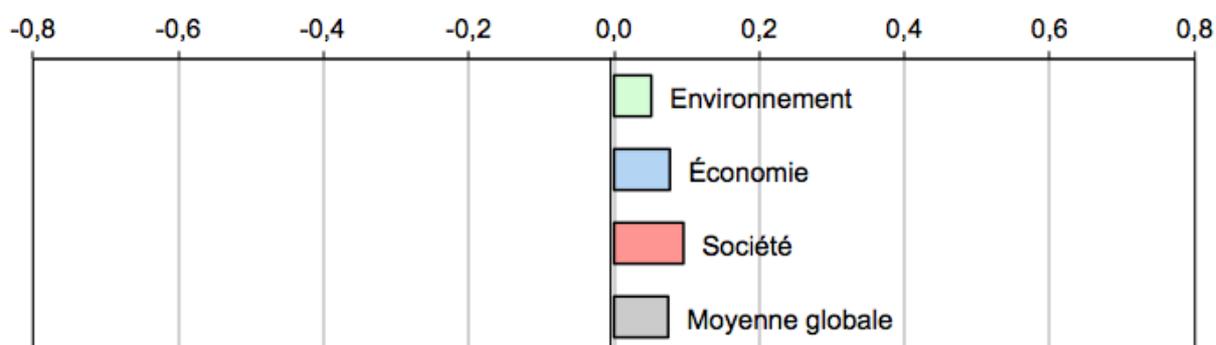
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions ++ ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	++	Plans et métrés établis
	Budget	++	Budget établi
	Institutionnel	++	Dossier introduit auprès du Développement rural en 2012
	Financement	+	Financement DR sollicité
Impact sur les objectifs 3,5 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	4	Sécurité des usagers faibles, constitution d'un comité de village
	Environnement	3	Impact sur la collecte des eaux
	Economique	3	Renforcement de l'attractivité touristique
	Mobilité	4	Favorise la mobilité alternative à la voiture
	Gouvernance	3	Comité de village
Planning		Lot 1	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact faible sur l'environnement : 0,05.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité de l'eau**
- Impact faible sur l'économie: 0,08.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Investissements nouveaux**
- Impact faible sur la société: 0,10
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité du paysage, Qualité de l'habitat, Mobilité, Sécurité, Participation**
- Moyenne globale : 0,07.



Evaluation globale positive : valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société faibles mais positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

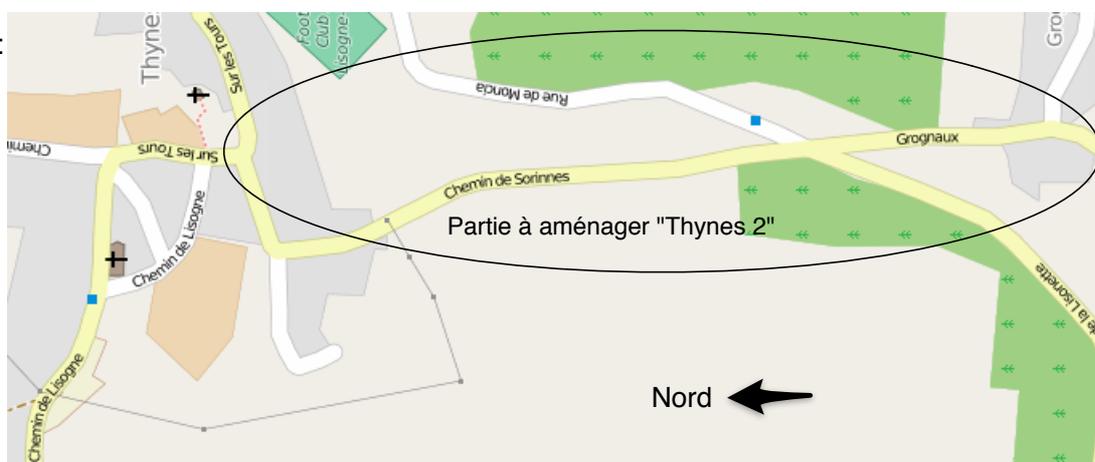
- Plan et budgets établis (déjà disponibles)
- Offre validée
- Réception provisoire des travaux

7.2. Indicateurs d'impact

- Taux de satisfaction des habitants (sondage).
- Evaluation des visites de touristes (enquête auprès des gîtes)

8. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)

Localisation :



Voir plan terrier joint (INASEP) à la page suivante.

Fiche projet n° 1.02**Lot 1****Maison de village à Sorinnes****Ref : 6 & 35 - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, DR, PwDR.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Maison de village offrant des espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents permettant d'accueillir des activités multiples pour les populations de plusieurs générations et de plusieurs villages, ainsi que des services divers.

1.1. Objectifs poursuivis

Mettre sur pied un outil d'inclusion sociale pour les villages à l'Est du territoire de Dinant : Loyers, Lisogne, Thynes, Achêne (Ciney), Liroux, Tavier, Foy-Notre-Dame, Taravisée :

- Créer un lieu de rencontre inter-générationnel et multi-fonctionnel.
- Ouvrir un espace polyvalent pouvant accueillir des services de proximité avec un large rayonnement (relais d'info communale, EPN, tourisme, activités transgénérationnelles notamment avec la résidence senior voisine, relais pour des activités du Centre culturel régional de Dinant...).
- Disposer d'un lieu propice au développement d'activités pour les différents acteurs socio-récréatifs du village et de ses environs.

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Maison prévue sur le site d'une ancienne entreprise agricole en cours d'acquisition par la commune (subside DR acquis).

- Acquisition de l'immeuble Paquet (hangar et logement)
- Destruction du hangar.
- Etude et plans, aide à la maîtrise d'ouvrage, cahier des charges.
- Construction de la maison de village sur l'emplacement du hangar actuel.
- Aménagement d'un espace public convivial entre la maison et l'église (jeux, repos, information, rencontres) pour retrouver un lieu de centralité pour le village.

1.3. Localisation

Sorinnes, Rue du Château.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises (envisagé d'abord près de l'école dans une grange avec un projet « quartier de vie – Fondation Roi Baudouin »).
- Projet du PCDR en lot 3, remis en priorité 1 par la CLDR et le collège en 2011 suite à la décision de vendre le bien par le propriétaire actuel.

2.2. Justificatif du projet

Le projet trouve sa justification dans l'aménagement de solutions destinées à répondre aux enjeux suivants :

- L'ancienne maison de village, insalubre, a été fermée pour raison de sécurité.
- La nouvelle maison est en dehors de l'influence du trafic de la route régionale, mais à proximité. Il restaurera le centre historique du village (rue du Château, face à l'église, et recréera un site central, disparu en raison de la route régionale.
- Cette maison de village pourra accueillir les habitants des villages proches dont la plupart ne possèdent pas de maison de village ou ne possèdent qu'une salle petite et peu équipée (Liroux, Tavier, Foy-Notre-Dame, Thynes, Lisognes).
- La maison pourra également abriter des activités spécifiques pour les élèves de l'école ou les pensionnaires de la maison de repos voisine.

2.3. Conditions préalables

Acquisition du bâtiment (en cours) et revente des matériaux du hangar (recyclage et rentrée financière).

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Créer une unité de gestion avec des représentants des associations locales et un représentant communal.
- Trouver un gestionnaire compétent et motivé pour l'espace multi-services.
- Obtenir des accords de partenariat pour installer des permanences dans la maison de village : services communaux, poste, bibliothèque et médiathèque, cyber-services, mutuelles, FOREM...).
- Créer un point de départ de promenades dans les environs.
- Prévoir la possibilité d'un service de location vélo en saison touristique.
- Prévoir une liaison pédestre sécurisée depuis l'école.

2.5. Effets induits

- Amélioration de la coordination locale et de la cohésion sociale, notamment pour les villages voisins de Sorinnes.
- Amélioration des services locaux, réduction des besoins de mobilité.

- Sécurité pour l'école : actuellement les élèves doivent traverser la route Dinant-Ciney pour aller à la salle de gymnastique.

2.6. Statut au Plan de secteur

Le site est situé en zone d'habitat rural et dans un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique.

2.7. Propriétaire actuel

Le site est propriété privée (en cours de rachat par la commune).

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **800 000 € TVAC**

3.1.1. Eléments à budgétiser

- 60.000 € : étude, plans et assistance à maîtrise d'ouvrage.
- 620.000€ pour l'assainissement du site, la construction et l'aménagement du bâtiment basse énergie (salles d'accueil et de services au RdC ; grande salle polyvalente à l'étage, accès PMR, cloisonnements modulables et espaces de rangement ou stockage adaptés) : 300 m2 en 2 étages.
- 100.000 € pour l'aménagement des abords (parvis, sentiers, jeux, aires de détente et de sport, plantations).
- 20.000 € pour les équipements multi-services internes (ordinateurs, mobilier).

3.1.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- Développement rural (subsidés à 60%)
- Sous-mesure 7.4 du PwDR (FEADER) : Investissement dans des services de base à la population rurale (subsidés à 80%)

3.1.3. Tableau de financement :

Postes	Total (€)	Part sur budget communal, €	Part sur budget DR, € (60%)	Parts d'autres financements, €
Etudes, plan, AMO	60 000	12 000		PwDR : 48 000
Gros œuvre, dont dépollution, haute performance énergétique	620 000	124 000		PwDR : 496 000
Aménagement des abords (espaces jeux et de détente)	100 000	40 000	60 000	
Equipements multi-services	20 000	20 000		
Total	800 000	196 000	60 000	544 000

3.2. Parties prenantes

- Communes : services des travaux, communication, service social
- CLDR, GT social.
- Ecole de Sorinnes.
- Comités de village.

- ADL
- Centre culturel régional
- Copropriété-seigneurie « Les coteaux de la Leffe »
- DinaSEL
- Comités de village.

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Subvention accordée en janvier 2014 pour l'achat du bâtiment.
- L'utilisation de ce genre de locaux a été discutée avec les associations locales (projet « Quartier de vie »).

4.2. Programme de réalisation

- 2015 : achat
- 2016 : démontage, études et plans
- 2017 : construction et aménagements, ouverture de l'espace multi-services

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

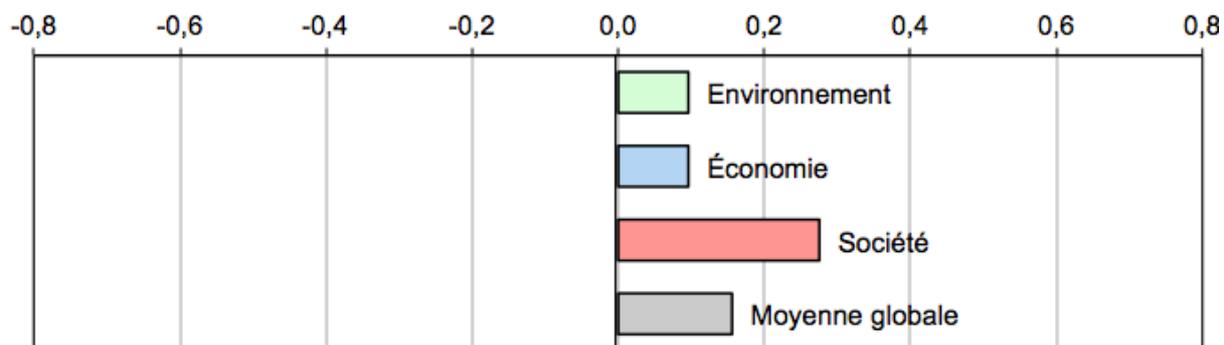
Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	+	Démontage du hangar nécessaire avant d'estimer la totalité des travaux à faire
	Budget	+	Démontage du hangar nécessaire avant de préciser la totalité des coûts
	Institutionnel	+	Prix d'achat établi par Commission, procédure en cours en 2014
	Financement	++	Financement par PwDR et RD
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	5	Fort impact sur plusieurs villages
	Environnement	5	Assainissement d'un chancre villageois, départ d'un charroi important
	Economique	2	Valeur accrue pour le site
	Mobilité	4	Sécurisation des activités par rapport à la grand route
	Gouvernance	4	Lieu de rencontre pour plusieurs villages
Planning		Lot 1	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact faible sur l'environnement : 0,10.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Consommation et qualité de l'énergie**

- Impact faible sur l'économie: 0,10.
Impact positif sur les thèmes suivants : Investissements nouveaux, Efficacité des ressources
- Impact moyen sur la société: 0,28
Impact positif sur les thèmes suivants : Qualité du paysage, Qualité de l'habitat, Offre de biens et services, Participation, Intégration, Communauté, Loisirs, Culture, Formations.
- Moyenne globale : 0,16.



Evaluation globale positive : valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société faibles à moyennes, mais positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- Actes d'acquisition de l'immeuble
- Cahier des charges émis et adjudication attribuée.
- Réceptions provisoire et définitive des travaux.
- Nombre d'activités hébergées annuellement (régulières et ponctuelles).
- Nombre de bénéficiaires annuellement.

7.2. Indicateurs d'impact

- Activités inter-générationnelles développées.
- Création de nouvelles associations.
- Evolution du nombre d'élèves de l'école de village.
- Fréquentation des différents espaces.

8. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)



Hangar à démonter et espace public à réaménager.



Fiche projet n° 1.03**Lot 1*****Cohabitation modes transport à Dréhance*****Ref : 1B - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, DR.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Aménagement du cœur de village de Dréhance: rues, trottoirs, filets d'eau.

1.1. Objectifs poursuivis

- Sécurité routière
- Appui à la mobilité douce
- Cohabitation des différents modes de transport

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Consultation des habitants et de l'école sur les modalités d'aménagement
- Elaboration du plan détaillé et du cahier des charges
- Adjudication et lancement des travaux
- Inauguration avec la population

1.3. Localisation

Dréhance, rues d'Anseremme et du Tige et leurs abords (voir carte)

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Fiche projet n° 1 du PCDR de 2006 où Dréhance était pointé en 2^e priorité.
- CLDR
- Consultation dans les villages.

2.2. Justificatif du projet

La rue principale de Dréhance est représentée une voie importante d'accès vers la route Charlemagne et la E411 à partir du lotissement du Tienne Hubaille à Anseremme. Les rues étroites, sans trottoir, mettent les piétons et les cyclistes en danger. Des aménagements ont permis de sécuriser la rue à hauteur de l'école, mais les piétons sont en danger avant d'y accéder. De plus, des problèmes d'égouttage aggravent la situation des accotements et les rendent insalubres.

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Aménagement de l'étang voisin (rue Pont de Pierre) en un site de repos et d'information touristique (cf. projet 0.03 Dinant accueil).
- Aménagements pour éviter l'accumulation de congères au bord de la rue du Penant (partie exposée au vent, à hauteur des cultures).

2.5. Effets induits

- Les aménagements renforceront les alternatives au déplacement en voiture (mobilité douce, notamment par la rue du Pont de Pierre, vers le chemin d'Herbuchenne).

2.6. Statut au Plan de secteur

Voiries

2.7. Propriétaire actuel

Voiries communales

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **400 000 € TVAC**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Travaux d'aménagement de voirie publique : asphaltage, filets d'eau, trottoirs, parking.

3.1.2. Tableau de financement

Postes	Total (€)	Part sur budget communal, €	Part sur budget DR, € (60%)	Parts d'autres financements, k€
Etudes et plan (déjà réalisés)	24 000	9 600	14 400	
Travaux de voirie	306 000	122 400	183 600	Travaux subsidiés
TVA	70 000	28 000	42 600	
Total	400 000	160 000	240 000	

3.2. Possibilité de financement

- DR, travaux subsidiés.

3.3. Parties prenantes

- Service communal des travaux
- CLDR
- Comité de village et école du village
- INASEP (plan et égouttage)

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Néant

4.2. Programme de réalisation

- 2017 : Consultation du comité de village pour les détails d'aménagement
- 2017 : Plan métré et budget établis par l'INASEP
- 2018 : Instruction du dossier par le service du développement rural
- 2018 : Réunion de concertation impétrants.
- 2018 : Adjudication et travaux.

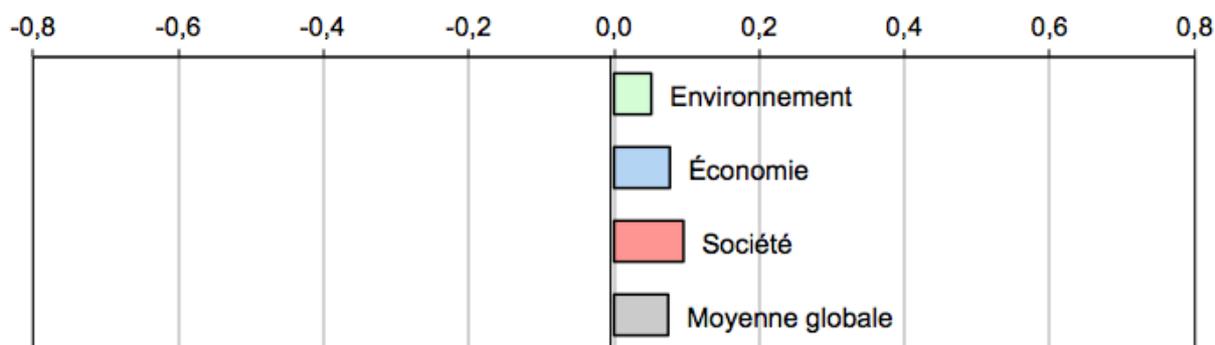
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Eléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	0	
	Budget	0	Budget estimé
	Institutionnel	+	Dossier intégré au lot 1 du PCDR de 2006
	Financement	+	Financement DR sollicité
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	4	Sécurité des usagers faibles
	Environnement	3	Impact sur la collecte des eaux
	Economique	2	Renforcement de l'attractivité touristique
	Mobilité	4	Favorise la mobilité alternative à la voiture
	Gouvernance	3	Comité de village
Planning		Lot 1	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact faible sur l'environnement : 0,05.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité de l'eau**
- Impact faible sur l'économie: 0,08.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Investissements nouveaux**
- Impact faible sur la société: 0,10
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité du paysage, Qualité de l'habitat, Mobilité, Sécurité, Participation**
- Moyenne globale : 0,08.



Evaluation globale positive : valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société faibles mais positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- Plan et budgets établis
- Offre validée
- Réception provisoire des travaux

7.2. Indicateurs d'impact

- Taux de satisfaction des habitants (enquête).

8. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)



Fiche projet n° 1.04**Lot 1*****Jardin médiéval*****Ref : 23 - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, DR, mécénat, CGT, DGO3 – Espaces verts...

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Le projet porte sur la création d'un jardin médiéval près de la crypte romane à Thynes.

1.1. Objectifs poursuivis

- Création d'un jardin de plantes aromatiques et médicinales constituant une aire de convivialité, un espace naturel et une valorisation des abords de la crypte romane (classée par AR 22/02/1983).
- Restauration de la biodiversité.
- Aspects didactiques.

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Restauration de l'enceinte (en cours).
- Plantation et semis.
- Aménagement d'une aire de convivialité.

1.3. Localisation

Centre de Thynes

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises.
- Groupe thématique « Environnement » et « social »
- Régie de quartier, école de Thynes, nouveau comité de village

2.2. Justificatif du projet

Ce projet rencontre des demandes fortes des groupes de travail PCDR (lieux de rencontre et espaces naturels). Le site a des intérêts didactique, culturel, historique, paysager, touristique et convient bien à la valorisation de plantes indigènes. Enfin il s'inscrit parfaitement dans la démarche de restauration entreprise par le service du patrimoine de la ville en aménageant l'actuel terrain vague qui jouxte la crypte romane classée.

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Mesures complémentaires d'envergure : étude archéologique approfondie du site ; restauration de la crypte elle-même.
- Transformation de l'ancien cimetière entourant la crypte en pré fleuri.

2.5. Effets induits

- Objectif de promenade (point de vue) => attrait touristique (voir www.escapade.be).
- Mise en valeur d'un patrimoine ancien (classé) => image du territoire.
- Appui à la structuration d'un village qui peine à se regrouper et tend à se transformer en village dortoir.
- Atout indirect pour motiver les parents à maintenir leurs enfants à l'école du village.

2.6. Statut au Plan de secteur

Le jardin est situé en zone d'habitat à caractère rural.

2.7. Propriétaire actuel

Le site est propriété communale.

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **26 000 € TVAC**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Aménagement des allées : 3.000 €.
- Aire de convivialité : 2 abris, 2 bancs, 1 poubelle, 1 panneau d'interprétation : 20.000 €
- Travaux de plantation (5 HJ) et d'entretien (2HJ/an) : PM (ouvriers communaux, comité de village, écoles de Thynes, Régie de quartier).
- Mise en place d'un pré fleuri dans le cimetière voisin : 3 000 €

3.2. Possibilité de financement

3.2.1. Budget prévisionnel :

- Finances communales.
- Développement rural
- Semaine de l'arbre (Espaces verts du DNF)
- Financements privés (BigMat, Abbaye de Leffe, autres sponsors ou mécènes) : PM

3.2.2. Tableau de financement

Postes	Total (€)	Part sur budget communal, €	Part sur budget DR, € (80%)	Parts d'autres financements, k€
Aménagement des allées	3 000	600	2 400	
Travaux d'aménagement, abris, mobilier de jardin	20 000	4 000	16 000	
Plantations, travaux (ouvriers communaux et citoyens)	PM			
Entretiens et pré fleuri	3 000	3 000	0	DNF, mécénat, CGT, province
Total	26 000	7 600	18 400	?

3.3. Parties prenantes

- Communes : services des travaux, communication, environnement, généraux
- CLDR, GT sentiers et environnement
- Les associations de conservation de la nature (guides nature).
- Le service Travaux de la commune pour les travaux d'entretien.
- L'école communale de Thynes et d'autres établissements, notamment l'Ecole normale de Namur.
- Le service provincial (jardins thématiques)
- Le service Patrimoine de la commune pour la crypte romane.
- La Maison du Petit Patrimoine Mosan.
- Différentes associations : comité de quartier, Régie de quartier

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Restauration de l'enceinte réalisée.
- Plantations en bonne partie réalisées : DNF : Dossier 2013 dans le cadre de la Semaine de l'Arbre (DNF) + don de pieds de vigne (citoyens), plantations réalisées en 2014.
- Question de la couverture d'assurance réglée en 2014.

4.2. Programme de réalisation

- 2015 : Achèvement des plantations et des aménagements
- 2016 : Abris, mobilier de jardin
- 2016 : Inauguration festive.

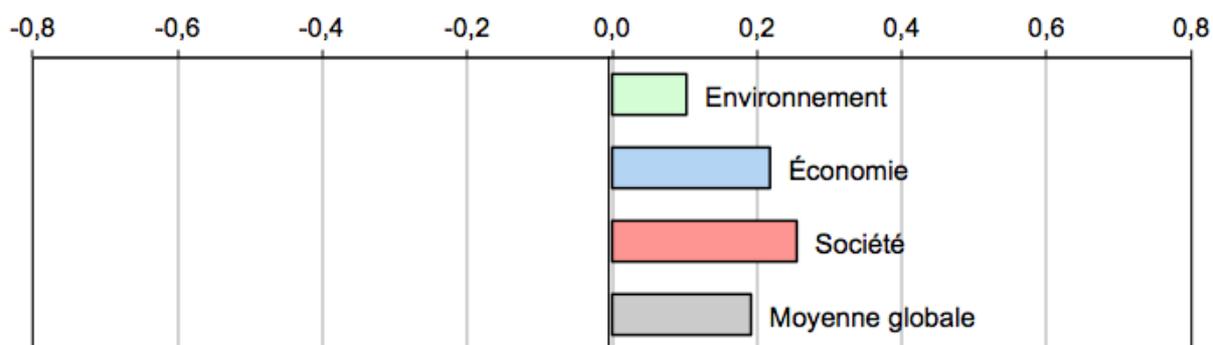
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions ++ ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	++	
	Budget	++	
	Institutionnel	++	
	Financement	++	
Impact sur les objectifs 4 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	4	Impact très important (école !) mais relativement localisé
	Environnement	5	Pré fleuri, espace naturel restauré
	Economique	3	Attrait touristique localisé (concours de la Maison du patrimoine médiéval)
	Mobilité	0	
	Gouvernance	4	Encouragement à la constitution du comité de village de Thynes
Planning		Lot 1	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement : 0,10.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Consommation des matières premières: recyclage, Qualité des matériaux, Diversité biologique**
- Impact moyen sur l'économie: 0,22.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Investissements: maintien du patrimoine, Know-how, Innovations**
- Impact moyen sur la société: 0,25
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité du paysage, Qualité de l'habitat, Participation, Intégration, Communauté, Loisirs**
- Moyenne globale : 0,19.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou positives.

7. Evaluation

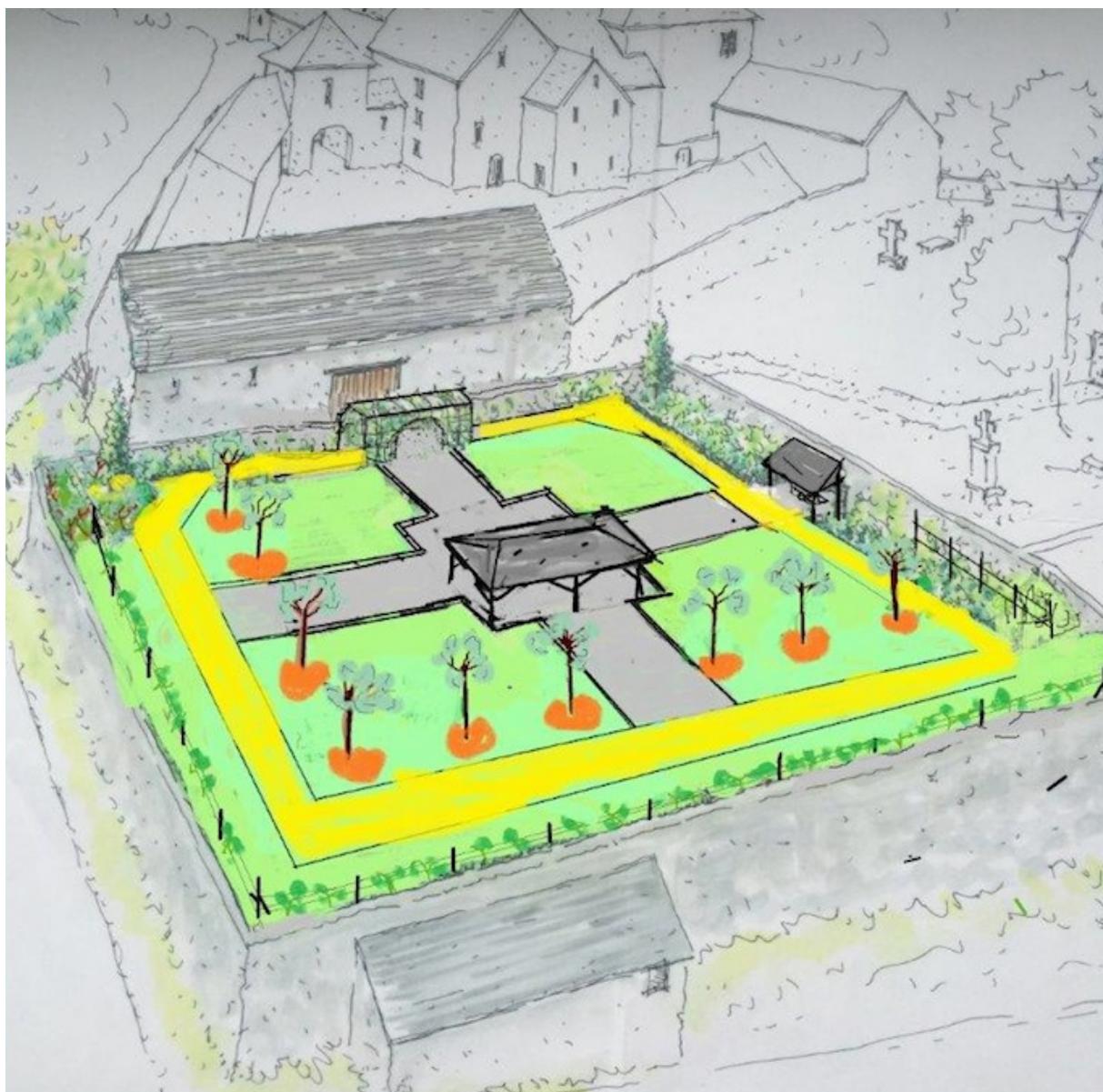
7.1. Indicateurs de résultat

- Planches de culture et plantations réalisées.
- Aire de convivialité fonctionnelle.

7.2. Indicateurs d'impact

- Nombre de visites par des écoles dans un but didactique.
- Référencement de l'endroit dans des revues ou sites touristiques.
- Satisfaction des habitants (taux d'utilisation, enquête).

8. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)



Esquisse pour le projet de jardin médiéval, tel qu'approuvé début 2015 par le comité du village de Thynes.



Photo (grand angle) du site en 2014.

Fiche projet n° 1.05**Lot 1****Propreté – réseau poubelles**

Ref : 108 - DR

Sources de financement possible

Finances communales, Pôle Gestion différenciée, Leader, CGT, entreprises

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Installation et programme de suivi des poubelles publiques (villages, ville)

1.1. Objectifs poursuivis

- Réduire ou arrêter le rejets de détritux dans les espaces publics, les terres agricoles et les espaces naturels
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire
- Contribuer à l'éducation civique, notamment avec les enfants

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Inventaire des poubelles existantes et des sites sensibles à adapter : sites à équiper ou à adapter, poubelles à supprimer car occasionnant plus de nuisances que de bénéfices.
- Campagne de communication sur le projet.
- Concertation avec les riverains, avec les comités de villages/quartiers, avec les écoles, le SI, les commerçants sur les besoins, les précautions à prendre, la réalité d'un contrôle social.
- Remplacement, ajouts ou déplacement des poubelles nécessaires.
- Elaboration et diffusion de plans indiquant les poubelles.

- Programme ramassage selon des itinéraires à enregistrer sur GPS à suivre scrupuleusement. Horaires bien établis des tournées afin d'améliorer l'efficacité du service travaux.
- Evaluation saisonnière avec services communaux et habitants.

1.3. Localisation

- Ville et villages
- Sites touristiques

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises
- Commerçants
- GT environnement

2.2. Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Renforcement de l'accueil touristique.
- Réduction ou arrêt des incivilités et d'actes de vandalisme (« la crasse appelle la crasse »)
- Cadre de vie amélioré pour les habitants, contribution au sentiment général de sécurité.

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Information vers les agriculteurs grands pourvoyeurs de déchets (pneus, bâche de silo, emballage plastique de ballots, sacs de semences....).
- Impliquer police de proximité et police de l'environnement.
- Recherche de design sur les poubelles (étude, projet scolaire...).
- Lutte contre les déjections canines.
- Campagnes de nettoyage des lieux publics.
- Sensibilisation, implication des écoles secondaires et primaires.
- Communication vers les touristes et visiteurs de passage via Maison du Tourisme.
- Recruter ou désigner un steward dans la ville qui pourrait surveiller et faire des remarques au niveau du non respect des déchets.

2.5. Effets induits

- Réduction des coûts de ramassage des déchets dispersés

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Non pertinent

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **3 000 € TVAC**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Achat et installation de poubelles (éventuellement dessinées spécialement pour Dinant). Activité optionnelle, à soumettre eu CGT.
- Confection, impression et distribution de plans : 1 000 €
- Campagne de communication : affiches, articles, toutes-boîtes 2 000 €

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- Fondation Roi Baudouin (Vis mon village)
- GAL/Leader GT7
- CGT (si l'installation des poubelles renforce l'identité touristique de la commune : Sax, Voie cuivrée...)
- Sponsoring privé

3.3. Parties prenantes

- Communes : services des travaux, communication, environnement, généraux, Commission agriculture.
- CLDR, GT sentiers et environnement
- GAL
- ADL
- Comités de villages, de quartiers
- SI, MT
- Ecoles
- BEP
- Entreprises locales

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

Néant

4.2. Programme de réalisation

- 2016 : Inventaire, concertations sur les poubelles à améliorer
- 2016 : Etude design (concours) pour des poubelles spécifiques (optionnel)
- 2017-2018 : Mise en place des nouvelles poubelles (optionnel)
- 2016 : Mise en place du système de ramassage selon tournées systématiques.
- Fin 2016 : première évaluation.

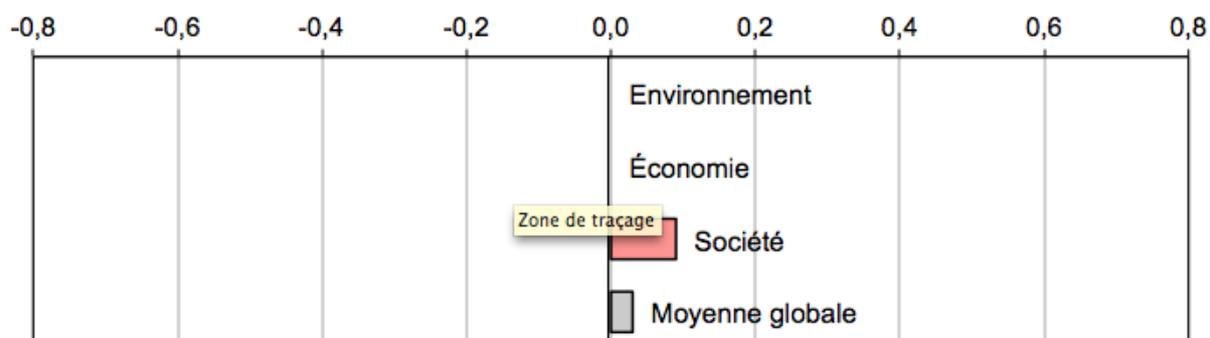
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions 0 ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	-	Aspect « design » à développer
	Budget	-	Estimation budgétaire précise seulement après inventaire et concertation (une poubelle = 300 à 600 € selon qualité, hors installation)
	Institutionnel	+	
	Financement	++	Nombreux sponsors ou appui possible du CGT dans une approche touristique intégrée
Impact sur les objectifs 2,5 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	4	Forte demande
	Environnement	4	
	Economique	4	Tourisme. Réduction des dépenses de collecte des déchets dispersés.
	Mobilité	0	
	Gouvernance	1	Evaluation du dispositif
Planning		Lot 1	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement : 0,00.
Pas d'impact positif ou négatif
- Impact moyen sur l'économie: 0,00.
Impact positif sur les thèmes suivants : Investissements: nouveaux (investissements réduits), Investissements: maintien du patrimoine, Efficacité des ressources (entretien par l'usage)
- Impact moyen sur la société: 0,09
Impact positif sur les thèmes suivants : Qualité du paysage, Qualité de l'habitat, Participation (cantonniers volontaires)
- Moyenne globale : 0,03.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- Inventaire des poubelles réalisé
- Nouvelles poubelles installées

7.2. Indicateurs d'impact

- Niveau de participation à la concertation sur les emplacements de poubelles et la fréquence des tournées.
- Niveau de satisfaction lors des évaluations

Fiche projet n° 1.06**Lot 1****Energie : Commune économe en énergie**

Ref : 117 - DR

Sources de financement possible

Finances communales, DGO4 et Pouvoirs locaux (POLLEC, UREBA...).

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Le projet porte sur l'utilisation rationnelle de l'énergie

1.1. Objectifs poursuivis

- Réduction des émissions de GES par l'administration communale
- Economies générées par les réductions de consommation
- Exemplarité pour les habitants et les entreprises de l'entité

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Diagnostic des postes de consommation d'énergie de l'administration communale (AC).
- Diagnostic des consommations et des émissions de GES de la commune.
- Inventaire du potentiel de réduction des consommations et de production d'énergies renouvelable par et dans la commune.
- Elaboration d'un portefeuille d'actions priorisées selon le temps de retour des investissements nécessaires.
- Suivi régulier des postes de consommation et des aides aux investissements.
- Evaluation annuelle des économies d'énergie et financières engrangées par la commune.

1.3. Localisation

- Bâtiments et équipements communaux (consommations d'énergie)
- Toute l'entité (sources d'énergie renouvelable)

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- GT Environnement

2.2. Justificatif du projet

La crise énergétique reste actuellement larvée, mais les énergies pèsent sur les finances communales, privées et dans les bilans des entreprises. La commune de Dinant s'est déjà engagée sur la voie d'une meilleure utilisation de l'énergie à travers un cadastre énergétique en 2010 et l'adhésion à l'appel à projet UREBA exceptionnel en 2013. Par ailleurs, selon une étude de Belfius, le profil de la commune de Dinant bénéficie de taux d'efficacité énergétique assez bons pour ses bâtiments (électricité, chauffage), mais la consommation de chauffage est à la hausse.

- Un bilan et un suivi des consommations permettra de pouvoir identifier les points problématiques éventuels et de tirer parti des opportunités privées ou publiques pour réduire les coûts et les émissions.
- La commune, à travers ce suivi énergétique, pourra plus efficacement informer et aider ses habitants à prendre des mesures d'économie à leur niveau.
- C'est un enjeu politique wallon, belge (plan énergie 2010) et européen. L'Europe vient de s'engager dans un nouvel objectif pour 2030 : réduction de 40% des émissions GES et 27% d'énergie renouvelable. Les communes européennes sont invitées à s'y engager également et différents systèmes les y aident. Le plus connu est la « Convention des maires » qui regroupe en 2014 plus de 6 000 communes engagées sur l'objectif européen « 3 X 20 ».

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Accompagnement par le *Comité Agenda 21 communal*.
- Signature de la Convention des maires, avec un engagement sur base d'un plan d'action chiffré à atteindre l'objectif « 3 X 20 » (une douzaine de communes wallonnes y ont souscrit, contre près de 150 communes flamandes ou bruxelloises).
- Mise en œuvre de projet 2.05 (Ecopasseur) et campagne de sensibilisation de la population aux défis énergétiques et à leurs solutions locales.

2.5. Effets induits

- Activité économique supplémentaire liée à la substitution d'importation de carburant par des travaux d'isolation ou de production d'énergie renouvelable.
- Hausse indirecte du pouvoir d'achat dans la commune

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Activité prioritaire sur les bâtiments appartenant à la commune ou au CPAS.

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **PM**

3.1.1. Éléments à budgétiser

1. Diagnostic des consommations communales d'énergie.
2. Diagnostic des consommations et des émissions de GES de la commune.
3. Inventaire du potentiel d'UDE (utilisation durable d'énergie).
4. Portefeuille d'action priorisé selon le temps de retour des investissements nécessaires.
5. Suivi régulier des postes de consommation et des aides aux investissements.
6. Evaluation annuelle des économies d'énergie et financières engrangées par la commune.

Les postes 1 à 4 peuvent être confiés à une expertise extérieure (estimation du coût : 20 000 €) ou être couverts par le personnel communal avec des soutiens extérieurs publics (AWAC, POLLEC) ou parapublics (Cellule Energie de l'UVCW, BEP) ou privés. Les postes 5 à 6 seront pris en charge par une cellule interne de l'AD

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- Subsidés : POLLEC 2 (2015), Leader...

3.3. Parties prenantes

- Commune : services des travaux, environnement, généraux
- CLDR, GT environnement
- CPAS
- Entreprises locales
- Agriculteurs (producteurs d'énergie).

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

Cadastre énergétique établi en 2010
Travaux d'isolation menés en 2011
Nouvelle phase de travaux initiés en 2013 (Projets UREBA+).

4.2. Programme de réalisation

- 2016 - 2017

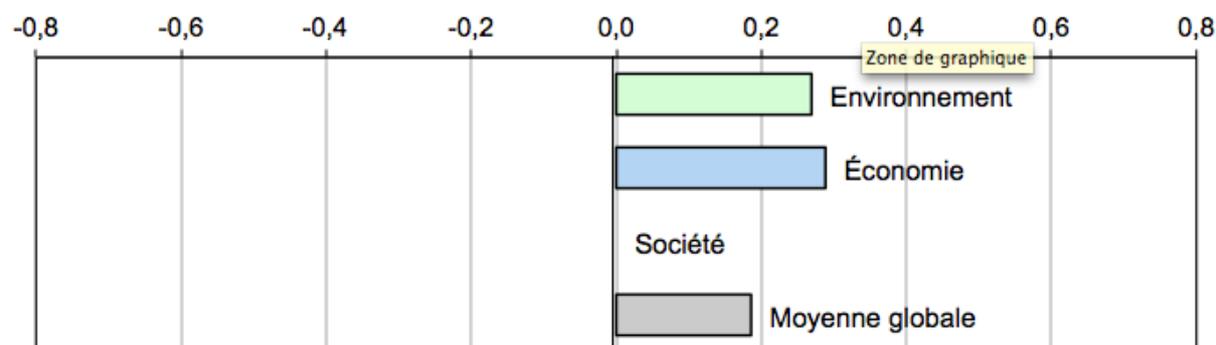
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions ++ ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	++	
	Budget	++	
	Institutionnel	++	
	Financement	++	
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	3	Impact indirect, à moyen terme
	Environnement	2	Impact faible sur les ressources énergétiques et le climat
	Economique	4	Retour sur investissement pouvant être rapide, création d'activité locale
	Mobilité	2	Amélioration du trafic à moyen terme à travers des mesures de co-voiturage, vélo, etc...
	Gouvernance	4	Evaluation des résultats à communiquer, encouragement à faire pour impliquer la population et les entreprises
Planning		Lot 1	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement : 0,27.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Climat, Consommation d'énergie, Qualité de l'énergie**
- Impact moyen sur l'économie: 0,29.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Investissements: nouveaux, Investissements: maintien du patrimoine (entretien), Promotion économique (exemplarité pour autres secteur), Finances publiques (économies à moyen terme)**
Impact négatif sur les thèmes suivants : **Finances publiques (endettement nécessaire pour investir)**
- Impact moyen sur la société: 0,00
Pas d'Impact positif ou négatif
- Moyenne globale : 0,19.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- Diagnostic de l'administration et du territoire de la commune réalisé
- Tableau d'économies potentiel validé

7.2. Indicateurs d'impact

- Importance des investissements engagés pour l'UDE
- Signature de la Convention des Maires

8. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)

Néant

Fiche projet n° 1.07**Lot 1****Citoyenneté dans la commune**

Ref : 13 - DR

Sources de financement possible

Finances communales, donations pour le soutien à la participation citoyenne.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Renforcer l'esprit de Citoyenneté dans la commune à travers une charte et des dispositifs de dialogue citoyen.

1.1. Objectifs poursuivis

- Doter la commune d'une charte du citoyen de l'entité de Dinant précisant les droits et devoirs des Dinantaises/Dinantais en matière de civisme, propreté publique, protection de l'environnement, aménagement du territoire, urbanisme, protection des petites voiries, etc.
- Mettre en place un dispositif de consultation des citoyens sur leur rôle dans le développement du territoire.

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Constitution d'un GT spécifique de la CLDR sur le thème.
- Rédaction de la charte : Validation des thèmes devant être traités, collecte de documents à associer (règlements communaux, guide du riverain...)
- Production d'un document agréable et facile à lire (peu de mots, le choc des images)
- Diffusion de la charte et du guide du riverain.

- Organisation de la CLDR en lobby du bien-être des villages et des habitants auprès de la commune.
- Intégration de dispositifs de consultation citoyenne et d'évaluation lors d'événements festifs locaux (soirées conviviales de comités de quartier, événements participatifs : fête des fruits, balades à thèmes, etc).

1.3. Localisation

Sans objet

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises (information des habitants, respects des règles communes).
- Les 3 GT : Environnement, Economique et Animation/Convivialité.
- Zone de Police (police de proximité).

2.2. Justificatif du projet

De nombreux petits actes d'incivisme sont commis chaque jour, généralement par ignorance des conséquences de ces actes. La mixité des populations (agriculteurs et non-agriculteurs, néo-ruraux et natifs, urbains et non-urbains, etc.) et la vocation touristique du territoire imposent de préciser des règles de vie commune adoptées par tous et surtout d'en expliquer les raisons. Un engagement symbolique des nouveaux arrivants permet de poser les bonnes questions favorisant leur intégration ultérieure.

Au-delà de la cohérence globale assurée par la Charte, la CLDR organisera un lobby permettant de relayer les attentes des habitants auprès de la commune, tout en assurant un retour d'information vers les villages (travaux, entretiens, lotissements...).

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Accompagnement par le *Comité Agenda 21 communal*.
- Collaboration de la CLDR à la rédaction du « Guide du riverain » en préparation par la ZP Haute Meuse.
- A travers la constitution d'un groupe de travail ou en tant que Commission communale, contacts réguliers de la CLDR avec le Collège des Echevins et Bourgmestre, mais aussi avec la police de proximité pour évaluer les impacts positifs et les problèmes en suspens.
- Plus grande implication de la police de proximité (contact police/citoyen pour inciter à partager les problèmes rencontrés : taille et hauteur de haies, entretien de végétation en bordure des voiries....
- Renforcer les connaissances des agents de proximité sur la législation territoriale en constante évolution : code rural, nouveau code forestier, nouveau décret voiries communales, règlement de police, code de l'environnement...
- Collaboration plus étroite entre la police de proximité et la commune pour la prévention et la répression.
- Relais par la CLDR des demandes d'informations ou d'action de groupes de citoyens auprès de l'administration communale.
- Organisation de séances d'information ou de consultation pour les citoyens (accompagnement d'événements festifs, conférences, cours dans les écoles...)

2.5. Effets induits

- Réduction des conflits de voisinage.
- Amélioration de la qualité du cadre de vie et du sentiment d'y contribuer.
- Intégration plus large des habitants à la mise en œuvre du PCDR – Agenda 21 local et à son suivi.

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Non pertinent

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global : 6 500 € TVAC

- Rédaction de la charte, des documents associés, y compris un résumé exécutif... : Volontariat de la CLDR (7 HJ).
- Rédaction du guide du riverain : Contribution ZP (10 HJ).
- Edition de la Charte (Brochure 12 pages A5 en couleurs X 6 000 exemplaires) : 1 800€
- Traduction du résumé exécutif en néerlandais (4 pages) : 200€.
- Edition du résumé de la charte en français et en néerlandais (4 pages X 12 000) : 1 500€.
- Edition du Guide du riverain (12 pages A5 monochrome X 10 000 exemplaires) : 3 000€.
- Diffusion de la Charte et du Guide du riverain : PM (Personnel communal + bénévolat CLDR + opérateurs + site Web) (10 HJ).
- Diffusion d'information trimestrielle : PM (Bulletin communal, site web et liste de mailing).

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- Fondation Roi Baudouin.
- ...

3.3. Parties prenantes

- Communes : services des travaux, communication, environnement, généraux
- CLDR, GT sentiers et environnement
- Zone de Police,
- Associations de l'entité, comités de quartier
- Opérateurs touristiques, SI, MT

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

Ebauche du Guide du riverain déjà rédigée (ZP).

4.2. Programme de réalisation

- 2016 : Constitution d'un GT ad hoc, rédaction, validation et diffusion de la Charte.

- 2016 : Procédures internes à la CLDR pour le suivi des problèmes et solutions dans les villages en lien avec les habitants et le Collège des Bourgmestre et Echevins (sujets retenus, fiche de suivi, modalités de travail avec le CBE).
- 2016-2017 : Organisation d'au moins un événement annuel de suivi des effets de la charte et du développement local en général.
- 2016-2017 : édition d'une feuille d'information à insérer dans la revue communale.

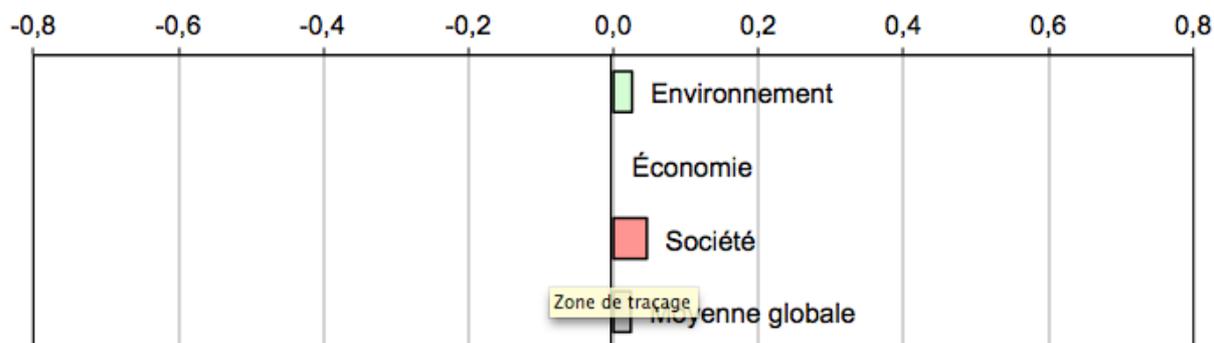
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Eléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	++	Appui sur CLDR et comités existants
	Budget	+	
	Institutionnel	+	
	Financement	+	
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	4	Renforcement de la convivialité, mise en place de services
	Environnement	4	Lutte contre les feux de jardin, les dépôts clandestins
	Economique	1	
	Mobilité	2	Impact indirect de la convivialité : déplacements partagés
	Gouvernance	4	Information mais aussi action citoyenne
Planning		Lot 1	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement : 0,03.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Diversité biologique (maîtrise pesticides)**
- Impact moyen sur l'économie: 0,00.
Pas d'Impact positif ou négatif
- Impact moyen sur la société: 0,05
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité du logement, Participation, Participation, Intégration (formules d'accueil et intégration)**
- Moyenne globale : 0,02.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- Nombre d'exemplaires de la Charte distribués.
- Compteur sur le site Web pour mesurer les visites à la page de la Charte citoyenne.
- Nombre de demandes d'information ou d'action traitées par la CLDR annuellement.
- Nombre de feuilles d'information distribuées par an.

7.2. Indicateurs d'impact

- Cohésion sociale et Qualité de l'environnement : évolution des traitements des appels reçus au standard de la zone de police (statistiques de l'ISLP, logiciel d'aide à la rédaction des PV).

Fiche projet n° 1.08**Lot 1****Produits locaux et circuits courts**

Ref : 135, 136, 137, 138, 143 - DR

Sources de financement possible

Finances communales, PwDR, DR.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Structure d'appui aux initiatives visant à renforcer des productions locales de qualité (pour la bouche ou l'artisanat au sens large). Le projet s'appuiera sur un groupement désireux de favoriser les synergies entre les initiatives locales ou transcommunales en faveur des productions et transformations locales, et de leur vente sur place.

1.1. Objectifs poursuivis

- Soutenir les commerces locaux, la création d'activités et d'emplois
- Renforcer la solidarité et l'inclusion sociale
- Favoriser des filières alimentaires de qualité
- Favoriser le tourisme gastronomique
- Renforcer l'image rurale, mais dynamique de Dinant

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Enquête: compléter la liste des producteurs, y compris le petit artisanat, sur le territoire et enquêter sur leurs besoins.
- Remise d'un chèque local, valable uniquement dans les commerces partenaires, pour les nouveaux habitants.

- Appui à la mise en place d'un site de ventes regroupées et éventuellement d'un atelier-relais pour les produits locaux. Sites envisagés : sur le marché de Dinant, à l'école de Bellevue en lien avec la « Ruche qui dit oui », avec un GAC (à créer éventuellement avec Onhaye), en lien avec les potagers partagés (Hastière, Onhaye, Dinant), en lien avec les commerces de proximité à Dinant, Sorinnes, Leffe, Anseremme, Falmagne et Falmignoul.
- Appui à une journée « produits locaux » une fois par an dans chaque village, en lien avec les kermesses, les comités de village.
- Appui à la mise en place d'espaces « terroir » dans les commerces et de menus « terroir » dans les restos.

1.3. Localisation

Dans l'entité de Dinant et éventuellement dans ou avec les communes voisines (ou GAL voisins) si un projet transcommunal est possible. Une réflexion comparable est menée à Anhée et Onhaye.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- GT Economie et Environnement
- Programme de l'ADL
- Consultations du GAL
- Groupes de consultation Leader

2.2. Justificatif du projet

D'une façon générale, une grande part de la population est à la recherche de produits de qualité, de produits locaux ou de produits ayant une traçabilité visible. En particulier, la commune abrite un certain nombre de producteurs locaux, dont la réputation dépasse largement de l'entité, et sa vocation touristique lui permet de toucher des amateurs de gastronomie et de produits de qualité. Il s'agit là d'atouts identifiés par plusieurs partenaires et qui expliquent l'engouement pour des initiatives comme « la ruche qui dit oui » ou les potagers partagés qui fleurissent partout dans les communes voisines.

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Accompagnement par le *Comité Agenda 21 communal*.
- Etude de faisabilité pour installer une halle-relais sur le territoire, éventuellement avec les communes voisines (Anhée s'y intéresse et Onhaye a prévu dans son PCDR la création d'une zone d'activité à vocation artisanale et la création d'un atelier rural.)
- Approche transcommunale souhaitée, sous forme d'un GAL, d'un projet PCDR transcommunal (halle-relais) ou à travers le thème « ruralité » de Prospect 15.
- Création d'une monnaie locale pour favoriser la fréquentation des commerces et des services de proximité, idéalement en partenariat avec Ciney et Rochefort où un groupe de FinanCité prépare une monnaie locale du Condroz : le Voltî.

2.5. Effets induits

- Amélioration du pouvoir d'achat des habitants
- Amélioration de l'attractivité commerciale de Dinant
- Sensibilisation de la population aux circuits courts et à l'alimentation durable

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Non pertinent

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **6 000 € sur 3 ans**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Dotation pour l'émission de chèque « produits locaux » en cadeau de bienvenue aux nouveaux habitants de l'entité : 1 000 €/an
- Appuis aux événements de promotion des produits locaux sur le marché, dans les villages, lors d'événements : matériel et mobilier de communication (panneaux, tréteaux, auvent, caisses, flyers, affiches), système de chèque de promotion... 3 000 €
- Aménagement ou construction d'un site (halle, vitrine, salle) où les producteurs locaux pourront regrouper leurs ventes (dalle de la place Patenier, ancienne école Notre-Dame...) (financement à rechercher si l'intérêt économique du projet se confirme : FEADER, FEDER)

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- PwDR : appui aux producteurs agricoles pour la diversification, voire appui pour la construction d'un atelier-relais.
- DR : construction d'une halle ou d'un atelier de transformation.
- FEDER : projet à intégrer dans le « projet de territoire » de Dinant.

3.3. Parties prenantes

- Communes : services de communication, environnement, généraux
- CLDR, GT Environnement et Economie
- ADL
- GAL
- Guilde et Association des commerçants
- BEP, Challenge SCRL (appui à l'entrepreneuriat)
- Ecoles
- Agriculteurs et producteurs locaux

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

Groupe de réflexion à Rochefort sur la création d'une monnaie locale
Ruche qui dit oui à Bellevue
Verger communautaire et potager partagé en cours de réalisation dans le cadre du PCDR.

4.2. Programme de réalisation

- 2016 : Lancement d'un Groupe de travail et de l'inventaire des producteurs.

- 2016 : Lancement de chèques de bienvenue
- 2016 : Adhésion au groupe de monnaie locale de Rochefort
- 2016 - 2017 : Au moins 6 animations par an.

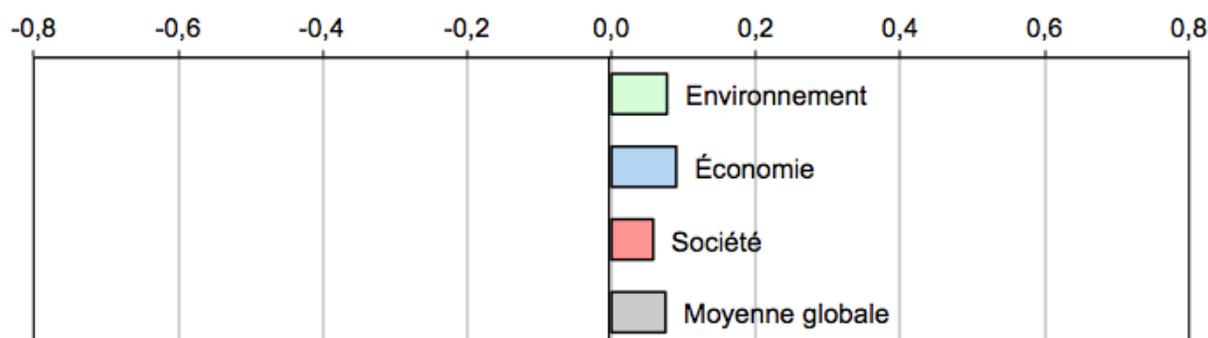
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	+	Certains éléments sont directement faisables (inventaire, GAC)
	Budget	+	La création d'une halle n'est pas budgétisée
	Institutionnel	+	ADL et GAL sont des partenaires d'animation pour la CLDR
	Financement	0	Pas de subsides possibles, or crowdfunding
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	3	Alimentation saine et pouvoir d'achat, emplois
	Environnement	1	Réduction de transports
	Economique	5	Tourisme, activités locales, emplois
	Mobilité	2	Réduction de transports
	Gouvernance	3	Possibilité de participation locale à l'économie (monnaie locale)
Planning		Lot 1	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement : 0,08.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Consommation des matières premières: flux des matériaux (moins de déchets), Climat**
- Impact moyen sur l'économie: 0,09.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Efficacité des ressources (déplacements réduits), Structure économique (promotion, intégration de différents secteurs)**
- Impact moyen sur la société: 0,06
Impact positif sur les thèmes suivants : **Offre de biens et services (mutualisation de services et infrastructures), Santé (promo du bio), Intégration, Formation (stages)**
- Moyenne globale : 0,07.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- Inventaire des producteurs locaux mis à jour
- Nombre de chèques de bienvenue distribués
- Nombre d'animation sur les produits locaux sur le territoire

7.2. Indicateurs d'impact

- Part de la population concernée par les produits locaux (enquête)

Fiche projet n° 1. 09**Lot 1*****Veille informative sur les appels à projet*****Ref : 133 - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, ADL.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Il s'agit d'une systématisation de la veille en vue d'identifier les différents appels à projets pouvant faciliter la mise en œuvre de l'Agenda 21 local de Dinant. Cette veille pourra bénéficier aux services communaux, aux associations locales et à leurs différents partenaires transcommunaux (GAL, Contrats de rivières, Prospect 15...).

1.1. Objectifs poursuivis

- Renforcer la mise en œuvre des plans stratégiques locaux

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Identifier un responsable et une équipe « veille » associée à ce travail.
- Lister les sources d'information sur les appels à projets, en répartir le suivi au sein de l'équipe « veille ».
- Relever hebdomadairement les appels intéressants et analyser le suivi à donner : partenaires à informer, partenaires à mobiliser pour constituer un dossier de candidature aux appels retenus.
- Evaluer trimestriellement le travail accompli : liste des appels identifiés, des partenaires contactés, des appels non retenus (pourquoi ?), des dossiers de réponse préparés, des succès et échecs enregistrés (pourquoi ?).

1.3. Localisation

Entité de Dinant, éventuellement associée aux communes voisines (réseau de CLDR, réseau d'ADL et/ou d'éco-conseillers).

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- GT Economie
- Programme de l'ADL

2.2. Justificatif du projet

Les ressources locales et celles du développement rural ne peuvent pas suffire à mettre en œuvre les différents projets du PCDR. En effet, le champ d'intervention de celui-ci, dans une approche Agenda 21 local, c'est élargi et ne correspond que partiellement aux possibilités de subsides du Développement rural.

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

Mettre en place au sein du budget communal une rubrique dédiée à cofinancer les appels à projet.

2.5. Effets induits

- Accélération de la mise en œuvre de l'Agenda 21 local et des programmes adossés (contrats rivière, ADL, Leader, projet de ville, plan communal de mobilité, Plan de cohésion sociale).

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Non pertinent

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global PM

3.1.1. Eléments à budgétiser

- PM

3.2. Possibilité de financement

- PM

3.3. Parties prenantes

- Dispositif à mettre en place par le *Comité Agenda 21 communal* : ADL de Dinant, agents communaux : éco-conseiller, communication, informatique / EPN, Plan de cohésion sociale.
- CLDR, SI, CPAS, Comités, Commissions communales.
- Agents des communes voisines.

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Nombreuses veilles existantes à consolider (UVCW, BEP, Réseau rural, Fondation Roi Baudouin, Réseau Idées, Challenge, UWE, UCM/CCI...)

4.2. Programme de réalisation

- 2016 : Lancement de l'équipe « Veille ».

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

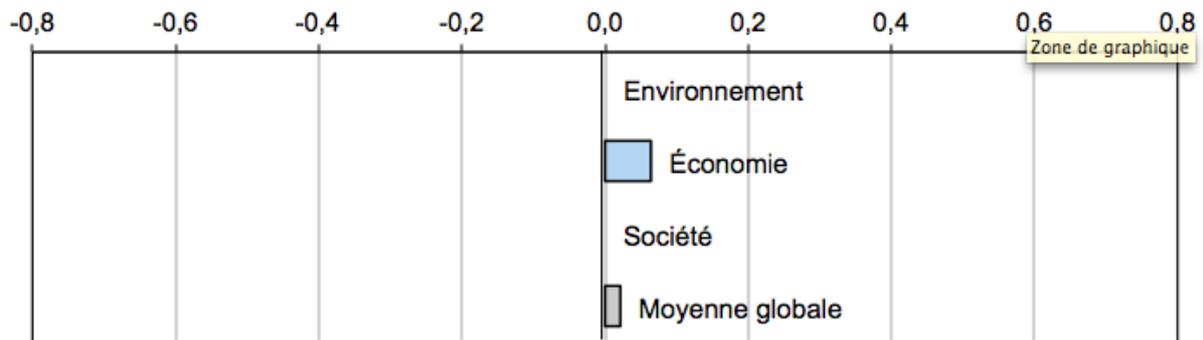
Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions ++ ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	++	
	Budget	++	
	Institutionnel	+	
	Financement	++	
Impact sur les objectifs 2 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	3	
	Environnement	1	
	Economique	3	
	Mobilité	1	
	Gouvernance	3	
Planning		Lot 1	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement : 0,00.
Pas d'Impact positif ou négatif
- Impact moyen sur l'économie: 0,06.
Impact positif sur les thèmes suivants : [Promotion économique \(Appui au développement touristique\)](#), [Know-how \(meilleur accès à l'informaion\)](#)
- Impact moyen sur la société: 0,0
Pas d'Impact positif ou négatif

- Moyenne globale : _____ 0,02.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- Equipe « Veille » constituée
- Nombre d'appels à projet identifiés annuellement
- Nombre de candidatures à appel à projet annuellement

7.2. Indicateurs d'impact

- Nombre de candidatures à appel à projet retenues

Fiche projet n° 1.10**Lot 1*****Plan communal de développement de la Nature*****DR****Sources de financement possible**

Finances communales et subside régional (DGO3)

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Le Plan communal de développement de la nature est un outil complémentaire au PCDR et Agenda 21 local orienté essentiellement sur la préservation et la valorisation durable de l'environnement et des espaces naturels dont Dinant est spécialement bien doté. Il exprime une volonté politique en recherchant le soutien de différents partenariats locaux.

1.1. Objectifs poursuivis

Le plan communal de développement de la nature établit à court, moyen et long terme un ensemble cohérent d'actions visant à :

- Renforcer le développement de la biodiversité et la protection de l'environnement :
 - En en connaissant les caractéristiques et en partageant ces connaissances : plusieurs sites protégés (Natura 2000, mais aussi réserves naturelles ou zones de grand intérêt biologique) attendent encore un inventaire détaillé de leurs ressources.
 - Identifier la Structure Écologique Principale (SEP) du territoire ainsi que le maillage et les connexions nécessaires entre les zones de noyaux.
 - Renforcer la SEP par des actions de prévention, sauvegarde, restauration ou aménagement.
- Renforcement la valorisation des ressources naturelles

- Valorisation touristique, de loisir, d'éducation, de recherche des ressources naturelles, de façon durable.
- Intégration des différents plans ou programmes du territoire : Maya, protection des grottes, combles et clochers, fauchage tardif, Mesures agro-environnementales, campagnes en faveur des oiseaux, des reptiles, des chauve-souris, lutte contre espèces invasives...
- Constitution d'un partenariat cohérent et efficace avec
 - Les services techniques de la commune et de la région.
 - Les écoles et organismes de formation.
 - Les associations locales ou régionales.
 - Les structures de participation citoyenne au niveau communal : CLDR, contrats rivières, CCATM...
 - Les habitants et les associations qui les regroupent : jeunes, sports, comités...
 - Les PCDN des communes voisines (Anhée, Yvoir) ou de la région.
- Information ciblée ou large sur les résultats et freins rencontrés dans la mise en œuvre du PCDN
 - Evaluation de l'état de l'environnement local
 - Evaluation des actions menées ou planifiées
 - Promotion des mesures favorables à la nature.
 - Organisation d'événements, conférences, visites...

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Engagement de la commune dans la démarche PCDN et constitution d'un dossier : partenariat porteur.
- Dépôt du dossier PCDN de Dinant sur appel à projet par la région
- Sur acceptation du dossier, élaboration du diagnostic (état des lieux) et du programme (actions nature prioritaires selon un calendrier).
- Mise en œuvre du PCDN et rapport annuel.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Service Environnement
- CLDR : importance de l'environnement dans le PCDR-Agenda 21L
- Parc naturel de Furfooz

2.2. Justificatif du projet

Le territoire de Dinant abrite de nombreux sites protégés dont certains sont encore mal connus. Ainsi l'une des réserves naturelles, le bois de Chession, n'est pas reprise dans le réseau Natura 2000 car « cette réserve domaniale est peu connue des naturalistes et on est mal documenté sur sa flore et surtout sa faune ».

Par ailleurs, plusieurs associations travaillent à la protection de l'environnement : Natagora, Ardenne et Gaume, groupe spéléo La Corde... Enfin, l'environnement naturel constitue sur le territoire un atout décisif en matière de bien-être des habitants et d'accueil touristique.

2.3. Conditions préalables

- Inscription par le collège de Dinant sur la liste des communes souhaitant se doter d'un PCDN.
- Constitution d'un dossier lors du prochain appel à projet de PCDN que lancera la Wallonie (date inconnue)

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Visite des réalisations des PCDN de Anhée et Yvoir par les partenaires intéressés au projet.

2.5. Effets induits

- Appui aux guides nature et à certaines actions liées au tourisme.
- Appui aux agriculteurs en terme d'image et d'accès à des aides (conseils, finance) : cas spécifique des apiculteurs, des vergers (Verger mosan).

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Non pertinent

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **18.000 € TVAC**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Emploi d'un éco-conseiller.
- Etat des lieux
- Actions nature
- Actions transversales avec d'autres programmes : PCDR, Contrats de rivière...

3.2. Possibilité de financement

- Subsidés régionaux : DGO3 : pour l'état des lieux (15.000 €), le lancement du programme (3.000 €) et les réalisations d'action (5.000 €/an).
- Subsidés européens du type Life ou PwDR.

3.3. Parties prenantes

- Communes : services environnement
- CLDR et son GT « plantations »
- Associations environnementales : Ardenne et Gaume, Natagora, La Corde
- Contrats de rivière
- CCATM
- Maison du Tourisme
- Opérateurs locaux : Verger mosan, gîtes, auberge...
- Centre culturel régional de Dinant

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

Néant.

4.2. Programme de réalisation

- 2016 ou dès que possible : Constitution d'un dossier et réponse à l'appel à projet de la région.

- 2016 - 2021 : Elaboration du PCDN et mise en œuvre annuelle.

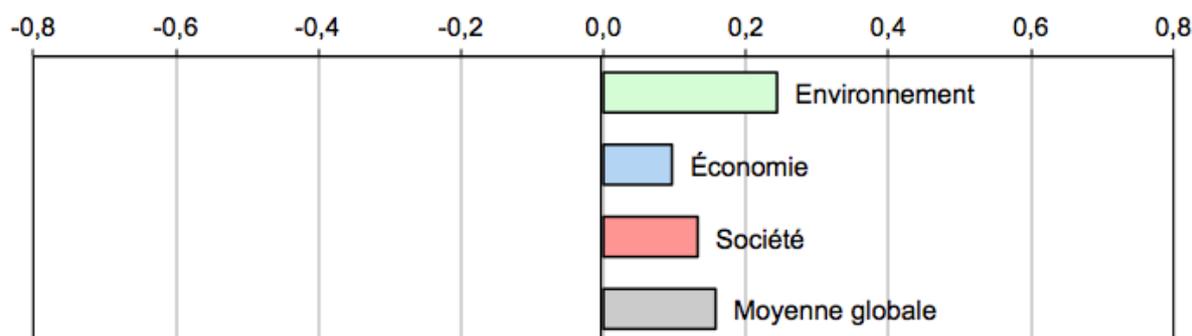
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions ++ ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	++	Eco-conseiller engagé et formé
	Budget	+	Budget estimatif
	Institutionnel	++	Décision politique prise, encadrement par la Région
	Financement	0	Subsides à obtenir (appel à projet)
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	1	Ecoles, associations
	Environnement	5	Biodiversité, ressources naturelles importantes
	Economique	2	Tourisme, activités locales, emplois
	Mobilité	0	
	Gouvernance	3	Partenariat local à mobiliser sur base de structures bien implantées
Planning		Lot 1	

6. Indicateurs de développement durable

Evaluation des impacts selon la « Boussole bernoise » :

- Impact moyen sur l'environnement : 0,24.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité de l'eau, Qualité du sol, Diversité biologique, Espace naturel**
- Impact moyen sur l'économie: 0,10.
Impact positif sur les thèmes suivants : **Promotion économique, Efficacité des ressources, Innovations**
- Impact moyen sur la société: 0,13
Impact positif sur les thèmes suivants : **Qualité du paysage, Participation, Coopération suprarégionale, Loisirs, Formation**
- Moyenne globale : 0,16.



Evaluation globale positive; valeurs moyennes pour l'environnement, l'économie et la société nulles ou positives.

7. Evaluation

7.1. Indicateurs de résultat

- Dossier PCDN déposé
- Etat des lieux réalisé
- Programme annuel validé
- Rapports annuels sur les actions menées

7.2. Indicateurs d'impact

- Suivi des espèces et des habitats pour tous les sites protégés (évaluation, information)
- Nombre de participants aux actions du PCDN, évolution annuelle
- Nombre annuel de référence à l'environnement chez les partenaires du PCDN

Fiche projet n° 2.01**Lot 2****Aménagement des places de Falmignoul et de Neffe****Ref : 28 - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, DR, Infra-Sport, DGO3.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Le projet porte à Falmignoul sur l'aménagement de la place Roger Bodart (école) et du Tombois qui la jouxte, et à Neffe sur la place Monseigneur, près des écoles.

1.1. Objectifs poursuivis

- Réaménagement des centres de Falmignoul et de Neffe pour en faire des endroits conviviaux accessibles à tous.
- Aménager le parvis de l'école de Falmignoul en conformité avec les exigences d'une zone 30 (projet déjà discuté avec la DGO1(ex-MET) en 2006, démarche en accord avec le PCD de Dinant).
- Aménager la place et ses abords en face de l'école primaire libre de Neffe.
- Réguler le parking, les zones piétonnes.
- Aménager une zone d'accueil pour visiteurs.

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Définition précise des besoins avec l'aide des acteurs concernés (école, commune, club de balle-pelote, CLDR, comités de quartier).
- Création d'un cœur de village accueillant et sécurisé, notamment :

- création d'un parvis pour un accès sécurisé à l'école (bordures, barrières, sols...) : protection au droit de la voirie régionale au niveau de la place Bodart.
- création d'une allée d'arbres vers l'entrée de l'école (place Bodart).
- Aménager la rue Monseigneur pour la sécurité des élèves des écoles primaire et maternelle à Neffe.
- aménager l'aire de repos en aire de pic-nic abritée au bord du ruisseau de la Prée ; aménagement de même type à Neffe.
- restructurer les limites d'utilisation pour parking, aire de récréation (places Bodart et Monseigneur).
- clarifier les chemins de circulations piétonnes entre les deux places de Falmignoul, vers le chemin de la Prée et vers les rues intérieures du village.
- apport de mobilier, signalisation, et panneau d'information touristique et locale (en accord avec le projet « Dinant accueille ») : places Bodart, Tombois et Monseigneur.
- intégration discrète des conteneurs et bulles à verre (place Bodart) et des garages place Monseigneur.
- amélioration de l'éclairage public (places Bodart, Tombois et Monseigneur)

1.3. Localisation

Centre de Falmignoul et centre de Neffe.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

Consultations villageoises (Falmignoul)
GT Environnement (Falmignoul)
Collège et Conseil (Neffe).

2.2. Justificatif du projet

Actuellement, pratiquement, les places de Falmignoul et de Neffe sont occupées par les élèves et jouent le rôle de cours d'école. Quelques camions ont l'habitude d'y stationner. Le parking incontrôlé rend difficile les autres fonctions potentielles pour ces endroits centraux. Les abords demandent des aménagements de sécurité. Les deux sites doivent être restructurés pour différentes fonctions et constituer un espace « charnière » convivial. Un projet préparé par des villageois existe à Falmignoul et a fait l'unanimité. A Neffe la situation a évolué plus récemment en 2015 avec le départ du magasin tout proche « Mr Bricolage. »

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Gestion par le service travaux pour l'entretien.
- Intervention de la DGO1 pour l'aménagement contigu sur la partie de voirie de route régionale à Falmignoul.
- Concertation avec les utilisateurs locaux pour une utilisation partagée en respectant les différentes vocations des sites : accueil, information, espace structurant le village, accessibilité sécurisée pour les usagers lents (vers l'école, les rues attenantes, les sentiers ou chemins), parking, balle pelote ou basket et autres sports de plein air, services (verres à recycler)...

2.5. Effets induits

- Amélioration de la convivialité et sécurité sur ces places et la voirie.
- Coordination accrue des acteurs locaux.
- Connexion parfaite souhaitable avec l'aménagement du circuit piétonnier du sentier de la Prée à Falmignoul.
- Développement des circuits de tourisme de découverte (sentiers locaux, accès piétonniers inter-villages, GR).

2.6. Statut au Plan de secteur

Les sites sont situés en zone d'équipement communautaire et services publics (zone bleue) à Falmignoul et en zone d'habitat à Neffe (zone rouge).

2.7. Propriétaire actuel

Les sites sont propriété communale.

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global 392 000 € TVAC

3.1.1. Eléments à budgétiser

	Place Tombois	Place Bodart	Place Monseigneur
• Etudes :	5.000	8.000	8.000
• Travaux :	45.000	52.000	50.000
• Plantations :	11.000	15.000	5.000
• Eclairage :	4.500	15.000	10.000
• Mobilier :	2.500	27.000	10.000
• Imprévus :	14.000	25.000	17.000
• TVA :	17.000	30.000	21.000
• Total :	99.000	172.000	121.000

Coûts de détail établis en 2006, avec une majoration de 10% dans les imprévus pour actualiser le budget.

3.1.2. Tableau de financement :

Postes	Total (€)	Part sur budget communal, €	Part sur budget DR, € (60%)	Parts d'autres financements, €
Place Tombois	99 000	39 600	59 400	
Place Bodart	172 000	68 800	103 200	Infra-Sport
Place Monseigneur	121 000	48 400	72 600	Infra-Sport
Total	392 000	156 800	235 200	

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales, travaux subsidiés (DGO1).
- Développement rural.
- Infra-Sport (DGO1)
- DGO3 (Aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics)

3.3. Parties prenantes

- Communes : services des travaux, sports/jeunesse.

- CLDR, GT Environnement.
- L'école.
- Le comité de village.
- Le club de balle pelote.
- DGO1.
- Le SI.

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- De nombreuses pétitions ont déjà pointé des problèmes de sécurité et d'aménagement de la place. La DGO1 a déjà manifesté son souhait d'intervenir conjointement sur sa voirie contiguë. Le projet est conforme aux aménagements préconisés par le PCM de Dinant (plan d'action PCM, 2005).
- Un aménagement a été sollicité sous financement Infra-sport, adapté pour tenir compte des objectifs du PCDR. Toutefois ce financement est bloqué depuis 2011 (litige avec le soumissionnaire).

4.2. Programme de réalisation

- Travaux envisagés pour 2018.

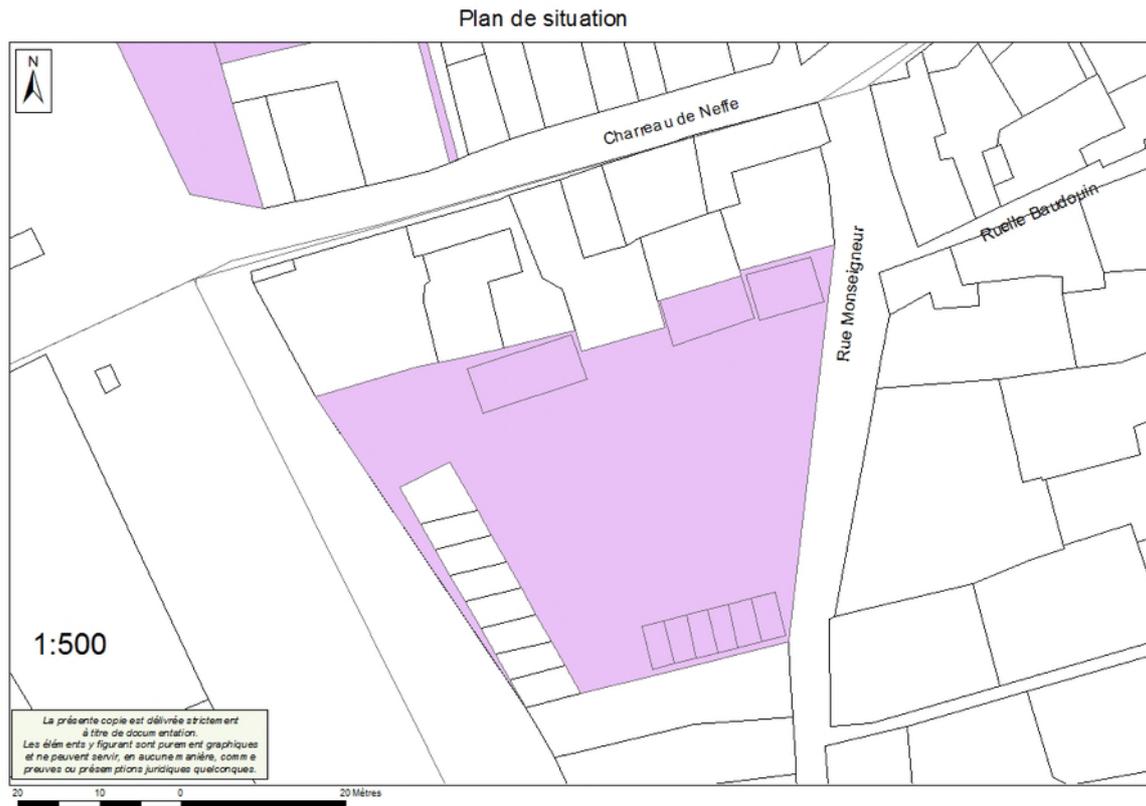
5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	+	
	Budget	+	Budget à adapter (actualisation ou modification pour intégrer Infraspport)
	Institutionnel	++	
	Financement	+	Appui du développement rural ou à associer avec Infraspport en modifiant le projet
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	5	Impact important pour les habitants, les élèves, les touristes
	Environnement	3	Aménagement de la berge à Falmignoul
	Economique	2	Tourisme
	Mobilité	4	Sécurisation routière
	Gouvernance	1	Appui du comité des parents, des associations locales
Planning		Lot 2	

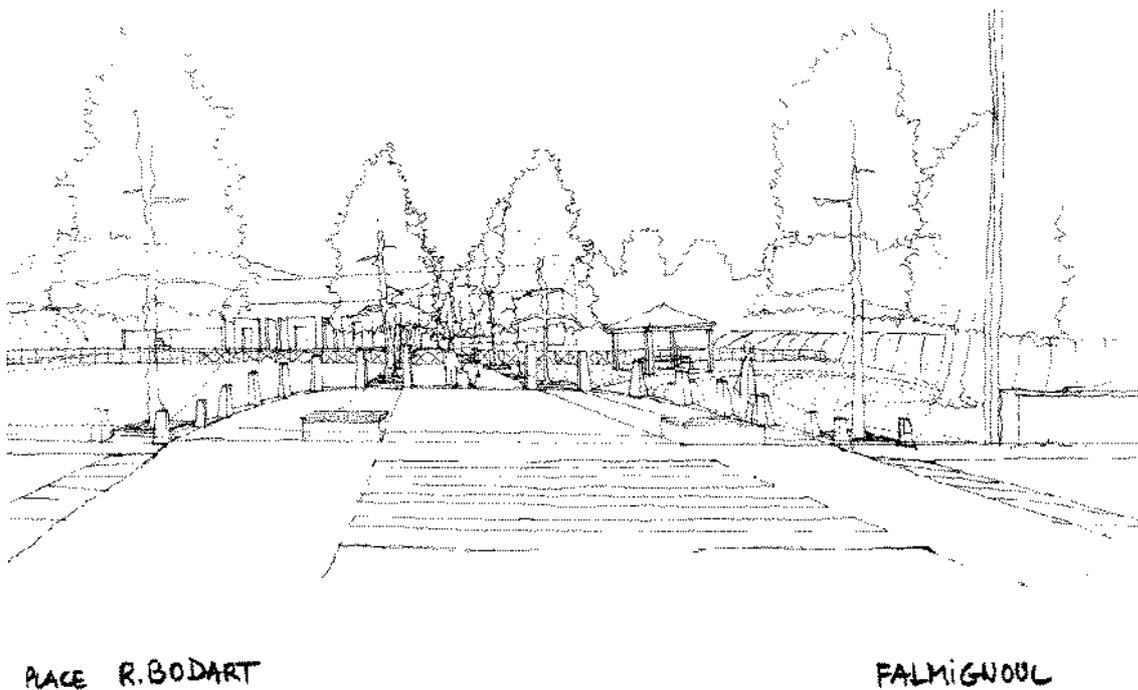
6. Evaluation

6.1. Indicateurs de résultat

- Etude finalisée et adjudication attribuée.



Place Monseigneur à Neffe: Les espaces colorés sont des propriétés communales.



Croquis de l'aménagement de la place Bodart (par G. Clarenne)

Fiche projet n° 2.02**Lot 2****Sentier de la Prée****Ref : 2 - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, travaux subsidiés (DGO1), DNF, CGT, DR.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Recréer un axe convivial par le réaménagement du sentier qui longe le ruisseau de la Prée à Falmignoul, reliant deux zones de village et conduisant à une curiosité naturelle qu'est l'engloutissement du ruisseau dans un chantoir.

1.1. Objectifs poursuivis

Renforcer la centralité et la convivialité du village de Falmignoul :

- Assainir un site non entretenu et dégradé.
- Restituer un chemin piétonnier qui relie deux zones de village pour éviter de longer la grand-route.
- Faire apprécier et connaître la présence du ruisseau au sein du village mais également l'existence d'un phénomène naturel.
- Rouvrir une voie de déplacement lent vers le centre du village hors de la route régionale.

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Rénovation des revêtements de sol.
- Entretien lourd de la végétation.

- Stabilisation des berges du ruisseau (en partie réalisé en 2014).
- Aménagement autour du chanoir (si le propriétaire l'accepte).
- Remplacement et apports de nouveaux mobiliers (bancs, poubelles, signalisation, clôtures, barrières de sécurité,...).
- Entretien et réparation de 3 petits ponts.

1.3. Localisation

Falmignoul

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises.
- Contrat de rivière.
- GT Environnement.

2.2. Justificatif du projet

- Réhabiliter un site insalubre.
- Aménagement piéton dans le village pour éviter la grand-route et l'utilisation de la voiture.
- Connexion aisée avec sentiers en connexion avec Falmagne (ainsi qu'avec Anseremme).
- Prise de conscience de l'existence du ruisseau et toutes ses fonctions (pêche, égouttage, faune et flore,...).

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Traitement du ruisseau (canalisation des égouts qui s'y jettent) : l'INASEP avait placé ce dossier en priorité 1 et les adjudications devaient être lancées en 2009. Finalement, les travaux d'égouttage ont été reportés sine die.
- Gestion par le service des travaux (commune) pour l'entretien.

2.5. Effets induits

- Diminution de l'utilisation de la voiture pour la traversée du village.
- Attraction touristique conviviale.
- Connexion parfaite et nécessaire avec les aménagements de la place Bodart et du Tombois.
- Restauration possible de l'activité de pêche.

2.6. Statut au Plan de secteur

- En zone d'habitat à caractère rural et en zone d'habitat.

2.7. Propriétaire actuel

- Commune (sentier) et province (lit du ruisseau).

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **116 000 € TVAC**

3.1.1. Eléments à budgétiser

Etude :	6.000 €
Rénovation des revêtements de sol :	23.000 €
Entretien lourd de la végétation :	7.000 €
Stabilisation des berges du ruisseau :	8.000 €
Aménagement autour du chanoir :	13.000 €
Remplacement et apports de nouveaux mobiliers :	15.000 €
Entretien et réparation des 3 petits ponts :	8.000 €
Eclairage :	4.000 €
Divers (installation et sécurité chantier, imprévus) :	12.000 €
TVA :	20.000 €

3.1.2. Tableau de financement :

Postes	Total (€)	Part sur budget communal, k€	Part sur budget DR, k€ (80%)	Parts d'autres financements, k€
Gros œuvre	111 100	22 200	88 900	
Eclairage	4 900	1	3 900	Pouvoirs locaux, CGT
Total	116 000	23 200	92 800	?

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- Développement rural (subsidés à 80% car piste cyclable en site propre)
- Commissariat général au tourisme
- Plan d'investissement communal (travaux subsidiés)

3.3. Parties prenantes

- Communes : services des travaux, communication, environnement, généraux
- CLDR, GT sentiers et environnement
- Province.
- Comité de pêche.
- Contrat de rivière.
- Syndicat d'initiatives.
- INASEP (programme de traitement des eaux)
- Riverains
- DNF/ DGRNE

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Dossier établi pour un financement engagé par PICVerts en 2011, subside retiré en 2013 suite aux délais de mise en œuvre de travaux préliminaires d'égouttage par l'INASEP (changement de priorité dans les travaux de l'INASEP).
- Restauration de 30 mètres de berge réalisée par le service des travaux (danger pour les piétons)

4.2. Programme de réalisation

- 2019 : Etudes et plans, dossier d'appel d'offre et adjudication.
- 2020 : Réalisation des travaux.

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	+	
	Budget	+	Budget établi avec l'aide d'un architecte en 2006
	Institutionnel	+	Accord nécessaire de la Province (contacts pris)
	Financement	+	Possibilité de mobiliser les budgets du Développement rural
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	3	
	Environnement	3	
	Economique	3	
	Mobilité	3	
	Gouvernance	1	Participation citoyenne à certains travaux
Planning		Lot 2	

6. Evaluation

6.1. Indicateurs de résultat

- Etude réalisée, cahier des charges diffusé, marché attribué.
- Accessibilité complète du ruisseau aux piétons.
- Mobilier urbain installé aux abords du ruisseau.

6.2. Indicateurs d'impact

- Nombre de personnes du village utilisant hebdomadairement le chemin (enquête.)
- Nombre de visiteurs à Falmignoul/utilisateurs du site.

7. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)



Vue de puis le Point C, vers le sud.
(chemin réparé en partie).



Vue du chemin n°3 (banc à remplacer)

Fiche projet n° 2.03**Lot 2*****Cohabitation modes transport à Thynes.3*****Ref : 1C - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, DR.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Achèvement de l'aménagement pour la sécurisation routière du cœur de village de Thynes.

1.1. Objectifs poursuivis

- Sécurité routière
- Appui à la mobilité douce
- Cohabitation des différents modes de transport

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Consultation des habitants (déjà menée)
- Elaboration du plan détaillé et du cahier des charges
- Adjudication et lancement des travaux
- Inauguration avec la population

1.3. Localisation

Thynes, partie est du village : Sur les Tours, Rue de Moncia, Chemin de Sovet.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Fiche projet n° 1 (lot 1) du PCDR de 2006, en partie réalisée, sur la partie centrale du village.
- CLDR

2.2. Justificatif du projet

Thynes est un village de grand intérêt architectural et patrimonial du XI^e siècle (tour, ferme château, crypte « romane »). Les rues étroites mettent les piétons et les cyclistes en danger. Les travaux de la phase 1 (2012) ont permis de résoudre ce problème autour de l'école, de l'église et de la ferme-château. Le projet 1.01 vise à assurer la cohérence au plan architectural et de la sécurité des déplacements doux sur l'ensemble du village. Le projet 2.02 complétera cette cohérence pour la partie est du village.

2.3. Conditions préalables

Réalisation préalable du projet 1.01.

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

Mise en place d'une station d'épuration des eaux du village.

2.5. Effets induits

- Les aménagements renforceront l'attrait du village comme lieu de détente pour le tourisme rural (2 gîtes et un hôtel-restaurant à moins de 3 km) : mare et verger didactiques, crypte romane, jardin médiéval...

2.6. Statut au Plan de secteur

Voiries

2.7. Propriétaire actuel

Voiries communales

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **200 000 € TVAC**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Travaux d'aménagement de voirie publique : asphaltage, filets d'eau, parking, signalisation

3.2. Possibilité de financement

- DR, travaux subsidiés, finances communales.

3.3. Parties prenantes

- Service communal des travaux
- CLDR
- Nouveau comité de village
- INASEP (égouttage)

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Néant

4.2. Programme de réalisation

- 2018 : Consultation du comité de village pour les détails d'aménagement
- 2019 : Plan métré et budget établis par l'INASEP
- 2019 : Instruction du dossier par le service du développement rural
- 2020 : Réunion de concertation impétrants.
- 2021 : Adjudication et travaux.

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	+	
	Budget	0	Budget estimé
	Institutionnel	+	Dossier intégré au lot 1 du PCDR de 2006
	Financement	+	Financement DR sollicité
Impact sur les objectifs 2 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	2	Sécurité des usagers faibles
	Environnement	3	Impact sur la collecte des eaux
	Economique	1	Renforcement de l'attractivité touristique
	Mobilité	3	Favorise la mobilité alternative à la voiture
	Gouvernance	2	Comité de village
Planning		Lot 2	

6. Evaluation

6.1. Indicateurs de résultat

- Plan et budgets établis
- Offre validée
- Réception provisoire des travaux

6.2. Indicateurs d'impact

- Taux de satisfaction des habitants (sondage).
- Evaluation des visites de touristes (enquête auprès des gîtes)

Fiche projet n° 2.04**Lot 2****Gestion différenciée à Dinant****Ref : 112 - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, Pôle wallon de gestion différenciée.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet**1.1. Objectifs poursuivis**

Faciliter la mise en œuvre de la directive « Phyto-licence » et sensibiliser la population à son importance.

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Inventaire des espaces verts et des pratiques de gestion.
- Réalisation d'un plan de gestion et de désherbage budgétisé et priorisé (voir aussi la fiche « Cantonnement des travaux communaux »), incluant formation, achat de matériel, éventuellement à mutualiser.
- Réalisation d'un plan de communication, animations dans les écoles, séances d'information pour la population, rédaction d'articles pour le bulletin communal et le site internet.
- Suivi de la réalisation du plan, évaluation annuelle (voir fiche « Cantonnement des travaux communaux »).

1.3. Localisation

Espaces verts de l'ensemble de l'entité.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises, CLDR, GT Environnement et vie en société, déclaration de politique générale de la majorité 2012-2018.

2.2. Justificatif du projet

- Obligation légale : directives européennes « produits phyto »
- Manque d'expérience et de recul sur les techniques alternatives au désherbage par les ouvriers communaux
- Méconnaissance de nombreux propriétaires des dangers, des précautions et des alternatives à l'emploi de produit phyto.
- Développement durable, impact des pesticides sur la biodiversité, sur la qualité des eaux, sur la santé.
- Vocation touristique de Dinant
- Relais des efforts des agriculteurs (nettoyage des déchets dans les cultures en bordures de voirie, meilleur contrôle des pesticides) et des citoyens (cantonniers volontaires, actions de nettoyage de l'espace public, réduction ou suppression des pesticides)

2.3. Conditions préalables

- Mise en œuvre de la fiche 0.01 (réorganisation du service des travaux communaux).
- Organiser avec l'échevin des travaux, l'échevin de l'environnement, l'éco-conseiller et la CLDR une visite des espaces verts principaux de la commune pour établir un état des lieux succinct des pratiques de gestion actuelles.

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Mise en œuvre de la fiche 0.04 (Cantonement des travaux communaux).
- Engager une stagiaire en gestion différenciée qui ferait une présentation de son travail au personnel communal (échevins, éco-conseiller, et responsables de services et ouvriers) en analysant les contraintes et avantages de la gestion différenciée.

2.5. Effets induits

- Impact important sur la santé publique
- Cohérence avec l'implication des agriculteurs, respect de l'agriculture biologique.
- Rôle d'exemplarité pour le public

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent (espaces publics, voiries, zones de services communautaires).

2.7. Propriétaire actuel

Propriétés communales (espaces verts, espaces communautaires, voies et chemins, bords de ruisseaux...)

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **23 000 à 58 000 € TVAC (selon CTC* ou non)**

*CTC : Coopération transcommunale

3.1.1. Eléments à budgétiser

- Intervention d'un expert (Pôle wallon de gestion différenciée ou entreprise) pour le diagnostic et l'élaboration d'un plan de gestion : 10 jours, 5 000 €
- Formation d'un responsable et d'un gestionnaire pour phyto-licence
- Formations et visites de réalisation par les ouvriers : GAL Condruses, cimetières de Namur... PM
- Achat de matériel, éventuellement à mutualiser : désherbeuse à mousse, 18 000 à 50 000 € selon niveau de mutualisation entre 1, 2 ou 3 communes).
- Réalisation d'un plan de communication, animations dans les écoles, séances d'information pour la population, rédaction d'articles pour le bulletin communal et le site internet. Réalisation en interne ou appel à un spécialiste : 3 000 €

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- Pôle wallon de gestion différenciée.
- DR, surtout si le matériel est acheté pour plusieurs communes (association de projet, GAL, délégation de gestion).

3.3. Parties prenantes

- Communes : services des travaux, communication, environnement, généraux
- CLDR, GT sentiers, environnement, plantations / potagers : lieux prioritaires pour entretien, communication vers habitants.
- Pôle Wallon de Gestion Différenciée
- Mission Wallonne des Secteurs Verts
- Adalia
- GAL
- Ecoles
- Commission agricole du Conseil communal
- Contrats rivières : relais, projets pilotes
- SI, MT : lieux prioritaires pour entretien, communication vers touristes

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Achat en 2006 d'un outil de désherbage thermique.
- Logiciel d'inventaire des parcelles et linéaires (proposer par le Pôle Gestion différenciée)
- Premières formations pour la phyto-licence

4.2. Programme de réalisation

- 2018 : Signature de la convention avec le Pôle GD par le Collège
- 2018 : Diagnostic et plan de gestion.
- 2018 : Formations et visites de réalisation par les ouvriers.
- 2019 : Achat de matériel.
- 2019 – 2020 : communication, animations, information pour la population.

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Eléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable - - : Très difficilement faisable	Technique	++	Techniques maîtrisées dans plusieurs communes
	Budget	++	Possibilité de mutualisation de l'équipement lourd
	Institutionnel	-	Mise en œuvre d'une obligation légale, mais préalable d'une réorganisation nécessaire (projet 0.01)
	Financement	++	Travaux financés par ailleurs par la commune
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	4	Valeur d'exemple pour les habitants, impact sur la santé
	Environnement	5	Qualité de l'eau, développement de la biodiversité
	Economique	2	Image verte de Dinant à valoriser au plan touristique
	Mobilité	0	
	Gouvernance	3	Campagnes d'info sur le projet, image positive pour le service des travaux
Planning		Lot 2	

6. Evaluation

6.1. Indicateurs de résultat

- Diagnostic élaboré.
- Plan de gestion adopté.
- Nombre de visites ou de formations
- Equipements achetés
- Nombre d'action de communication, animations, information réalisées annuellement.

6.2. Indicateurs d'impact

- Evolution de la biodiversité sur des sites sensibles (inventaires réguliers).

Fiche projet n° 2.05**Lot 2****Energie : Ecopasseur (conseil)**

Ref : 117 - DR

Sources de financement possible

Finances communales, Pouvoirs locaux, DGO4 (POLLEC, Alliance Emploi-Environnement...).

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Le projet porte sur la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie à travers la mise en place d'un conseiller énergie pour les habitants et les entreprises de la commune.

1.1. Objectifs poursuivis

- Réduction des émissions de GES sur l'ensemble de la commune.
- Economies générées par les réductions de consommation, autonomie énergétique locale.
- Contribution aux objectifs belges et européens du « 3 x 20 ».

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Elaboration des termes de références et du profil de l'écopasseur.
- Recrutement de l'écopasseur, intégration au *Comité Agenda 21 communal*
- Elaboration d'un portefeuille d'actions prioritaires (en lien avec le projet 1.06 : commune économe en énergie ou POLLEC).
- Evaluation annuelle des économies d'énergie et financières obtenues par les habitants et entreprises.
- Organisation d'un événement annuel (semaine de l'énergie).

1.3. Localisation

- Toute l'entité

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- GT Environnement
- ADL de Dinant

2.2. Justificatif du projet

La crise énergétique reste actuellement larvée. La détente des prix sur les énergies fossiles ne peut malheureusement être durable et il est primordial d'aider les habitants à renforcer leur autonomie énergétique à la fois pour le chauffage, l'électricité et la mobilité.

2.3. Conditions préalables

Mise en œuvre du projet 1.06 (Commune économe en énergie).

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Accompagnement par le *Comité Agenda 21 communal*.
- Signature de la Convention des maires, avec un engagement sur base d'un plan d'action chiffré à atteindre l'objectif « 3 X 20 » (une douzaine de communes wallonnes y ont souscrit, contre près de 150 communes flamandes ou bruxelloises)
- Mise en place d'un relais local de l'asbl *Passeurs d'énergie* (<http://www.passeursdenergie.be>)

2.5. Effets induits

- Activité économique supplémentaire liée à la substitution d'importation de carburant par des travaux d'isolation ou de production d'énergie renouvelable
- Hausse du pouvoir d'achat des habitants ou entreprises de la commune

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Non pertinent (activité concernant la mobilité et l'immobilier privés)

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **PM**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Salaire et fonctionnement d'un écopasseur à temps-plein : 50.000 €/an

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- Subsidés : POLLEC 2 (2015), Alliance Emploi-Environnement...

3.3. Parties prenantes

- Commune : services de l'environnement, plan de cohésion sociale
- CPAS
- ADL, entreprises locales
- Ecoles
- IFAPME (formations, démonstration...)

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

Néant

4.2. Programme de réalisation

- 2017 - 2019

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Eléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions + ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	++	
	Budget	+	
	Institutionnel	+	
	Financement	0	Réduction des aides publiques, finances communales réduites
Impact sur les objectifs 4 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	4	Lutte contre la précarité énergétique
	Environnement	4	Impact sur les ressources énergétiques et le climat
	Economique	4	Retour sur investissement pouvant être rapide, création d'activité locale
	Mobilité	3	Amélioration du trafic à moyen terme à travers des mesures de co-voiturage, vélo, etc...
	Gouvernance	4	Evaluation des résultats à communiquer, encouragement à faire pour impliquer la population et les entreprises
Planning		Lot 2	

6. Evaluation

6.1. Indicateurs de résultat

- Termes de référence et profil de l'écopasseur établi
- Ecopasseur recruté
- Plan d'actions priorisées annuel (et son évaluation)
- Nombre de personnes ou entités conseillées annuellement

6.2. Indicateurs d'impact

- Mise en place et niveau de participation à un événement annuel « Energie ».
- Estimation des émissions de GES évitées et des économies financières réalisées annuellement.

Fiche projet n° 2.06**Lot 2****Voie cuivrée****Ref : 130 - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, FEDER.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Ensemble d'aménagements et d'équipements urbains pour fluidifier la mobilité au centre-ville.

1.1. Objectifs poursuivis

- Amélioration globale de la mobilité dans le centre ville : parking d'incitation, parking intelligent, mobilité douce.
- Renforcement de l'attractivité touristique
- Amélioration du cadre de vie dans le centre urbain

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Liaison mécanique (entre l'arrière du Palais de justice et Mont-Fat) en complément à un parking de 720 places sur le plateau.
- Aménagement urbain, entre fleuve et falaise (rue En Rhée vers la rue Lion puis Rue Wiertz jusqu'au bord de Meuse ; connexion à la future Croisette)
- Aménagement urbain, chemin de Sax (Rue Boulangé, place du palais de Justice, Rue En Rhée jusqu'au Centre culturel)
- Liaison gare – quartier Wespain (entre le projet de passerelle sur la ligne 154 et la rue de Bon-Secours)

- Signalétique intelligente (panneaux d'information en entrées de ville sur la disponibilité en temps réel de parking et application smartphone).
- Modélisation des flux d'activité (avec l'université de Namur)
- Collecte des données pour la modélisation des flux d'activité
- Projet de territoire (programme de développement économique, d'urbanisme et de cohésion sociale).

1.3. Localisation

Centre ville : espace public entre la Place reine Astrid et le Centre culturel de Dinant.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- BEP
- PCM de Dinant (2005)
- Consultations villageoises
- ADL

2.2. Justificatif du projet

- Le projet est très ambitieux et se concentre fortement sur le centre ville. Ces éléments contribuent cependant nettement aux objectifs du PCDR – A21 local pour les questions de mobilité (notamment de mobilité douce), de développement touristique, d'appui aux commerces locaux et plus marginalement d'impact environnemental.
- En matière de mobilité :
 - Réduire la pression automobile au centre-ville
 - Améliorer la mobilité douce
- Au niveau démographique :
 - Freiner la paupérisation
 - Augmenter la population en développant les plateaux de Wespim et de Mont-Fat
- En matière environnementale :
 - Améliorer le bilan carbone
- Sur le plan économique :
 - Stopper l'hémorragie commerciale du centre-ville
 - Renforcer l'attractivité touristique

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Construction de la Croisette
- Construction de la passerelle au dessus de la ligne 154
- Aménagement des sentiers et chemins contigus (projets 2.09 et 2.10)

2.5. Effets induits

- Renforcement de l'attractivité touristique
- Renforcement de la capacité d'accueil d'habitants près du centre
- Réduction d'émission de particules polluantes et de GES (réduction de trafic)

2.6. Statut au Plan de secteur

Voies publiques en zone d'habitat

2.7. Propriétaire actuel

Voiries communales

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **8.365.000 €**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Liaison mécanique : 5.656.000€
- Aménagement urbain, entre fleuve et falaise : 450.000€
- Aménagement urbain, chemin de Sax : 800.000€
- Liaison gare – quartier Wespim : 303.000€
- Signalétique intelligente : 125.000€
- Modélisation des flux d'activité : 505.000€
- Collecte des données pour la modélisation des flux d'activité : 120.000€
- Projet de territoire : 406.000€

3.2. Possibilité de financement

- FEDER

3.3. Parties prenantes

- Commune de Dinant, BEP, Université de Namur, Infrabel, DGO1

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Dossier déposé au FEDER en 2014.

4.2. Programme de réalisation

- 2018 - 2022 : Travaux envisagés

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions - ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	-	Liaison mécanique = projet complexe
	Budget	-	Budgets indicatifs
	Institutionnel	-	Pas encore d'accord politique
	Financement	0	Dépendent du FEDER
Impact sur les objectifs 4 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	5	Cadre de vie, emploi (mais aussi nuisances durant les travaux)
	Environnement	3	Réduction des émissions de particules et de GES par le trafic
	Economique	5	Emploi, activité, tourisme
	Mobilité	5	Fluidité de la mobilité et cohabitation modes de transport
	Gouvernance	1	
Planning		Lot 2	

6. Evaluation

6.1. Indicateurs de résultat

- Réceptions provisoires
- Nombre d'usagers de la remontée mécanique annuellement

6.2. Indicateurs d'impact

- Nombre de visiteurs enregistrés à la MT
- Nombre de nuitées annuellement
- Nombre de commerces et d'établissement HORECA dans le centre ville
- Taux d'occupation du parking d'incitation (Mont-Fat)

Fiche projet n° 2.07**Lot 2****Affichage d'info au centre ville****Ref : 139 - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, DR, privé.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Installer des panneaux lumineux en ville pour communiquer au public des infos culturelles, des animations, des marchés, du parking auto et vélo, etc.

panneaux lumineux + banc. Financement par des pubs. Bien choisir les endroits

1.1. Objectifs poursuivis

- Information plus efficace du public, y compris les touristes.
- Promotion du commerce à Dinant
- Promotion des activités et des autres vecteurs de communication de la ville de Dinant

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Identification d'une série d'offre de panneaux appropriés, de préférence associé à du mobilier urbain (banc, parking vélo, poubelle)
- Identification des lieux les plus appropriés avec les parties prenantes : CCATM, CLDR, ADL, zone de police, commerçants → permis d'urbanisme.
- Identification de partenaires pour cofinancer le projet et lancement d'une souscription.
- Cahier des charges et installation des équipements

1.3. Localisation

Dans le centre ville (à préciser)

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises
- GT Economie
- ADL

2.2. Justificatif du projet

Demande d'info souvent évoqué.

Nombreux visiteurs de Dinant n'ayant pas d'autres moyens d'information.

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

Marquage spécifique des infos à communiquer par panneau

2.5. Effets induits

- Dynamisation des achats locaux (commerce et tourisme).

2.6. Statut au Plan de secteur

Espaces publics ou de service public

2.7. Propriétaire actuel

Propriétés communales

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global PM

3.1.1. Eléments à budgétiser

- Panneaux d'info lumineuse et mobilier installation comprise : 60 000 €, à faire sponsoriser au moins partiellement.

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- Sponsors privés.
- Développement rural

3.3. Parties prenantes

- CLDR – GT Economie
- ADL
- SI, MT
- Commerçants et entreprises

- Comités de quartier
- CCATM
- Zone de police

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Néant

4.2. Programme de réalisation

- 2018 : Lancement d'un Groupe de travail avec les commerçants et entreprises locales.

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions 0 ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	0	Sites à identifier, technologie à préciser (LED ?)
	Budget	-	Budget selon le nombre de panneaux (4 ?)
	Institutionnel	-	Permis d'urbanisme à obtenir
	Financement	+	Possibilité de sponsoring
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	3	Information du public, y compris pour les activités sociales
	Environnement	1	
	Economique	5	Faciliter les achats à Dinant
	Mobilité	3	Faciliter la recherche de parking à Dinant
	Gouvernance	3	Info du public, participation des commerces et entreprises
Planning		Lot 2	

6. Evaluation

6.1. Indicateurs de résultat

- Nombre de panneaux installés
- Nombre d'informations affichées en moyenne mensuelle.

6.2. Indicateurs d'impact

- Taux de satisfaction des usagers (enquête)

7. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)

Néant

Fiche projet n° 2.08**Lot 2****Sentier de Crèveœur****Ref : 130 - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, Leader, CGT, Wallo-Net

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Réhabilitation du sentier d'accès au site de Crèveœur (Bouvignes)

1.1. Objectifs poursuivis

- Mobilité de loisir : familles, touristes, jeux de découverte, interprétation (flore, faune, patrimoine ancien...), à proximité du site d'Aventure-Jeu « Le blason perdu » mis en place par la Maison du tourisme, de la Maison espagnole, et sur la partie supérieure à un aménagement d'accueil (pique-nique, panorama, panneau d'interprétation)
- Mobilité santé : parcours sportifs.

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Enlèvement d'une cabane en ruine (toit en asbeste !).
- Installation d'une volée de marches.
- Installation de deux panneaux d'information (directionnel)

1.3. Localisation

Sentier débutant rue du cardinal Mercier et montant à travers un bois vers le chemin de Crèveœur (Bouvignes).

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- GT Sentiers de la CLDR
- MPMM
- Comité de village

2.2. Justificatif du projet

Dernier élément à restaurer pour valoriser la connexion entre Bouvignes et Crèvecoeur. Complément aux divers dispositifs touristiques et historiques déployés à Bouvignes : Maison du patrimoine médiéval mosan, Aventure-jeu « Le blason perdu », bornes interactives...

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

Néant

2.5. Effets induits

- Renforcement des visites (tourisme, loisir) à Bouvignes

2.6. Statut au Plan de secteur

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Propriété communale

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **3 000 € TVAC**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- 2 bancs
- Matériaux (aménagement de marches sur 8 mètre environ)
- Panneaux d'information en bas et en haut du sentier

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.
- CGT

3.3. Parties prenantes

- Service des travaux communaux
- CLDR et GT Sentiers
- Maison du patrimoine médiéval mosan
- Maison du tourisme et SI

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Restauration de la partie supérieure du sentier réalisée en 2013 : recharge de la surface du parking, cheminement, espace pique-nique avec table, bancs, poubelles. Panneau d'information, plantations.
- 2015 : Démontage de la cabane.

4.2. Programme de réalisation

- 2018 : aménagement de marches, placement de panneaux d'information et d'un banc.

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions ++ ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable - - : Très difficilement faisable	Technique	++	Accessibilité et mise en œuvre aisée
	Budget	++	Budget réduit (matériaux, ouvriers communaux)
	Institutionnel	+	.
	Financement	++	Budget communal
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	3	Loisir, parcours sportif
	Environnement	4	Elimination d'asbeste
	Economique	4	Élément complémentaire fort avec le patrimoine historique (MPMM, Crèvecoeur, béguinage, Aventure-Jeu)
	Mobilité	2	Lien avec le parking de Crèvecoeur
	Gouvernance	3	Implication et suivi par le GT « sentiers »
Planning		Lot 2	

6. Evaluation

6.1. Indicateurs de résultat

- Photo du sentier restauré.
- Panneaux d'information placés (en haut et en bas).

6.2. Indicateurs d'impact

- Taux de satisfaction des visiteurs de la Maison du patrimoine médiéval mosan (sondage)
- Comptage occasionnel sur le sentier et le parking.

7. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)

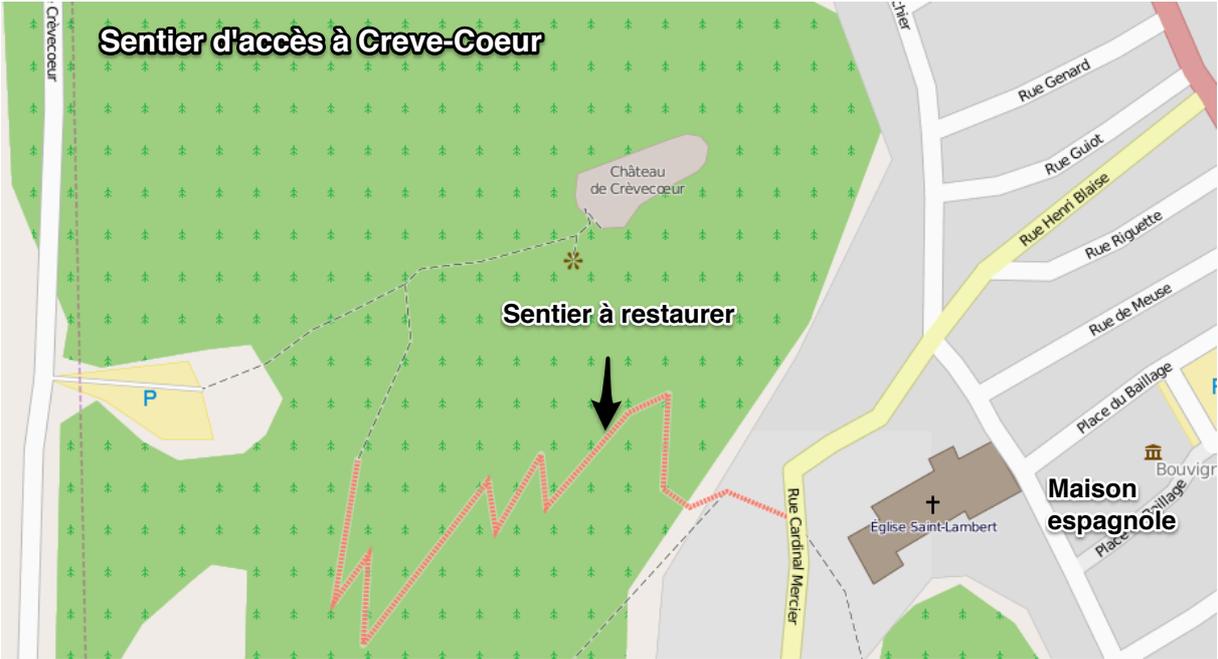
Début de la montée vers Crèvecoeur et vue de la cabane à enlever (danger).



Partie du sentier à aménager avec des marches et une rampe sur environ 8 mètres.



Carte de situation (Source : Openstreetmap)



Fiche projet n° 2.09**Lot 2*****Sentier du bois du Casino*****Ref : 131 - DR****Sources de financement possible**

Finances communales, Leader, Wallo-Net

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Réhabilitation du sentier faisant la liaison entre le centre de Dinant et le plateau d'Herbuchenne.

1.1. Objectifs poursuivis

- Mobilité de loisir : Accès entre le centre ville et le plateau Mont-fat, parcours sportif (trail).
- Mobilité fonctionnelle : liaison entre le centre et l'école d'Herbuchenne.
- Loisir, tourisme : espace boisé où les promeneurs peuvent prendre un peu de hauteur pour admirer la ville et la Meuse. Aménagement complémentaire à ceux de la fiche 2.06 (Voie cuivrée).

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Restauration de l'assiette, creusement et consolidation de marches.
- Installation de deux panneaux d'information (directionnel)
- Installation d'un banc dans la partie basse du sentier
- Nettoyage général du site

1.3. Localisation

Sentier débutant rue Eduard Dupont et rejoint la rue de Monfort sur le plateau.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- GT Sentiers de la CLDR
- Consultations dans les villages

2.2. Justificatif du projet

Mobilité douce intéressante pour le loisir, le tourisme et les liens vers l'école d'Herbuchenne. Départ d'une des rares sites boisés du centre de Dinant. Site très fréquenté, mais commencer à se dégrader.

2.3. Conditions préalables

Consulter les élèves de l'école d'Herbuchenne

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

Placement de points lumineux au moins dans la partie basse du sentier.
Site envisagé pour construire un kiosque.

2.5. Effets induits

- Propreté du site

2.6. Statut au Plan de secteur.

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Propriété communale

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global 2 000 € TVAC

3.1.1. Eléments à budgétiser

- 1 banc
- Matériaux (aménagement de marches sur 30 mètres environ)
- Panneaux d'information en bas et en haut du sentier.

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.

3.3. Parties prenantes

- Service des travaux communaux
- CLDR et GT Sentiers
- Centre culturel de Dinant
- Maison du tourisme et SI

- BEP (projet Voie cuivrée).

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Néant.

4.2. Programme de réalisation

- 2018 : aménagement de marches, placement de panneaux d'information et d'un banc.

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Eléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions ++ ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable - - : Très difficilement faisable	Technique	++	Accessibilité et mise en œuvre aisée
	Budget	++	Budget réduit (matériaux, ouvriers communaux)
	Institutionnel	+	.
	Financement	++	Budget communal
Impact sur les objectifs 3 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2: Impact faible 1: Impact très faible	Social	3	Loisir, parcours sportif
	Environnement	2	
	Economique	3	Elément complémentaire fort avec le patrimoine bâti : Centre culturel, site accueillant pour tourisme de balade.
	Mobilité	5	Lien l'école d'Herbuchenne
	Gouvernance	3	Implication et suivi par le GT « sentiers »
Planning		Lot 2	

6. Evaluation

6.1. Indicateurs de résultat

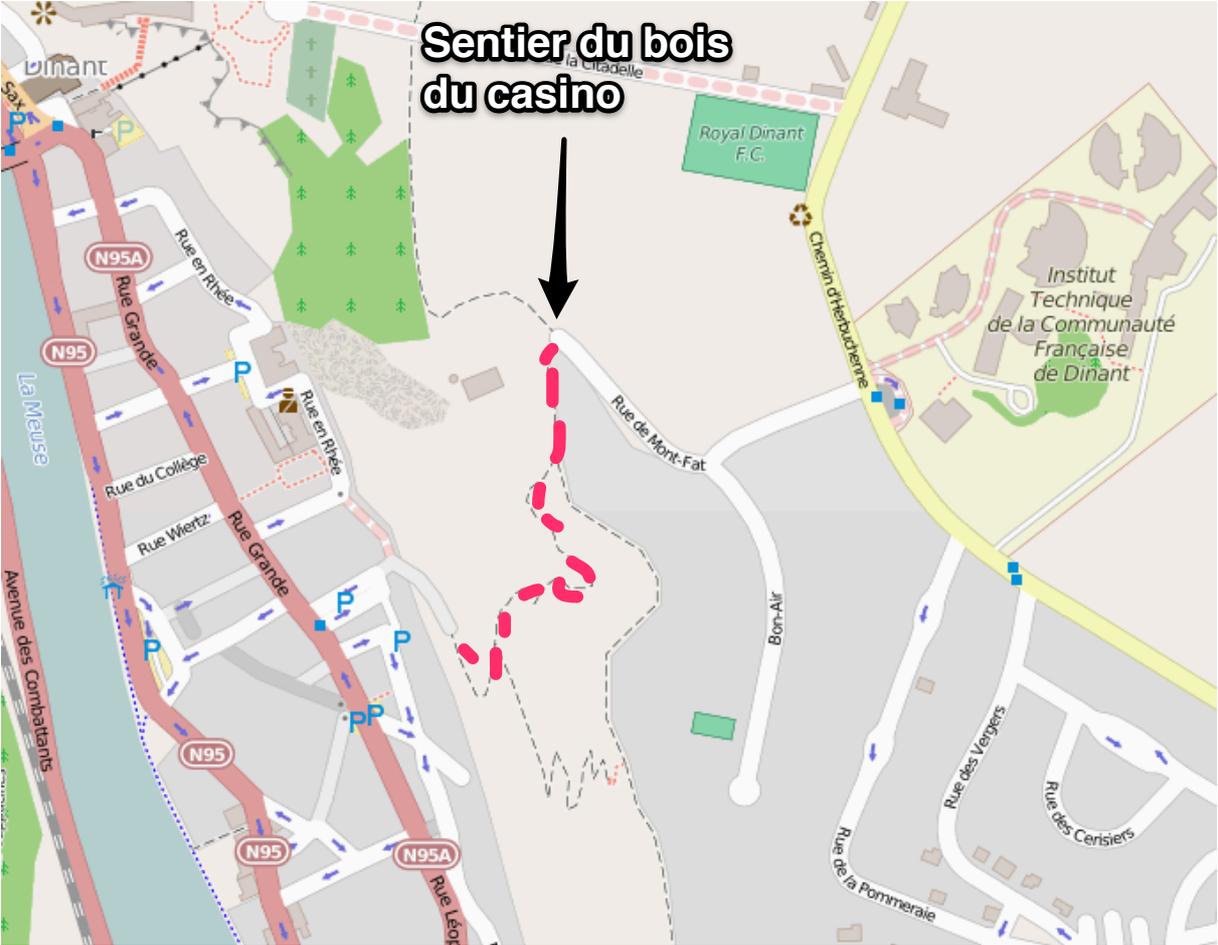
- Photos du sentier restauré.
- Panneaux d'information placés (en haut et en bas).

6.2. Indicateurs d'impact

- Comptage occasionnel sur le sentier.

7. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)

Carte de situation (Source : Openstreetmap)



Fiche projet n° 2.10**Lot 2****Sentier du Dry-les-Wennes**

Ref : 132 - DR

Sources de financement possible

Finances communales, Leader

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Réhabilitation du sentier faisant la liaison entre la rue Saint-Pierre et la rue Saint-Jacques, à Dinant (sentier vicinal n° 58).

1.1. Objectifs poursuivis

- Mobilité de loisir : promenade avec beau point de vue
- Mobilité fonctionnelle : évitement de la rue Saint-Pierre, raccourcis pour rejoindre ou depuis la rue Saint-Jacques.

1.2. Éléments de mise en œuvre

- Restauration d'un muret qui risque de s'effondrer.

1.3. Localisation

Dinant (Voir carte).

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- GT Sentiers de la CLDR
- Consultations dans les villages

2.2. Justificatif du projet

Mobilité douce intéressante pour le loisir, alternative de déplacement piéton depuis ou vers l'Athénée. Intervention à engager sans trop de délais pour éviter des réparations lourdes.

2.3. Conditions préalables

Néant

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

Néant

2.5. Effets induits

Néant

2.6. Statut au Plan de secteur.

Non pertinent

2.7. Propriétaire actuel

Propriété communale

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global **5 000 € TVAC**

3.1.1. Éléments à budgétiser

- Réparation en maçonnerie (pierre calcaire) du muret de soutènement sur environ 4 mètres.

3.2. Possibilité de financement

- Finances communales.

3.3. Parties prenantes

- Service des travaux communaux
- CLDR et GT Sentiers

4. Détails de mise en œuvre

4.1. Etat du dossier

- Néant.

4.2. Programme de réalisation

- 2018 : travaux.

5. Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Éléments de priorisation	Thème	Degré	Commentaires
Faisabilité des actions ++ ++ : Rapidement faisable + : Aisément faisable 0 : Moyennement faisable - : Difficilement faisable -- : Très difficilement faisable	Technique	++	Accessibilité et mise en œuvre aisée
	Budget	++	Budget réduit (matériaux, ouvriers communaux)
	Institutionnel	+	.
	Financement	++	Budget communal
Impact sur les objectifs 2 (développement durable) 5 : Impact décisif 4 : Impact important 3 : Impact moyen 2 : Impact faible 1 : Impact très faible	Social	3	Loisir, éviter tout risque d'accident
	Environnement	2	Mur en pierre dans un espace assez naturel
	Economique	1	
	Mobilité	3	Alternative de mobilité pour l'Athénée
	Gouvernance	2	
Planning		Lot 2	

6. Evaluation

6.1. Indicateurs de résultat

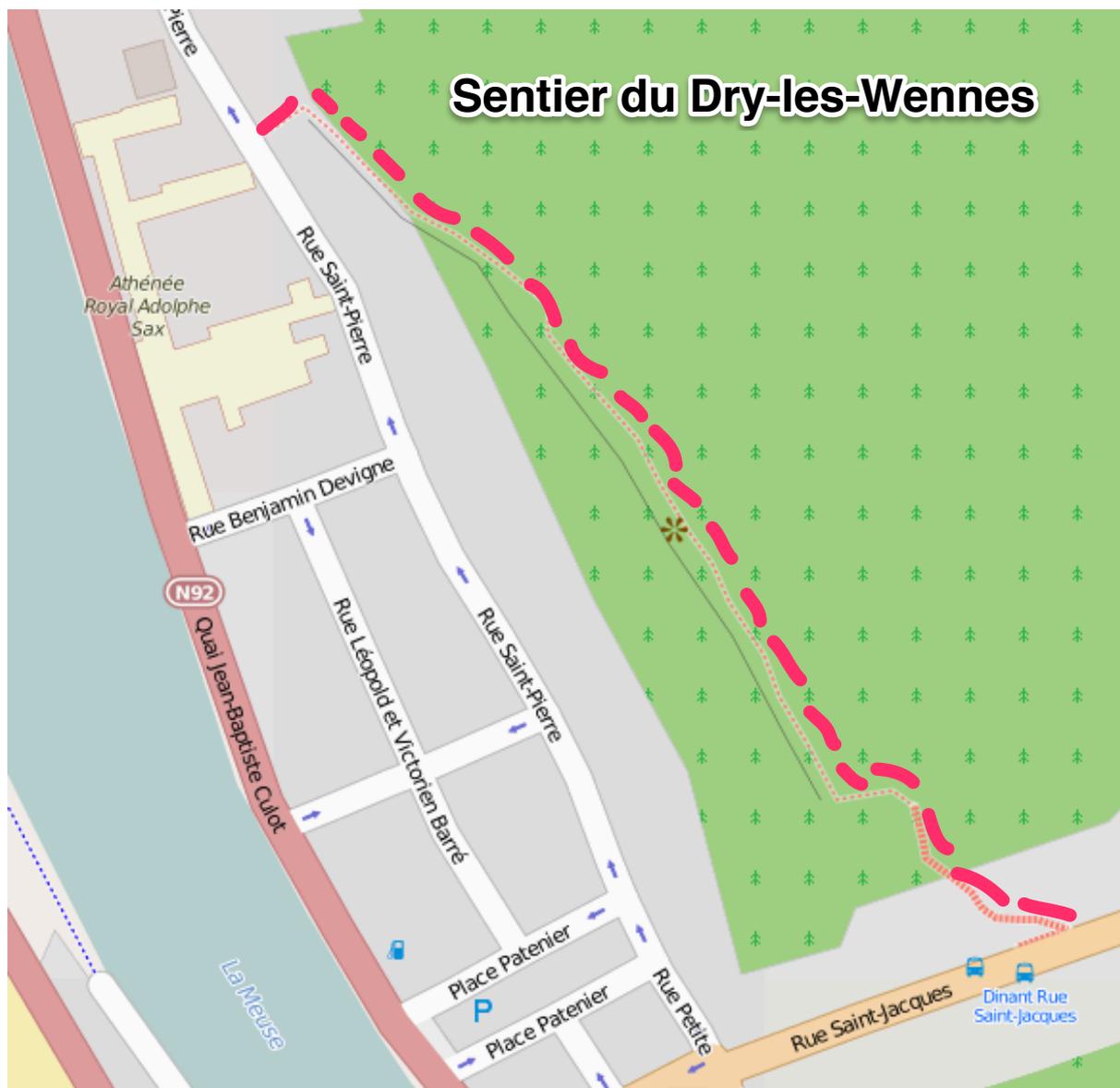
- Photos du sentier restauré.

6.2. Indicateurs d'impact

- Comptage occasionnel sur le sentier.

7. Détails de mise en œuvre (Dessins, plans, vues)

Carte de situation (Source : Openstreetmap)



Fiche projet 3.01**Lot 3*****Politique de plantation***

Réf : 5 - DR

Sources de financement possible

- Finances communales, Semaine de l'arbre, mécénat et volontariat.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

- Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Le projet porte sur l'inventaire sur carte des alignements d'arbres et de haies existants et sur la planification et l'organisation de plantations.

1.1. Objectifs poursuivis

- Renforcer les habitats pour la biodiversité (plan Maya, espèces indigènes)
- Améliorer le cadre de vie dans les campagnes, les villages et la ville
- Occuper les bords de chemin et sentiers en souligner le tracé.
- Sensibiliser les habitants à l'importance et l'impact de l'environnement
- Aider les agriculteurs à protéger et développer les espèces ligneuses en bordure ou même à l'intérieur des champs ou des prés (appui aux conditions de verdissement)

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Inventaire cartographique
- Plantations à l'occasion de la semaine de l'arbre
- Sensibilisation de la population, des élèves, des associations à l'importance des arbres indigènes et leur impact environnemental et esthétique, voire alimentaire.

1.3. Localisation

Partout sur l'entité

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises
- GT Environnement
- GT Plantations de la CLDR

2.2. Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Enjeux touristiques : renforcer l'attractivité du paysage, thème de l'arbre comme abri (gîte avec cabane dans les arbres au Moulin de Lisogne, arbre qui protège le bétail)
- Enjeux agricole et environnemental : arbre comme abri pour la biodiversité, pour les terres, agroforesterie...

2.3. Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Information et consultation systématique des propriétaires riverains
- Information et organisation des entretiens avec le service communal des travaux (achat d'une élagueuse sur tracteur par la commune en 2014)
- Analyse pour renforcer la présence d'insectes, notamment butineurs.

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global

Éléments à budgétiser

- Remplacement éventuel de petit matériel d'entretien pour le service communal
- Achat de grands plants et de protection pour les plantations urbaines

3.2. Possibilité de financement

Semaine de l'arbre, Espaces verts, actions « plan Maya »

4. Détails de mise en œuvre

- Plantations annuelles depuis 4 ans par la CLDR et le GT plantations avec l'appui du service des travaux.
- Type d'intervention des parties à associer
 - Commune : services des travaux et de l'environnement
 - CLDR – GT plantations, vergers, potagers
 - Hébergeurs
 - Ecoles

Fiche projet 3.02**Lot 3****Promotion des vergers**

Réf : 17 - DR

Sources de financement possible

- Finances communales, Semaine de l'arbre, mécénat et volontariat.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

- Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Le projet porte sur l'inventaire sur carte des vergers, leur promotion (fête des fruits) et leur plantation (vergers communautaires).

1.1. Objectifs poursuivis

- Renforcer les habitats pour la biodiversité (plan Maya, variétés anciennes)
- Sensibiliser les habitants à l'importance et l'impact de l'environnement, d'une alimentation durable

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Inventaire cartographique
- Plantations d'un verger communautaire à Dinant
- Sensibilisation de la population, des élèves, des associations à l'importance des arbres fruitiers et leur impact environnemental, esthétique et alimentaire. Mise en place d'une fête annuelle des fruits (avec l'appui des vergers mosans).

1.3. Localisation

Partout sur l'entité

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultations villageoises
- GT Environnement
- GT Vergers de la CLDR

2.2. Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Enjeux agricole et environnemental : relance des vergers et de leur production (vergers mosans)...
- Enjeux sociaux : alimentation durable et de qualité, promotion des produits élaborés à base de fruits, partage et travaux en commun dans un verger communautaire, activité transgénérationnelle, avec les écoles...

2.3. Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Sensibilisation des propriétaires de parcelles pour la plantation (journée porte-ouverte dans les vergers)
- Analyse pour renforcer la présence d'insectes, notamment butineurs, accompagnement des vergers par des ruches
- Mise à disposition d'un équipement de presse (extraction, stérilisation...) communautaire ou en location partagée

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global

Eléments à budgétiser

- Budget d'animation pour la fête des fruits : matériel, chapiteau, achat de fruits pour les écoles)
- Achat de variétés hautes-tiges anciennes pour le verger communautaire

3.2. Possibilité de financement

Semaine de l'arbre, Espaces verts, actions « plan Maya »

4. Détails de mise en œuvre

- Antécédents
 - Deux vergers privés plantés en 2006, visites organisées (écoles)
 - Fête des fruits en 2007.
 - Distribution de fruits locaux aux écoles en 2014.
- Type d'intervention des parties à associer
 - Commune : services des travaux et de l'environnement
 - CLDR – GT vergers, potagers
 - Ecoles, associations d'entre-aides ou clubs.

Fiche projet 3.03**Lot 3*****Cohabitation des modes de transport à Awagne*****Réf : 1D - DR****Sources de financement possible**

- Finances communales, DR.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

- Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1 Descriptif du projet

Le projet porte sur l'aménagement pour la sécurisation routière du cœur de village d'Awagne.

- Sécurité routière
- Appui à la mobilité douce
- Cohabitation des différents modes de transport

1.1 Éléments de mise en œuvre

- Consultation des habitants (déjà menée)
- Elaboration du plan détaillé et du cahier des charges
- Adjudication et lancement des travaux
- Inauguration avec la population

1.2 Localisation

Awagne, partie centrale du village : Rue du Vivier, Chemin des Granges, Rue de Purnode.

2 Contexte du projet

2.1 Origine de la demande

- Fiche projet n° 1 (lot 1) du PCDR de 2006.
- CLDR
- Consultation villageoise

2.2 Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Sécurité routière face au trafic de fuite vers ou depuis Purnode/Yvoir/Godinne et de/vers Loyers/Lisogne/Thynes.

2.3 Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Voies publiques, voiries communales...

3 Recherche de moyens

3.1 Estimation du coût global

Éléments à budgétiser

- Etude et plan
- Travaux d'aménagement de voirie publique : asphaltage, filets d'eau, signalisation

3.2 Possibilité de financement

DR, travaux subsidiés.

4 Détails de mise en œuvre

- Antécédents
 - Néant
- Parties prenantes
 - Commune : services des travaux et de l'environnement
 - CLDR – GT sécurité routière
 - Comité de village

Fiche projet 3.04**Lot 3*****Petit patrimoine rural*****Réf : 30 - DR****Sources de financement possible**

- Finances communales, DR.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

- Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1 Descriptif du projet

Le projet porte sur la restauration, la mise en valeur et l'entretien du petit patrimoine populaire (bornes, fontaines, lavoirs, sources, portails, bancs publics, monuments aux morts des guerres mondiales...) et religieux (chapelles, potales, croix d'occis,...).

1.1 Objectifs poursuivis

- Revalorisation de ce type de patrimoine au sein des villages.
- Définir des priorités en fonction de l'état sanitaire de certains sites, de leur accessibilité et de leurs intérêts historique et paysager.
- Aménagements de convivialité aux abords immédiats des sites sélectionnés.

1.2 Eléments de mise en œuvre

- Etude préalable : mise en place d'un groupe de réflexion (partenariat commune, CLDR, associations locales,...).
 - Inventaire du patrimoine et liste des sites potentiels.
 - Sensibilisation de la population, informations sur l'historique des sites choisis et leur restauration.
 - Intégration dans les outils de communication : info dans les villages, site Web, cartes et SIG communautaire (GT Sentiers).

- Mise en œuvre de restauration suivant un programme établi sur base de l'inventaire et de critères de priorisation.

1.3 Localisation

Sur toute l'entité.

2 Contexte du projet

2.1 Origine de la demande

- Fiche projet n° 30 (lot 2) du PCDR de 2006.
- Consultations villageoises.
- Asbl Espère en Mieux .
- Les Echos de Crèvecœur et Fabrique d'Eglise (pour l'entité de Bouvignes).

2.2 Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Enjeux patrimonial et mémoriel face à la lente dégradation du petit patrimoine.
- Enjeu social : lieu de rencontre, de convivialité et buts de promenade.

2.3 Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Propriétés communales ou privées.
- Demandes enregistrées pour les chapelles de Foy, de Falmagne et de Sorinnes

3 Recherche de moyens

3.1 Estimation du coût global

Éléments à budgétiser

- Formations pour ouvriers communaux (et associations ou citoyens volontaires)
- Matériaux et outils.

3.2 Possibilité de financement

Budget communal, mécénats, IPW : subsides pour le petit patrimoine populaire de 2.840€ (promotion) à 7.500 € (restauration), aides de la DGATLP à l'embellissement (50% plafonné).

4 Détails de mise en œuvre

- Antécédents
 - Inventaire des chapelles et croix d'occis déjà réalisé par la commune.
- Parties prenantes
 - Commune : services des travaux et du patrimoine
 - CLDR – GT Sentiers
 - Fabriques d'église
 - Maison du patrimoine médiéval mosan

Fiche projet 3.05**Lot 3*****Politique cyclable*****Réf : 34 - DR****Sources de financement possible**

- Finances communales, DR DGO1-Mobilité, DGO4-Energie.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

- Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1 Descriptif du projet

Le projet porte sur la mise en œuvre d'une série d'actions pour favoriser les déplacements en vélo dans les villages : aménager et entretenir des pistes de liaison, organiser des parkings à vélo sécurisés et abrités, faciliter la location de vélo, éventuellement à assistance électrique, soutenir l'information sur les actions liées au vélo, appuyer des actions d'éducation et de sensibilisation.

1.1 Objectifs poursuivis

- Renforcer la mobilité et la sécurité routière entre les villages, notamment au bénéfice des jeunes et des personnes âgées.
- Soutenir les modes de déplacements lents, peu ou pas nuisibles, en harmonie avec un tourisme vert et diffus.

1.2 Eléments de mise en œuvre

- Améliorer l'accessibilité des pistes et chemins aux transports doux, spécialement les vélos, parkings vélos sécurisés.
- Acquisition du matériel et facilitation de son partage (location, prêt...), notamment pour des vélos à assistance électrique.
- Stockage des vélos dans les écoles ou maisons de villages à créer.

1.3 Localisation

Sur toute l'entité.

2 Contexte du projet

2.1 Origine de la demande

- Fiche projet n° 34 (lot 2) du PCDR de 2006.
- Consultations villageoises.
- GT Mobilité - Convivialité
- Conseiller en mobilité et PCM

2.2 Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Enjeux environnemental : réduire les émissions de GES
- Enjeu social : lutter contre la précarité énergétique, garantir la sécurité des usagers faibles sur les routes, favoriser l'accès des jeunes aux infrastructures et événements.
- Enjeu touristique : découverte et tourisme cyclo.

2.3 Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Structure de location de vélo (associative ou privée comme cela existe à Anhée, possibilité d'actions trancommunales)
- Déployer une info sur les possibilités de recharge électrique (E-space branché asbl, en partenariat avec la MT Haute-Meuse)
- Fournir une cartographie adaptée pour les cyclistes (voir SIG participatif du GT sentiers de la CLDR)
- Installation de parkings vélo sécurisés en ville (voir fiches « Maison du patrimoine médiéval mosan », « Voie cuivrée », « Panneaux d'info »).

3 Recherche de moyens

3.1 Estimation du coût global

Eléments à budgétiser

- Parkings vélo
- Points de charge pour VAE (E-space branché)
- Aménagements cyclo
- Entretien des chemins prioritaires pour le vélo (Fiche 0.5)

3.2 Possibilité de financement

Budget communal, mécénats, IPW : subsides pour le petit patrimoine populaire de 2.840€ (promotion) à 7.500 € (restauration), aides de la DGATLP à l'embellissement (50% plafonné).

4 Détails de mise en œuvre

- Antécédents
 - Néant.
- Parties prenantes
 - Commune : services des travaux et de la mobilité

- CLDR – GT Sentiers
- Pro-vélo et GRACQ
- ADL
- Maison du tourisme, hébergeurs

Fiche projet 3.06**Lot 3****Propreté publique**

Réf : 105-107-109-110 - DR

Sources de financement possible

- Finances communales, DR, Wallo-net, DGO4-Pouvoirs locaux.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

- Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1 Descriptif du projet

Le projet porte sur la lutte contre un mal dénoncé lors de toutes consultations : la malpropreté des sentiers, chemins, bords de routes et de rivières.

1.1 Objectifs poursuivis

- Sensibiliser la population aux problèmes des immondices
- Maintenir la propreté des espaces et la salubrité des infrastructures
- Lutter contre l'impact négatif des déchets sur l'environnement

1.2 Eléments de mise en œuvre

- Sensibiliser le public : campagnes semestrielles de nettoyage, info dans les écoles, info des visiteurs et usagers des sentiers et chemins.
- Système performant de poubelles publiques : choix des sites les plus propices, équipement neuf quand nécessaire, suivi régulier de vidange et de réparation.
- Lutte contre les déjections canines : « crottoirs », points sachets.

1.3 Localisation

Sur toute l'entité.

2 Contexte du projet

2.1 Origine de la demande

- Consultations villageoises.
- GT Environnement, social et économique
- ADL
- Conseiller en mobilité et PCM

2.2 Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Enjeux environnemental : surtout près des ruisseaux et rivières
- Enjeu social : éducation, santé.
- Enjeu touristique : attractivité des rues et chemins, des infrastructures.
- Enjeu agricole : déchets dans les cultures au bord des routes.

2.3 Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Néant

3 Recherche de moyens

3.1 Estimation du coût global

Éléments à budgétiser

- Remplacement ou déplacement de poubelles
- Equipement pour lutter contre les déjections animales (crottoirs, points sac)
- Supports d'information et de sensibilisation

3.2 Possibilité de financement

Budget communal, aides de la DGATLP, BEP.

4 Détails de mise en œuvre

- Antécédents
 - Néant.
- Parties prenantes
 - Commune : services des travaux et de l'environnement
 - Maison du tourisme, SI, hébergeurs
 - Ecoles
 - « Cantonniers volontaires » (cf. fiche 0.04)

Fiche projet 3.07**Lot 3****GASAP****Réf : 143 - DR****Sources de financement possible**

- Non nécessaire.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

- Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1 Descriptif du projet

Le projet propose de créer un Groupe d'achat solidaire de l'agriculture paysanne.

1.1 Objectifs poursuivis

- Sensibiliser la population à l'alimentation durable, à l'importance de l'agriculture locale.
- Favoriser l'économie locale à travers des circuits courts
- Renforcer la solidarité locale

1.2 Eléments de mise en œuvre

- Sensibiliser le public, constituer un groupement d'au moins 25 acheteurs.
- Passer des accords avec des producteurs locaux.
- Organiser les distributions, le suivi des règles AFSCA
- Enregistrer les résultats, les communiquer et développer d'autres GASAP

1.3 Localisation

Sur toute l'entité, éventuellement en partenariat avec d'autres communes (voir Anhée, Onhaye, Hastière).

2 Contexte du projet

2.1 Origine de la demande

- Consultations villageoises.
- Consultations par le GAL (PDS 2014 – 2020).
- GT Environnement et Social

2.2 Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Enjeu social : santé, lien social.
- Enjeu agricole : soutien à l'agriculture locale soutien aux jeunes agriculteurs.

2.3 Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Néant

3 Recherche de moyens

3.1 Estimation du coût global

Éléments à budgétiser

- Néant (action autoportée)

4 Détails de mise en œuvre

- Antécédents
 - Potager communautaire à Dréhance.
 - Ruche qui dit oui à Dinant
- Parties prenantes
 - GT Potager et Circuits courts
 - Dina Sel, Ci-Ro-Sel
 - Groupe FinanCité de Onhaye
 - ASBL : Saveurs paysannes, réseau de consommateurs responsables

Fiche projet 3.08**Lot 3*****Aménagement de la maison de village à Loyers*****Réf : 08 - DR****Sources de financement possible**

- Finances communales, DR.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

- Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Créer un espace fonctionnel et intergénérationnel à Loyers (village ne disposant que d'une seule salle petite et non appropriée).

1.1. Objectifs poursuivis

- Créer un lieu de rencontre intergénérationnel et multifonctionnel
- Disposer d'un lieu propice au développement d'activités pour les différents acteurs du village

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Bâtiment existant appartenant à la commune : ancienne école communale avec une seule petite salle.
- Restauration du bâtiment existant (70 m² net) : toiture, menuiseries intérieures et extérieures, vitrages (DV), revêtements sols, murs, plafonds, isolation, nettoyage des façades.
- Construction d'une extension (36 m² brut)
- Plomberie, sanitaires, chauffage centrale, électricité.
- Abords (murets, parking 80 m², plantations, banc)
- Imprévus, révision des prix..

1.3. Localisation

Loyers

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Fiche projet 08 du PCDR de 2006
- Consultations villageoises
- Comité de quartier de Loyers
- GT Convivialité

2.2. Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Enjeux sociaux : création d'un espace intergénérationnel, multifonctionnel, lieu de rencontre pour les différentes associations et groupements, dont le club des jeunes, du village ...

2.3. Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Créer une unité de gestion avec des représentants du comité de village et un représentant communal.

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global : 150 000 € TVCA

Eléments à budgétiser

· Etude	13 000 €
· Restauration du bâtiment existant (70 m2 net)	41 000 €
· Extension (36 m2 brut)	45 000 €
· Plomberie, chauffage, électricité	25 000 €
· Abords	8 000 €
· Imprévus, révision des prix	13 000 €
· Equipements des salles (tables, cuisine)...	5 000 €

3.2. Possibilité de financement

Finances communales, DR

4. Détails de mise en œuvre

- Antécédents
 - Néant
- Type d'intervention des parties à associer
 - Communes : services des travaux
 - Comité de village (Loyers Animations ASBL)
 - Ecole

Fiche projet 3.09**Lot 3*****Epuration des eaux*****Réf : 20 - DR****Sources de financement possible**

- Finances communales, SPW- DGO3.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

- Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Le projet porte sur la mise en place et la promotion d'instruments pour favoriser la protection des sources, des cours d'eau, des zones humides et des zones de captage de l'entité.

1.1. Objectifs poursuivis

- Conserver les ressources naturelles. Les cours d'eau, les zones humides et les sources sont des refuges importants pour la biodiversité. Ces ressources sont souvent liées aux zones de protection ou zones Natura 2000. Par ailleurs la presque totalité de l'entité se trouve en zone karstique et les cours d'eau ont un impact direct sur la qualité des nappes.
- Mener une politique de prévention pour diminuer et/ou éliminer toute forme de pollution.
- Protéger et développer un cadre de vie de qualité : les cours d'eau animent et embellissent les paysages. Quantité d'endroits font référence à un ruisseau, le terroir a été façonné en fonction de ses ressources en eau.
- L'agriculture s'appuie largement sur un élevage relativement extensif qui tire parti des ressources en eau qu'il faut gérer durablement.

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Cadastre des sources, des points d'eau et des zones humides.
- Mesures de renforcement ou d'appui au règlement communal concernant :
 - la clôture des cours d'eau et leur protection.
 - Le captage dans les ruisseaux
 - Les dépôts sauvages et remblais dans les zones humides ou sur les berges
- Promotion des mesures agri-environnementales favorables aux cours d'eau et aux mares.
- Installation d'infrastructures pour la mise en évidence des cours d'eau et l'information du public.

1.3. Localisation

Partout sur l'entité

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Consultation dans les villages.
- Travaux du « GT Environnement ».
- Besoin des agriculteurs pour l'abreuvement du bétail.

2.2. Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Enjeux agricole et environnemental : Appui aux agriculteurs dans leur rôle de gestionnaire de l'espace rural et des ressources naturelles.
- Enjeu touristique : assainir certaines zones avec écoulement d'eaux usées (Loyers, Sorinnes, Foy, Dréhance)
- Enjeux sociaux : Elargir la sensibilisation de la population aux problèmes d'approvisionnement en eau (coupures d'eau, baisse de pression sur le réseau, pompage dans les rivières, pollution de l'eau de la Meuse) en vue d'une utilisation rationnelle de l'eau et de la protection des milieux aquatiques

2.3. Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Coordination avec la police de l'environnement, la Province de Namur et le Contrat rivière Haute-Meuse.
- Mise en œuvre du PASH et appui à l'épuration individuelle des eaux usées.

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global

Eléments à budgétiser

- Mesures de renforcement ou d'appui au règlement communal concernant la clôture des cours d'eau : diffusion du règlement communal et d'une liste de conseils ou solutions techniques pour la mise en place de clôtures, d'abreuvoir... PM (action conjointe de la commune, de la DGO3).
- Promotion des mesures agri-environnementales favorables aux cours d'eau et aux mares : PM (action conjointe de la commune, comité agricole et de la DGO3).
- Installation d'infrastructures pour la mise en évidence des cours d'eau et l'information du public (balustrades sur les passages de cours d'eau, panneau avec nom et

information sur les cours d'eau) : besoins à définir pour chaque action avec les partenaires (écoles techniques).

- Co-financement d'actions de conservation (végétalisation des berges, clôtures, rempoissonnement...) : besoins à définir pour chaque action avec les partenaires.

3.2. Possibilité de financement

- Budget communal
- MAE (RW/DGA+FEOGA)
- Semaine de l'arbre (DNF/ Direction des espaces verts)
- Contrat Rivière/DE/DGRNE

4. Détails de mise en œuvre

- Antécédents
 - Conférences de l'INASEP sur le traitement des eaux.
- Type d'intervention des parties à associer
 - DCENN, DNF.
 - Services communaux (éco-conseiller) et provinciaux.
 - CLDR (GT Environnement).
 - Agriculteurs.
 - Contrat Rivière Haute-Meuse.
 - Ecoles.
 - Syndicat d'Initiatives et Opérateurs touristiques.

Fiche projet 3.10**Lot 3*****Création d'une maison de village à Falmignoul*****Réf : 36 - DR****Sources de financement possible**

- Finances communales, DR, FEADER (PwDR)

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

- Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informar la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1. Descriptif du projet

Le projet porte sur la reconversion du presbytère de Falmignoul en maison de village.

1.1. Objectifs poursuivis

- Reconversion d'un presbytère appartenant à la fabrique d'église en maison de village pour l'utilisation du lieu pour des petites rencontres ou fêtes organisées par les habitants mais également pour l'accueil et l'information des touristes.
- Un logement occupera l'étage, abritera une famille et fera également office de gérance naturelle du lieu.

1.2. Eléments de mise en œuvre

- Rachat du presbytère à l'évêché par la commune.
- Etude architecturale (définition précise des fonctionnalités avec l'aide des acteurs et bénéficiaires).

1.3. Travaux de reconversion du bâtiment. Localisation

Falmignoul, rue du Cretia.

2. Contexte du projet

2.1. Origine de la demande

- Fiche projet 36 du PCDR de 2006
- Consultations villageoises (besoin d'un lieu de rencontre à Falmignoul).
- GT Convivialité (village et Aménagement du territoire (restaurer une centralité par village).

2.2. Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Enjeux sociaux : création d'un espace intergénérationnel, multifonctionnel, lieu de rencontre pour les différentes associations et groupements, dont le club des jeunes, du village ...
- Enjeux logement : Mise à disposition d'un logement pour une famille locale.

2.3. Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Achat du presbytère par la commune à la fabrique d'église (propriété de l'évêché).
- Gestion du bâtiment par le comité du quartier local.
- Bail entre la commune et le locataire de l'appartement (en incluant des fonctions de gardiennage et de gérance).

3. Recherche de moyens

3.1. Estimation du coût global : 481 000 € TVCA

Eléments à budgétiser

· Acquisition :	180 000 €
· Etude	24 000 €
· Travaux :	219.000 €
· Mobilier des 2 salles :	4.000 €
· Imprévus :	21.000 €
· TVA :	33.000 €

3.2. Possibilité de financement

Finances communales, DR

4. Détails de mise en œuvre

- Antécédents
 - Le presbytère de Falmagne, initialement prévu comme maison de village (projet 7 du PCDR de 2006), a été vendu.
 - Le presbytère de Falmignoul a été restauré en 2010 avec le soutien de la Wallonie.
- Type d'intervention des parties à associer
 - Commune
 - Fabrique d'église St Nicolas (Falmignoul)
 - Comité de village

Fiche projet 3.11**Lot 3*****Extension de la Maison du patrimoine médiéval mosan*** Réf : 144 - DR**Sources de financement possible**

Finances communales, DR, CGT, PwDR, MFWB, DGO4, province de Namur.

Liens à la stratégie du PCDR – Agenda 21 local

Les objectifs auxquels le projet contribue apparaissent en noir, les objectifs non concernés sont en grisé.

Axe Social	Axe Environnement	Axe Economique	Axe Gouvernance
Mettre en œuvre une politique de mobilité diversifiée	Maintenir le caractère rural	Développer un tourisme rural de qualité	Assurer la participation de la population dans la mise en œuvre et le suivi des actions
Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques	Sauvegarder les ressources naturelles	Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente	Evaluer les progrès du PCDR – A21L
Garantir la sécurité sur les routes	Restaurer la biodiversité	Maintenir le caractère campagnard des villages (agriculture)	Informers la population des progrès du PCDR – A21L
Mobiliser chaque village à travers un comité représentatif	Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs	Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès	
Garantir la sécurité des personnes	Favoriser l'accueil et le fleurissement des villages	Renforcer les moyens de communication	
Permettre à chaque tranche de la population de se rencontrer et d'être informée sur les activités du territoire			
Coordonner et rendre solidaires tous les villages de l'entité			

1 Descriptif du projet

Le projet porte sur l'extension de la capacité d'accueil de la Maison du patrimoine médiéval mosan par la rénovation de la *Maison Monin* et l'aménagement du jardin (lot 1), l'aménagement des combles de la *Maison espagnole* (lot 2) et l'acquisition de mobilier et équipement de signalisation (lot 3).

1.1 Eléments de mise en œuvre

- Eléments déjà réalisés :
 - Fouilles prospectives dans le jardin de la *Maison Monin*
 - Demande de classement de la MPMM en musée de catégorie A (classement conditionné à la réalisation des travaux de cette fiche projet)
 - Certificat du Patrimoine obtenu en 2014 pour les travaux du lot 2 (bâtiment classé)
 - Elaboration du plan détaillé et du cahier des charges (3 lots à mettre en œuvre conjointement)
- Permis d'urbanisme (demande déposée en 2014, y compris démolition d'une maisonnette menaçant ruine dans le jardin)
- Démolition de la maisonnette et fouilles archéologiques dans le jardin
- Adjudication et lancement des travaux

- Inauguration avec la population et les partenaires

1.2 Localisation

Place du Bailliage, n°16 - Maison espagnole - et n° 12 - Maison Monin - à Bouvignes.

2 Contexte du projet

2.1 Origine de la demande

- Maison du patrimoine médiéval mosan (commandité par la ville et la région)
- Consultation par le GAL Haute-Meuse (PDS 2014 – 2020)
- Maison du tourisme
- ADL

2.2 Justificatif du projet

Enjeux à valoriser/ problèmes à résoudre:

- Vocation touristique : la MPMM est un atout régional et même international pour le tourisme local. L'extension envisagée conforte la mise en valeur du territoire, de son patrimoine et de ses traditions (notamment la dinanderie).
- Enjeux culturels et éducatifs : promotion des arts, appui à la recherche, aux programmes d'éducation des enfants et des adultes (programmes européens comme Grundtvig, Comenius, Euregio...)
- Enjeux sociaux : Bouvignes pourra ainsi disposer d'un espace détente et d'activités pour la population, mais également de possibilité de rencontre avec les touristes, et même d'un outil d'intégration sociale (rencontres, formation, animations) qui constitue un enjeu important à Bouvignes.
- Enjeu symbolique : image du territoire et identité des habitants renforcées à travers la région (la MPMM vise à confirmer sa position de pôle d'excellence sur le patrimoine médiéval) et l'Europe (liens avec les Pays-Bas, la France...)
- Enjeux liés à la mobilité : accessibilité du site aux PMR, aménagements pour vélo (en lien avec le RAVeL).

2.3 Conditions , accompagnement, propriétaire...

- Bâtiment classé (*Maison espagnole*), propriétaire (*Maison espagnole* et *Monin*) : Commune de Dinant
- La MPMM est un site et institution jouant un rôle important d'animation pour des actions dans la commune en lien avec l'ODR de Dinant : animation et partenariat avec la jardin médiéval de Thynes (fiche 1.04), interprétation et mise en valeur des coteaux de la rive droite de la Meuse (en lien avec les fiches « sentiers » 2.08, 2.09 et 2.10), mise en valeur du petit patrimoine (fiche 3.04).
- Des activités sont initiées par la MPMM pour la mise en valeur générale des patrimoines archéologique, bâti, naturel, folklorique : visites guidées gratuite mensuelle – notamment à Thynes, mise en valeur de la porte Saint-Servais...

3 Recherche de moyens

3.1 Estimation du coût global **1.100.000 € TVAC (hors études et plan)**

Éléments à budgétiser :

- Etude et plan : 9%, architecte pris en charge sur budget spécifique.
- Travaux d'aménagement en 3 lots :
 - Lot 1, Maison Monin et aménagement du jardin : 756.525 € HTVA

- Lot 2, Combles de la Maison espagnole : 56.140 € HTVA
- Lot 3, Mobilier et signalisation : 78.150€ HTVA
- TVA : 187.147 €

3.2 Possibilités de financement

DR, FEADER (PwDR), CGT, MFWB (culture et infrastructure), DGO4 (patrimoine), commune de Dinant, province de Namur.

4 Détails de mise en œuvre

- Antécédents
 - La MPMM a été inaugurée en 2008 grâce aux fonds FEDER (Objectif II rural), avec l'achat de la Maison Monin. Son extension était prévue lors des travaux financés en 2002 et 2005 (arrêté du gouvernement wallon du 28 avril 2008).
 - La MPMM accueille actuellement plus de 10.000 visiteurs par an. L'objectif est de porter cette capacité à 25.000 visiteurs /an tout en améliorant l'offre de service.
- Parties prenantes
 - Institut du Patrimoine Wallon (IPW)
 - DGO4 - Patrimoine
 - Commune de Dinant, CLDR – GT « Jardin médiéval de Thynes », Comité de village « les Vikants », « Amis de Poilvache »...
 - Musées et Société en Wallonie (MSW), réseau « ArchéoPass »
 - Tourisme : CGT, Fédération du tourisme de la province de Namur, MT, SI
 - Environnement : éco-conseiller, Natagora, réserve naturelle de Furfooz
 - CCRD
 - Sociétés et associations d'archéologie (Belgique, France, Pays-Bas)
 - Asbl « Espère en Mieulx », « Echos de Crèvecœur »
 - Universités (Namur, UCL, Arras, ULB) et écoles (locales et régionales)
 - Fabrique d'église St-Lambert